#### Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



21 novembre 2014

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

### PROJET DE DÉCRET

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

#### PROJET DE RÈGLEMENT

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

#### PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

#### PROJET DE RÈGLEMENT

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015

**AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES** 

#### **TABLE DES MATIERES**

Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires, par Mme Caroline Désir et M. Ridouane Chahid	3	
Rapport fait au nom de la commission de l'Enseigne- ment, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, par Mme Véronique Jamoulle	29	
Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Fatoumata Sidibé	67	
Rapport fait au nom de la commission de la Santé par Mme Isabelle Emmery	91	

#### **RAPPORT**

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

#### par Mme Caroline DÉSIR et M. Ridouane CHAHID

#### **SOMMAIRE**

1.	Désignation des rapporteurs	4
2.	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente	4
3.	Discussion et examen des tableaux des divisions 1 à 7, 21 et 30 (partim)	4
4.	Avis	5
5.	Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique	5
6.	Discussion et examen des tableaux des divisions 10 et 21 (partim)	7
7.	Avis	12
	Avis  Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales	12 12
8.		
8. 9.	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales	12
8. 9. 10.	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales	12 14

Membres présents: M. Mohamed Azzouzi, M. Ridouane Chahid, M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Caroline Désir, Mme Nadia El Yousfi, Mme Véronique Jamoulle, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Temiz Sevket et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres absents: M. Armand De Decker et M. Boris Dilliès.

> Mesdames, Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a examiné, en ses réunions des 12 et 21 novembre 2014, les projets de décrets et de règlements ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, pour ce qui concerne ses compétences propres.

La commission a décidé d'examiner conjointement l'ajustement du budget 2014 et le budget initial 2015.

#### 1. Désignation des rapporteurs

Mme Caroline Désir et M. Ridouane Chahid ont été désignés en qualité de co-rapporteurs.

#### 2. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente

En ce qui concerne la division 21, il faut savoir que la majorité des allocations budgétaires qui y figurent traitent du non-marchand.

Historiquement, les accords du non-marchand ont consisté en une harmonisation des différents statuts dans les secteurs concernés par plusieurs entités fédérées (Commission communautaire française, Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, ...), ainsi que par une amélioration générale des conditions de travail.

Au niveau intra-bruxellois, les matières concernent plusieurs compétences ministérielles tant relevant de la Commission communautaire française (ISP, cohésion sociale, santé et action sociale, politique des personnes handicapées) que régionales, dont principalement l'emploi (via les ACS).

A ce propos, la ministre-présidente entend rappeler que l'accord de majorité précise qu'il faudra veiller à simplifier et à harmoniser la réglementation en la matière.

Cette multiplicité d'intervenants induira la concertation avec plusieurs Ministres.

Cette concertation sera réalisée. L'association de ces forces vives et de ces acteurs à la gestion de la ville, carrefour de communautés, mais également lieu exceptionnel du vivre ensemble, sera une des garantes de l'identité de la Commission communautaire française.

Les moyens nécessaires à l'exécution des engagements pris dans les accords du non marchand sont donc garantis et permettront de poursuivre les efforts dans :

- 1. la politique de réduction de temps de travail et d'embauche compensatoire,
- 2. la valorisation des primes syndicales,
- 3. l'augmentation du pouvoir d'achat (prime exceptionnelle remplaçant les éco-chèques),
- 4. les subventions aux associations occupant des ACS,
- 5. les mesures visant l'amélioration du bien-être au travail,
- 6. le développement d'outils informatiques et de supports administratifs.

Grâce à l'augmentation des moyens, il sera tenu compte des indexations et de l'augmentation du nombre de travailleurs concernés par la politique d'embauche compensatoire. La dotation au service social est également renforcée.

En matière de Politique générale, le budget pour les secteurs relevant de ses compétences est stabilisé pour 2015. Outre la poursuite de la participation au plan Magellan, l'attention est portée notamment sur les subventions destinées à mettre en œuvre la politique d'égalité des chances.

Par ailleurs, des moyens sont prévus pour soutenir des initiatives visant à mieux informer sur les enjeux bruxellois liés à la mise en œuvre de la 6e réforme de l'État ou à soutenir les débats et réflexions citoyens sur l'avenir de Bruxelles.

# 3. Discussion et examen des tableaux des divisions 1 à 7, 21 et 30 (partim)

M. Alain Maron (Ecolo) pointe, dans la division 21, les AB 01.00 et 01.01. La Cour des comptes s'était interrogée sur les raisons de créer dans la division 21 « Administration » une AB pour accueillir des compétences santé alors qu'il était possible de la placer dans la division 23 « Santé ».

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, répète que cette opération résulte de ce que cette AB ac-

cueille une provision dans l'attente de la migration des institutions vers la Commission communautaire commune. La division 21 « Administration » sert en quelque sorte de boîte aux lettres.

M. Alain Maron (Ecolo) demande pourquoi les mêmes montants et les mêmes justificatifs ont été apportés dans la division 21 à l'AB 01.06 consacré à la réforme de la comptabilité. Pourquoi les mêmes montants ont-ils été prévus en 2015 par rapport à 2014 ?

Dans la division 30, il s'interroge quant au tableau de bord de l'AB 01.01. Il s'agit d'un montant de 10.000 € consacré à un outil de gouvernance. Qu'estil prévu de faire ? Quand ce tableau de bord sera-t-il mis progressivement en œuvre ?

A propos de l'AB 33.01, le député souligne que le montant avait été consacré l'année passée à soutenir des initiatives visant à mieux informer le citoyen des enjeux bruxellois liés à la 6e réforme de l'État ou à soutenir des débats et réflexions sur l'avenir de Bruxelles. Qu'en sera-t-il pour cette année ? Quels types d'initiatives sont concernés ?

Enfin, un montant de 25.000 € est prévu pour le bâtiment CIVA au titre de travaux d'aménagement et de rénovation. Sachant que ce bâtiment est en cours de vente, comment se fait-il que la Commission communautaire française consacre 25.000 € à des travaux ? Qu'est-il prévu d'y réaliser ?

Mme Catherine Moureaux (PS) s'interroge également quant au montant prévu à la division 21 pour la réforme de la comptabilité. Serait-il possible de joindre au rapport une copie de l'étude mentionnée dans le programme justificatif?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, déclare que l'AB 01.06 de la division 21 (réforme de la comptabilité) a été consacrée à la réalisation d'une étude. Même si celle-ci n'est plus du tout d'actualité, il n'y a aucun problème à ce qu'elle soit transmise aux députés, par souci de transparence.

**Mme Julie de Groote, présidente**, souligne qu'il s'agissait d'un cheval de bataille de feue Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, précise que l'AB 33.01 de la division 30 « Subventions de politique générale » subventionne un certain nombre d'activités transversales de la Commission communautaire française, notamment la convention pluriannuelle de la plate-forme francophone du volontariat. Certains moyens sont prévus pour d'autres initiatives qui visent à informer les citoyens sur les enjeux bruxellois (boom démographique, mobilité, formation professionnelle, ...). Elle propose de joindre au rap-

port une liste des actions qui sont soutenues à l'aide de ce budget.

A propos de l'AB 01.01 de la division 30, le crédit de 10.000 € lié aux dépenses de mise en œuvre du tableau de bord de pilotage stratégique des politiques du Collège, vise à financer des études, des expertises et des réflexions à cet égard. La ministre-présidente propose qu'en cours d'année, lorsque les projets auront avancés, les députés l'interpellent afin que leur soit fournie la liste des actions qui auront été financées dans ce cadre-là.

Concernant le CIVA, la ministre-présidente précise que la Commission communautaire française ne sera plus propriétaire du bâtiment en juin 2015. En attendant, il convient d'achever des travaux qui touchent à la corniche.

#### 4. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les divisions 1 à 7, 21 (partim) et 30 (partim) des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2014 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2015 et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour et 2 voix contre.

#### 5. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique

Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique, déclare que cette matière est plus aride que les autres mais constitue le nerf de la guerre pour les 751 agents des services du Collège de la Commission communautaire française.

Sous le vocable « matières fonction publique », on doit lire non seulement les projets législatifs et réglementaires visant à créer, adapter, modifier les règles générales et statutaires des agents de l'administration, mais aussi la définition des lignes directrices pour la gestion des ressources humaines.

Depuis la fin de la précédente législature, le projet politique en matière de Fonction publique s'inscrit dans une dynamique de modernisation de l'administration. Le nouveau conseil de direction, entré en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2013, doit d'ailleurs finaliser au début 2015 son plan de modernisation.

Ce nouveau dynamisme au sein de l'administration est issu notamment de la nouvelle structure des

services du Collège qui identifie une direction d'administration spécifiquement consacrée aux ressources humaines. Avec l'aide de cette direction et de la direction de l'enseignement, le Collège s'est donné, déjà en 2014, comme objectif de mettre en place un nouvel outil performant et permanent de pilotage des besoins de l'administration au travers du cadre du personnel et de la structure des services du Collège.

Un nouvel arrêté relatif aux délégations données au fonctionnaire dirigeant sera adopté par le Collège pour fluidifier les procédures de modernisation.

Les lignes directrices déjà entamées courant 2014 et qui se poursuivront en 2015 et les années suivantes, sont ainsi définies :

- moderniser les outils de management de l'institution (finalisation du règlement de travail, mise en place d'une mesure généralisée et uniformisée du temps de travail des agents, élaboration des descriptions de fonctions pour tous les agents, mise en place de l'évaluation des agents et de modalités de contrôle interne);
- donner de la cohérence, de la motivation et du sens à la gestion des matières tant fonctionnelles (procédures et relations internes) qu'opérationnelles (procédures et relations externes);
- 3. préparer, soutenir et accueillir la sixième Réforme de l'Etat, qui a vu l'arrivée de nouvelles compétences à la Commission communautaire française et d'autres compétences quitter le giron de l'institution. La charge administrative de l'exercice de ces compétences verra aussi l'arrivée de nouveaux agents et le départ, sur base volontaire, d'agents de la Commission communautaire française vers d'autres institutions.

Ces transferts de personnel devront se faire sur une base statutaire et réglementaire à élaborer. L'introduction de la mobilité intra-régionale sera un des objectifs de la réforme statutaire.

A cet égard, il faudra définir le contenu du « sac à dos » de la mobilité : maintien des niveaux et des grades, des anciennetés administratives et pécuniaires, maintien des indemnités, primes, allocations, remboursement des frais de déplacement domiciletravail, avantages compensatoires liés au service social, ...

Si l'on constate des disparités statutaires entre entité d'origine et entité réceptacle, il faudra définir ensemble les conditions d'accueil qui seront d'application. Et, au-delà du « sac à dos », l'impact de la mobilité sur la carrière des agents et sur leur pension devra être étudié.

En tout état de cause, dans le souci de garantir une cohérence maximale avec les politiques menées par les autres entités fédérées (Région de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire commune, Région wallonne ou Fédération Wallonie-Bruxelles), des synergies seront recherchées et les liens entre les-dites entités seront renforcés.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'ajustement budgétaire 2014, l'accent est mis d'emblée sur l'adaptation des moyens informatiques de l'administration à l'objectif de modernisation. Tant le hardware que les software seront adaptés (logiciels plus compatibles avec l'extérieur, développement d'interfaces web plus performantes, workflow, bases de données plus fonctionnelles et plus interactives, logiciels de calcul et de gestion intégrés ...). L'utilisation de SAP sera généralisée pour permettre le passage à la comptabilité générale en 2016.

Les moyens en matière de formation ont également été augmentés pour accompagner la modernisation des outils de management. Un nouveau plan pluriannuel de formations, s'intégrant pleinement à cette dynamique, sera réalisé en début de législature.

A propos du budget 2015, les députés auront constaté que le renfort en moyens informatiques et en formation des agents est poursuivi. De la même manière, les budgets de rémunération et de fonctionnement de l'administration ont été maintenus à hauteur des besoins exprimés par celle-ci.

Enfin, de manière générale, la ministre déclare qu'elle a souhaité donner un signal clair à l'administration en lui offrant, dès le début de la législature, des moyens adaptés à sa modernisation.

En gestion des ressources humaines, l'accent est mis sur la reconnaissance et le développement des compétences professionnelles, l'efficacité des processus de modernisation, l'uniformisation et l'équité des procédures de contrôle, ainsi que le bien-être au travail.

Le statut actuel doit être adapté aux modalités modernes d'évaluation des fonctionnaires basées sur des descriptions de fonctions précises mais évolutives qui permettent à chaque fonctionnaire de se situer, de s'améliorer et d'évoluer dans sa carrière à l'aide de formations, d'une part, et aux dirigeants d'évaluer l'adéquation de son personnel à la structure des services du Collège, d'autre part.

Le contrôle interne consistera à développer, à l'intérieur des services, des procédures d'audit interne donnant une assurance raisonnable d'atteindre les objectifs assignés à ces services dans un souci d'efficacité, d'efficience, d'économie et d'éthique. Cette démarche se complétera par une analyse de risques qui doit être effectuée au sein de l'administration en évaluant quels types de risques sont susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs assignés. Cette analyse de risques, correspondant à une analyse de l'environnement, sera déterminante pour planifier l'activité de l'audit interne.

Les avancées en matière d'égalité « hommes/ femmes », au travers du décret « genre » de 2013, trouvent à s'appliquer dans la formation systématique des agents au « gender budgeting » et au « gender mainstreaming ». Il faut le souligner, la Commission communautaire française a été pionnière en la matière. Depuis peu, d'autres administrations intègrent la dimension du « genre » dans leurs objectifs de législature.

Par ailleurs, la Commission communautaire française a toujours été en pointe, pour le recrutement de son personnel, en matière de non-discrimination, de soutien à la diversité et d'inclusion de personnes handicapées. La ministre ajoute qu'elle veillera à ce que cette situation perdure.

En ce qui concerne la négociation et la concertation avec les organisations syndicales, l'accord sectoriel 2013/2014 conclu par ses prédécesseurs, en date du 6 mai 2014, est en cours de réalisation. Même si certaines dispositions trouvent plus de difficultés à s'appliquer, telle la prime à la vie chère, la ministre s'engage à mettre tout en œuvre pour maintenir les acquis qui en découlent.

# 6. Discussion et examen des tableaux des divisions 10 et 21 (partim)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) évoque l'exposé général du budget qui fait référence à un plan de modernisation de l'administration en cours d'élaboration par le conseil de direction afin de mieux répondre aux nombreux défis de l'administration.

Il est également annoncé que ce plan sera finalisé en 2015, sans pour autant que les précisions ne soient fournies sur son contenu ou sur les modalités de sa mise en œuvre.

Le député souhaite adresser à la ministre les questions suivantes :

- Quand, précisément, ce plan sera-t-il finalisé? Une date peut-elle être communiquée à cet égard?
- Quels sont les principaux axes abordés dans ce plan de modernisation ?

- Quels sont les initiatives qui seront spécifiquement développées au cours de l'année 2015 ?
- La ministre peut-elle ventiler sa réponse en précisant les budgets mobilisés par initiative ?
- La ministre dispose-t-elle déjà d'un agenda pour la mise en œuvre de ce plan ?
- Un plan similaire ayant déjà été avancé sous la législature précédente, la ministre pourrait-elle informer les députés des mesures déjà initiées par son prédécesseur et des actions novatrices qu'elle entend mettre en œuvre?

A propos de l'informatisation de l'administration, le député signale que l'exposé général du budget mentionne que les outils informatiques de l'administration seront adaptés. Dans un premier temps, il est prévu de renouveler le parc software et hardware de l'administration pour le rendre plus compatible avec l'extérieur, mais surtout de mettre à disposition des logiciels plus performants.

Dans un second temps, il est également prévu de procéder à l'acquisition de nouvelles machines : ordinateurs, ordinateurs portables, serveurs, imprimantes, ...

Des formations sont-elles prévues pour familiariser le personnel à l'utilisation des nouveaux logiciels dont l'administration disposera ? Dans l'affirmative, combien de personnes sont concernées par ces formations ? Quel est le coût estimé de celles-ci ?

En ce qui concerne la formation et l'information du personnel, le député rappelle que, pour accroître la qualité de travail fournie par l'administration, le Collège a, à de nombreuses reprises, assuré qu'il poursuivrait la mise en œuvre d'un processus de ressources humaines plus efficace et plus objectif en modernisant les outils de management dont dispose la Commission communautaire française.

Dans ce contexte, il a été annoncé, entre autres, la mise en place d'un système de contrôle généralisé et uniformisé du temps de travail des agents, la création des descriptifs de fonctions pour tous les agents et l'élaboration d'un mécanisme d'évaluation de des deux-ci. Le député souhaite savoir si un groupe de travail chargé de se pencher sur ces questions a déjà été mis en place. Si tel est le cas, quand ce groupe de travail doit-il rendre son rapport ?

Quant à l'augmentation des moyens en matière de formations, il est indiqué que 195.000 € (au lieu de 165.000 € en 2014) seront consacrés à la formation du personnel, ainsi qu'aux demandes de formations spécifiques de perfectionnement professionnel. La

ministre peut-elle détailler les formations qui seront proposées aux agents de la Commission communautaire française pour l'année 2015 ? Qu'entend-elle par « formations spécifiques de perfectionnement professionnel » ? Quel est le contenu de ces formations spécifiques et à qui sont-elles destinées ?

Enfin, un plan pluriannuel de formations est annoncé. Celui-ci devrait voir le jour en début de législature mais les députés ne disposent d'aucune précision. La ministre pourrait-elle détailler le contenu de ce plan de formations pluriannuel, tout au moins quant à ses orientations? Quand, précisément, sera-t-il finalisé et mis en œuvre?

M. Ridouane Chahid (PS) s'interroge quant à la redistribution de moyens entre les secteurs statutaire et contractuel, telle qu'indiquée à la division 10. La dépense en personnel contractuel est relativement importante. Quelle en est la raison ?

A propos de la division 21 et de l'AB SGS Bâtiments, il y a une diminution des crédits. Est-ce lié au fait que moins de travaux sont planifiés ou au fait que le CIVA n'est plus inclus dans le planning des travaux qui doivent être réalisés ?

M. Alain Maron (Ecolo) entame son intervention par des remarques d'ordre général. L'exposé général fait état de ce que l'enjeu principal de l'administration est lié à la sixième réforme de l'Etat, notamment l'accueil de nouveaux fonctionnaires, mais aussi le départ de certains vers d'autres administrations. Existe-t-il désormais des chiffres précis sur le nombre d'agents concernés ? Où en est la concertation sociale sur ce point ? Il importe d'informer les agents à cet égard.

L'administration de la Commission communautaire française arrive par ailleurs à la fin d'une période de départs à la retraite en masse. Selon les estimations qui ont été données lors des différents débats, le chiffre oscille entre 120 et 200 personnes. La ministre peut-elle fait le point sur ce dossier ? Comment le Collège gère-t-il ces départs, eu égard à la réorganisation de l'administration et aux nouveaux défis ? Une analyse des besoins a-t-elle été réalisée, afin de ne pas forcément remplacer poste pour poste, mais en fonction des services à rendre en interne, d'une part, et à l'égard de la population, d'autre part ?

Qu'en est-il de la concertation sociale concernant les conditions de travail et notamment l'évolution barémique ? Monsieur Benoît Cerexhe a indiqué, en 2011, que la Commission communautaire française n'avait pas pu s'aligner sur l'augmentation barémique de la fonction publique bruxelloise. Ce retard a-t-il pu être rattrapé ? Ce n'est pas anodin dans le contexte de la sixième réforme puisque l'exposé général indique que « l'introduction de la mobilité intra-régionale sera

un objectif de la réforme statutaire ». La question a toute son importance si du personnel doit glisser d'une administration à une autre, par exemple, de la Commission communautaire française à la Commission communautaire commune.

L'année passée, Mme Fremault annonçait que « les deux mandataires restants à la direction d'administration du budget et des affaires patrimoniales, d'une part, et à la direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle, d'autre part, devraient normalement être désignés pour le début de l'année 2014 ». Où en est-on ?

En février 2013, le Collège a adopté un arrêté imposant un minimum de 5 % de personnes handicapées parmi les agents de l'administration. Où en est-on dans la mise en œuvre de cet arrêté (chiffres, mesures d'aménagement et d'accompagnement, etc.) ?

La ministre Cécile Jodogne a abordé la question du « gender budgeting » et du « gender mainstreaming ». Il s'agit d'une forme d'hommage à M. Christos Doulkeridis. Il faut se satisfaire de ce que la Commission communautaire française soit pionnière en la matière et montre le chemin à suivre par d'autres administrations. Le député rappelle cependant que, dans le cadre du débat budgétaire, il a fait état de sa déception quant aux résultats obtenus en 2014, considérant que les notes de genre n'accompagnaient pas les différentes divisions budgétaires, d'une part, et que la dimension « genre » s'est limitée à indicater chaque allocation de base, d'autre part. Il souligne ensuite que le personnel de l'administration a pourtant été formé et sensibilisé à cet égard ? Quelles procédures ont été mises en place en interne ?

La prime à la vie chère a été annulée suite à un arrêt du Conseil d'Etat. Quelles sont les conséquences à l'ajusté ? A l'initial 2015, les crédits sont maintenus, faut-il en déduire qu'un dispositif alternatif a été prévu ? Le cas échéant, quel est-il ?

Abordant des questions plus ponctuelles, le député note qu'à la division 10, à l'ajusté est prévu, un glissement de 100.000 € de la rémunération des statutaires vers les contractuels. Cette situation est tout à fait étonnante quand on sait que Mme Fremault annonçait à l'initial 2014 que les « glissements entre les allocations destinées aux contractuels et aux statutaires suivent la logique de statutarisation ». M. Ridouane Chahid a déjà soulevé la question. La présente modification budgétaire va dans l'autre sens. C'est surprenant. Quelle est l'explication ?

A propos de la division 21, le député relève qu'à l'ajusté, l'AB 21.00.12.06 intitulée « Application esub » connaît une diminution de 228.000 € sur un

budget initial estimé à 342.000 €. Comment l'expliquer ? Peut-être est-ce lié à l'AB 21.00.74.02 intitulée « Achat de matériel informatique » qui augmente de 155.000 €.

Le député ajoute qu'il se joint à la question de Monsieur Chahid relative à la dotation au SGS Bâtiments qui diminue d'environ 10 % (moins 100.000 €) alors que l'initial prévoyait une augmentation de 150.000 €. Mme Céline Fremault avait justifié cette augmentation par la mise en route d'une « quantité importante de petits travaux de rénovation sur l'ensemble des bâtiments de la fonction publique. Une administration moderne, dans son organisation, c'est aussi une administration moderne dans ses installations! ». Qu'en est-il ?

A l'initial 2015, le député note une mise à zéro de l'AB 21.00.11.20 « Primes de responsabilisation ». S'agit-il bien de l'AB sensée reprendre la prime de responsabilisation « Pensions » prévue suite à la sixième réforme de l'Etat ? Si oui, pourquoi est-elle fixée à zéro ? Si non, où trouve-t-on cette contribution de la Commission communautaire française au paiement des pensions de ses fonctionnaires ?

Enfin, la même division prévoit aussi plus d'un million de dépenses en informatique (+ 140.000 € par rapport à 2014). Comment cette somme sera-t-elle ventilée entre hardware, software et dépenses de personnel ?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) relève que la ministre a annoncé vouloir développer une dynamique de modernisation de l'administration. Le groupe cdH est bien entendu d'accord avec cet objectif. Cette dynamique devra être un soutien dans la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat. Deux crédits conséquents (52.891.000 € + 52.677.000 €) sont prévus pour le transfert des compétences en soins de santé des personnes âgées ainsi qu'en lien à la convention INAMI et autres structures de soins. Quel impact la sixième réforme de l'Etat va-t-elle avoir sur l'administration de la Commission communautaire française? Un transfert de personnel est-il prévu? De quelle manière et avec quel agenda? Comment les disparités statutaires entre entité d'origine et entité de réceptacle vont-elles être gérées ?

Le député soulève deux remarques positives sur le budget tel qu'il est présenté parce qu'elles constituent une simplification et contribuent au plan de modernisation de l'administration :

 il faut remarquer une augmentation de crédit pour les frais de formation du personnel (AB 12.04) qui passe de 165.000 € à 195.000 € (augmentation de 18 %). Comment ce budget de formations sera-t-il articulé en tenant compte des objectifs de chacun des mandataires ? Il est important de faire preuve de cohérence et d'efficience à ce niveau;

 il faut également remarquer une augmentation des crédits pour l'informatisation de l'administration (AB 12.05) qui passe de 830.000 € à 950.000 € (augmentation de 14,5 %). Que couvre concrètement cette augmentation de crédit ?

Le député entend soulever des questions plus ponctuelles :

- L'AB 11.30 de la division 10 intitulée « Pension pour cause d'inaptitude physique », passe de 75.000 € à 89.000 € (augmentation de 18,9 %). Qu'est-ce qui justifie l'augmentation de crédit pour cette AB ? Le nombre de personnes en situation d'inaptitude physique a-t-il augmenté ?
- L'AB 11.08 de la même division, intitulée « Prime de responsabilisation » est mise à zéro. Pourquoi cette AB est-elle dépourvue de tout budget ? Le programme justificatif ne donne aucune information à ce sujet.
- L'AB 12.16 de la division 21 intitulée « Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides » passe de 1.310.000 € à 1.507.000 € (augmentation de 13,1 %). Que justifie l'augmentation significative des crédits pour cette AB ?

Al'instar de ses collègues, **M. Michel Colson (FDF)** se réjouit de ce que la ministre entend inscrire l'administration de la Commission communautaire française dans la modernité. Il regrette que l'administration de la Commission communautaire française bénéficie d'une réputation qui n'est pas toujours élogieuse et ce, de manière injustifiée. L'inscrire dans la modernité participera certainement à améliorer la perception que d'aucuns, y compris du personnel politique, ont de cette administration.

Le député se joint également aux questions légitimes relatives à la sixième réforme de l'Etat notamment en matière de transfert de personnel et de statut. La mobilité intra-régionale a été évoquée à plusieurs reprises. La ministre-présidente, Madame Fadila Laanan, a justifié, lors de la première réunion de la commission du Budget, l'inscription de montants importants dans la division 21 « Administration », considérant qu'elle joue un rôle transitoire de boîte aux lettres dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat.

A propos du recours aux mandats, le député entend se détourner du passé et faire fi de ce que, contrairement aux engagements du Collège précédent, tous les mandats n'ont pas été pourvus. Si l'on se tourne vers l'avenir, il faut savoir que l'évaluation des man-

dataires doit avoir lieu en novembre 2015, c'est-à-dire dans un an. En terme de crédibilité par rapport à la volonté de modernisation, la technique des mandats en est une. Elle prévoit une évaluation réelle et effective. La ministre peut-elle donner des garanties à cet égard ? Comment la commission d'évaluation va-t-elle procéder ? Des choix ont-ils déjà été posés en la matière ? Il s'agit d'un rendez-vous à ne pas manquer.

**M.** Emmanuel De Bock (FDF) demande si un organigramme de l'administration pourrait être joint au rapport.

Dans le cadre de la problématique du transfert des agents, l'AB reprenant les frais de fonctionnement at-elle été modifiée à due concurrence ou faudra-t-il éventuellement accueillir des nouveaux agents sans les moyens de fonctionnement y afférents?

Le député se réjouit par ailleurs de l'augmentation des crédits prévus pour la formation des agents. Quelles sont les demandes des agents ? Quelle est l'attitude du Collège par rapport aux formations continues dispensées par des institutions communautaires (par exemple, universités) ? Des administrations n'hésitent pas à faire appel à des sociétés privées de formations alors qu'il existe des possibilités de formations continues dans la sphère publique. Quel est l'état des lieux des demandes rentrées par les fonctionnaires au cours de l'année 2014 ? Quelles sont les autorisations de formations qui ont été dûment octroyées ? Est-il possible de joindre un document en annexe au rapport à ce sujet ?

Mme Cécile Jodogne, ministre, souligne que son exposé général permettra à M. Van Goidsenhoven d'avoir nombre de réponses à ses questions, notamment quant au plan de modernisation de l'administration. Elle rappelle que la modernisation concernera les outils de management, en ce compris l'évaluation des agents, les modalités de contrôle interne, la mise en place de procédures externes et, enfin, l'accueil de la sixième réforme de l'Etat. Les trois axes de cette modernisation figurent dans l'introduction développée par la ministre.

En ce qui concerne les délais, la ministre a rappelé qu'une série d'étapes ont déjà été franchies en 2014 et que les efforts seront poursuivis en 2015 et, vraisemblablement, les années ultérieures. L'aspect informatique a également été développé et occupe une place importante lorsqu'il s'agit de modernisation d'une administration, notamment par la facilitation de certaines procédures.

Le précédent Collège avait effectivement lancé un plan de modernisation de l'administration sous la précédente législature. Les mandats avaient été mis en place. D'autres pistes n'ont pas pu être concrétisées avant les élections de mai 2014. Quant aux mandataires désignés, ils ont commencé à travailler petit à petit, des réalisations concrètes verront le jour, au fur et à mesure de l'état d'avancement des dossiers. Aussi bien l'administration que le Gouvernement espèrent voir aboutir certaines réalisations dès 2015.

En ce qui concerne le matériel informatique, il est évident que l'ensemble du matériel ne sera pas remplacé en une seule étape. L'administration travaille avec le CIRB, sur base d'un état des besoins. Un programme de remplacement progressif a été défini, permettant de remplacer le matériel vétuste ou désuet au fur et à mesure.

En terme de formations, un budget spécifique de 45.000 € est prévu pour la formation en informatique.

Par ailleurs, des formations spécifiques existent également. La formation SAP en est une. D'autres formations spécifiques peuvent être initiées. Dans le domaine de la santé, par exemple, un fonctionnaire peut exprimer une demande quant à l'appréhension d'une nouvelle législation entrée en vigueur. Cette formation lui permettra d'analyser au mieux des demandes d'ASBL œuvrant en cette matière.

Quant à la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour la modernisation de l'outil, la ministre entend rappeler la responsabilité de chacun des mandataires dans la réalisation des objectifs qui leur ont été fixés. Le premier groupe de travail qui doit mettre en œuvre, puis évaluer la modernisation de l'administration, est en réalité l'ensemble des mandataires qui se réunissent régulièrement à cet égard.

Le plan général de modernisation de la Commission communautaire française est en cours d'élaboration et devrait voir le jour début 2015. Globalement, il ne concerne pas que la fonction publique et tous les mandataires de l'administration y sont associés.

En matière de Fonction publique plus particulièrement, la ministre signale que l'informatisation de bases de données pour la gestion du personnel est sur les rails et pourrait être prête pour la fin de l'année courante. Le plan de formations quant à lui est annoncé pour janvier 2015. Le règlement de travail a bien avancé ces dernières semaines, en concertation avec les syndicats, et pourrait être finalisé pour janvier 2015. La description de fonction est attendue pour le mois d'avril 2015, il s'agit d'un travail fort lourd puisqu'il concerne 751 agents dont il faut déterminer, individuellement, le profil. Les mesures qui concernent le temps de travail devraient être proposées en septembre 2015, de même que celles relatives aux évaluations.

En ce qui concerne le personnel contractuel, la ministre précise qu'il y a eu un glissement entre les deux AB mentionnées par Messieurs Chahid et Maron parce que deux engagements statutaires étaient prévus (budget de 100.000 €), mais la réserve de recrutement était vide. En conséquence, l'administration a recruté deux contractuels. Il a donc fallu transférer les moyens budgétaires dont question.

Par ailleurs, la constitution d'une nouvelle réserve de recrutement a été amorcée.

En ce qui concerne la dotation SGS Bâtiments, les crédits sont adaptés à la réalité des travaux en cours ou en demande. Par ailleurs, un contexte général a imposé de réduire certains budgets afin de rentrer dans l'épure budgétaire globale de la Commission communautaire française.

Aucun chantier important n'est cependant postposé ou mis en péril.

En ce qui concerne les transferts de personnel en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit de quatre niveaux 1 et trois niveaux 2. A propos des agents qui quitteraient la Commission communautaire française pour rejoindre d'autres entités, il n'est pas encore possible de donner une réponse précise s'agissant de départs volontaires.

La ministre s'étonne du nombre de 200 départs à la retraite mentionné par M. Maron. La plus grosse partie des départs à la pension a déjà eu lieu au cours des législatures précédentes. Pour l'année 2014, il y a eu 16 départs à la pension tandis que 17 sont prévus pour l'année 2015. Les recrutements réalisés courant 2014 ont trait à cinq statutaires dont les rémunérations se retrouvent tant dans la division 10 que dans la division 21 et de six contractuels qui figurent dans la division 21 uniquement. Il faut encore ajouter une personne pour le centre Etoile Polaire et deux autres au Complexe sportif, toutes contractuelles. Par ailleurs, douze contractuels ont été engagés sur les sites extérieurs liés à la compétence Enseignement. Au total, ce sont vingt-six recrutements qui ont été réalisés pour suppléer à ces départs.

Pour répondre à M. Colson à propos des vacances de postes de mandataires, la ministre précise que l'un des deux postes vacants a été doté, il s'agit de la direction Enseignement. Pour la direction Patrimoine, la procédure est en cours mais la personne n'a pas encore été désignée. Pour début 2015, on peut raisonnablement croire à un aboutissement de ce dossier.

A propos du pourcentage de personnes handicapées présentes au sein de l'administration, la ministre souligne que la loi fédérale impose 3 %. La Commission communautaire française s'est fixé un objectif de 5 % mais il n'est pas aisé de répondre précisément à la question parce que les agents ne souhaitent pas faire état de leur handicap. Il n'en demeure pas moins que le cadre de la Commission communautaire française comporte quelques personnes que l'on peut qualifier d'handicapées, à quelque degré que ce soit.

En ce qui concerne l'application « e-sub » et le contrôle des subsides, la ministre précise qu'il s'agit d'AB de la compétence de Mme Fadila Laanan.

La rubrique « prime de responsabilisation » a été mise à zéro parce que le montant a été mis en déduction de ce que le Fédéral donne à la Commission communautaire française. En conséquence, il n'y a aucun intérêt à la laisser subsister dans le budget.

Concernant la concertation sociale relative aux évolutions barémiques, il s'agit d'une obligation contenue dans l'accord sectoriel 2013-2014, même si elle avait déjà été prévue dans celui de 2011-2012. Cette évolution barémique s'élève à un montant de 35 € brut indexé pour les niveaux 1 et 2+ et à un montant de 15 euros brut indexé pour les niveaux 2 et 3.

Le Collège a approuvé, en sa réunion du 24 avril 2014, un montant de 20 € brut indexé pour les niveaux 1 et 2+ et un montant de 15 € brut indexé pour les niveaux 2 et 3. Ce rattrapage s'applique aux agents des services centraux, à ceux de l'Enseignement, ainsi qu'à ceux de Bruxelles-Formation. Pour l'année 2014, le coût global du rattrapage est de 283.000 €. Il n'a débuté qu'en juillet 2014 et est entièrement pris en charge par le budget de la Fonction publique, en ce compris l'impact financier pour Bruxelles-Formation (99.000 €). A partir de 2015, Bruxelles-Formation intègre le montant dans son propre budget.

A propos de l'augmentation du crédit intitulé « Pension pour cause d'inaptitude physique », il y a un agent en plus mais il s'agit d'une personne jeune ce qui entraîne un coût important.

En ce qui concerne la prime à la vie chère, la ministre rappelle qu'elle a été octroyée à partir du 1er janvier 2012. Le montant mensuel a été fixé à 30 € bruts à indexer, soit 46,38 €. Ce montant n'a pas été soumis ultérieurement à indexation mais assujetti aux cotisations sociales et au précompte professionnel. L'arrêté du 1er mars 2012, pris par le Collège, a modifié le statut pécuniaire en insérant une sous-section « Prime à la vie chère ». Elle a été payée aux agents concernés jusqu'à ce que le Conseil d'Etat annule la disposition concernée pour motif qu'elle était discriminatoire, ne concernant pas les non-Bruxellois.

Pour rappel, le recours a été introduit par un agent syndical de la CGSP. Le Collège sortant s'est engagé à trouver une solution pour que cette prime soit

octroyée. Un budget de l'ordre de 326.000 € a été conservé. Les organisations syndicales siégeant au secteur 15 estiment que cet argent revient aux travailleurs et qu'une compensation doit être trouvée pour les non-Bruxellois. Il y a un engagement du Collège de trouver une solution, mais elle n'a pas encore été ébauchée. Il appartiendra d'agir avec cohérence avec la Région bruxelloise.

En ce qui concerne la question relative à la formation continue soulevée par Monsieur De Bock, la ministre confirme qu'il est parfois fait appel à des sociétés privées mais aussi à des formateurs du secteur public. Il existe une agence fédérale spécialisée en la matière. Il n'y a pas d'exclusive dans ce domaine et il est fréquemment fait recours à des appels d'offres lancés en fonction des besoins de l'administration.

Pour rassurer Monsieur Colson, la ministre précise que l'évaluation des mandataires à mi-mandat est absolument nécessaire et indispensable. Elle sera réalisée en exécution des dispositions statutaires existantes. Il serait d'ailleurs tout à fait incohérent que les mandataires ne soient pas évalués alors que l'ensemble des agents de l'administration le sont à intervalles réguliers.

Pour répondre à M. De Bock, la ministre ajoute que les frais de fonctionnement n'accompagneront pas les agents transférés. S'agissant de sept personnes, l'impact budgétaire éventuel sera extrêmement limité. Ce transfert s'accompagnera d'une réorganisation des services et il ne sera donc pas obligatoire de prévoir sept postes de travail nouveaux.

M. Alain Maron (Ecolo) se réjouit de ce que les montants prévus pour la prime à la vie chère ont été conservés à destination des agents. S'agit-il de l'ensemble des agents ou de ceux qui étaient concernés par la mesure *in limine*? Cette prime a pour but d'augmenter le pourcentage du personnel bruxellois au sein de l'administration. Il s'agit d'un enjeu fondamental qui rencontre un consensus de l'ensemble des groupes politiques.

Mme Cécile Jodogne, ministre, confirme que le budget qui a été mis en réserve au budget 2014 est effectivement destiné aux Bruxellois. Le montant a été calculé en fonction des 563 agents bruxellois répertoriés au sein des services en 2014.

La ministre se réjouit par ailleurs du pourcentage important des Bruxellois qui travaillent au sein de l'administration. En ce qui concerne le budget 2015, la question n'a pas encore été tranchée. Des contacts ont été pris avec la Région bruxelloise avant que soit adoptée une attitude identique par les entités.

#### 7. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les divisions 10, et 21 (partim) des projets de décrets et de règlements ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2014 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2015 et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

#### 8. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales

Le budget 2015 de la division 30, « Relations internationales », aura pour but, à l'instar de celui de 2014, de poursuivre le développement des relations internationales de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale.

La ministre tient tout d'abord à signaler qu'il n'a pas été nécessaire d'ajuster le budget 2014, le département des Relations internationales ayant utilisé les lignes budgétaires de façon adéquate par rapport à ce qui avait été prévu.

Pour rappel, la Commission communautaire française représente, sur le plan international, européen et de la Francophonie, près d'un million de francophones de Bruxelles. Il est donc primordial de renforcer et de défendre la présence de ces derniers sur la scène internationale de manière générale.

Pour ce faire, la Commission communautaire française va continuer en 2015 sa collaboration avec Wallonie-Bruxelles International (WBI) en matière de relations bilatérales, en partenariat avec ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. La Commission communautaire française développe ainsi, via WBI, des relations avec quatorze pays différents.

Le but est de consolider les relations avec les pays partenaires et d'améliorer la qualité des collaborations en tenant compte de l'émergence des nouveaux besoins des populations concernées et de nouvelles problématiques sociétales, en lien avec les compétences de la Commission communautaire française. Ces coopérations internationales mettent également en avant le savoir-faire des Bruxellois francophones à l'étranger.

En 2015, le gouvernement francophone bruxellois sera attentif à trois grands objectifs qu'il s'est fixé :

- il s'agira tout d'abord de centrer davantage les subventions de WBI sur les projets qui ont directement un lien avec la coopération internationale plutôt que des événements situés sur le territoire bruxellois:
- 2. ensuite, un ciblage plus précis sera réalisé, selon certaines thématiques telle que la formation, le handicap, la santé et l'action sociale;
- enfin, une sélection de pays prioritaires parmi les partenaires sera effectuée, de manière à ne pas trop disperser les subsides Commission communautaire française existants au sein de WBI.

La somme allouée en 2015 par la Commission communautaire française à WBI sera la même qu'en 2014, à savoir 232.000 €. A la fin de l'année prochaine, une évaluation concernant une possible évolution de cette somme sera menée par son cabinet, en concertation avec WBI et l'administration de la Commission communautaire française.

En ce qui concerne les relations bilatérales, un état des lieux et une évaluation des projets en cours seront réalisés en 2015, ainsi qu'une sélection des thématiques et des pays prioritaires. Il conviendra également d'intensifier la mise en œuvre de projets de coopération par le biais de missions exploratoires afin d'améliorer la qualité des collaborations avec les pays partenaires.

En ce qui concerne les CMP (commissions mixtes permanentes dans lesquelles sont déterminées les modalités concernant les projets de coopération), il faut signaler que plusieurs d'entre elles se tiendront en 2015. Il s'agit de celles du Sénégal, du Vietnam, de la Tunisie, du Maroc, du Québec et de la Roumanie.

Afin de faire l'évaluation des projets en cours et de trouver de nouveaux partenariats, les budgets concernant les missions ministérielles ont bien été maintenus. La première AB passe de 24.000 € à 30.000 € tandis que la deuxième reste constante à 20.000 €.

Une attention particulière a été apportée au budget 2015 concernant les subsides accordés aux associations. En effet, ils devront permettre une plus grande mobilité et une meilleure représentation des acteurs francophones à l'étranger et autoriser davantage l'accueil d'experts étrangers en Belgique, via l'organisation de colloques, par exemple. En 2015, l'accent sera donc mis sur les subsides aux associations bruxelloises, moyennant une augmentation budgétaire sensible à ce niveau : l'AB passe ainsi de 41.000 € à 50.000 €, soit une augmentation de 9.000 €. En 2014, ce sont approximativement trente associations qui ont

vu leur projet ainsi soutenu. Le budget prévu est déjà presqu'entièrement utilisé.

En 2015, les frais liés à l'immeuble de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles de Paris restent à 35.000 €. Les missions de cette Délégation sont de trois ordres :

- 1. celle-ci s'occupe des relations bilatérales entre entités belges francophones, ainsi que des relations transfrontalières:
- elle participe aussi aux travaux de grandes organisations internationales telles que l'OCDE et l'UNESCO, en lien avec le niveau fédéral;
- 3. elle représente également WBI aux travaux de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Concernant la possibilité de vente de ce bâtiment situé boulevard Saint-Germain, WBI en analyse actuellement l'impact budgétaire ainsi que le prix qui pourrait en être demandé, tenant compte de l'évolution du marché de l'immobilier à Paris. Il a d'ailleurs été demandé des précisions aux cabinets concernés et une réunion regroupant les différents acteurs impliqués devrait avoir lieu dans les prochains jours.

En cas de vente du bâtiment, une concertation sera menée afin de déterminer l'intérêt, pour la Commission communautaire française, de maintenir une présence à Paris, dans le cas où WBI louerait de nouveaux locaux.

Par ailleurs, depuis juillet 2014, l'administration de la Commission communautaire française et WBI se rencontrent de manière régulière afin de renforcer les synergies sur le plan administratif. Une réunion de travail doit être programmée dans les prochains jours, au cours de laquelle le dossier de la vente du bâtiment à Paris sera abordé.

L'amélioration de l'image de Bruxelles sur la scène internationale est également primordiale. Dès la fin de l'année 2014 et durant l'année 2015, une amélioration de la visibilité de Bruxelles, via la Commission communautaire française, au sein de Wallonie-Bruxelles International sera amorcée.

Un renforcement de cette visibilité devra également se faire au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris, notamment au niveau du suivi du travail de l'UNESCO et de l'OCDE. Différentes initiatives ont déjà été prises en ce sens.

Enfin, les actions annuelles pour la Francophonie sont bien maintenues par le biais d'une subvention de 50.000 € au Centre européen de langue française (Alliance Française de Bruxelles-Europe). Ce centre,

cofinancé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, promeut la langue et la culture françaises dans la capitale, auprès d'un public immigré, dont de nombreux ressortissants européens.

D'autres actions concernant la promotion de la Francophonie existent aussi. Ainsi, la Commission communautaire française subventionne également, par le biais de WBI, l'Institut pour la coopération audiovisuelle francophone (ICAF), qui assure la visibilité de la Francophonie et la valorisation du français au travers des émissions du magazine «Espace francophone», diffusées sur France 3, France O (Outre-Mer), TV5 Québec, Télé Bruxelles et une trentaine de chaînes africaines et asiatiques. Les émissions réalisées par la partie bruxelloise participent au rayonnement culturel belge francophone dans les pays de langue française à travers le monde.

## 9. Discussion et examen des tableaux de la division 30 (partim)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) rappelle qu'il avait interpellé la ministre, il y a quelques semaines, concernant le rayonnement de la Francophonie. Les questions avaient pu paraître périphériques mais elles sont finalement en lien avec l'exposé que vient de tenir la ministre.

En ce qui concerne les pays avec lesquels la Commission communautaire française souhaite intensifier les accords de coopération, le député relève qu'ils sont au nombre de quatorze et que ces coopérations font l'objet d'évaluation. Y a-t-il des pays avec lesquels, pour toutes sortes de raisons, la Commission communautaire française souhaite prendre certaines distances, ou à l'inverse, des pays avec lesquels, pour des raisons stratégiques ou autres, des liens pourraient être tissés ou renforcés ? La ministre pourrait-elle fournir un état des lieux à cet égard ?

Les procédures d'octroi d'aides financières seront harmonisées et assouplies afin de permettre une plus grande mobilité des acteurs francophones à l'étranger, mais également pour pouvoir accueillir davantage d'experts étrangers en Belgique. Est-il envisagé également d'accueillir des fonctionnaires étrangers au sein de l'administration, et par là même, participer à la diffusion de bonnes pratiques, de la culture et la langue françaises ?

Il est effectivement question de la vente du bâtiment situé à Paris. Même si celle-ci est tout à fait concevable eu égard à la valeur du bâtiment, il convient de s'interroger quant à savoir si le moment est le plus opportun, considérant la période d'érosion des prix de l'immobilier à Paris.

M. Alain Maron (Ecolo) constate, qu'en ce qui concerne l'immeuble situé à Paris, l'ajusté 2014 indique une réduction des crédits de 15.000 €, alors que les dépenses sont liées à un bail emphytéotique. Comment est-il possible de réduire ainsi le montant affecté ? Par ailleurs, le député voudrait savoir s'il est encore imaginable que cette vente puisse intervenir en 2015 dans la mesure où il faut un accord entre les entités qui l'occupent. Une réunion conjointe des gouvernements des entités francophones est prévue avant la fin de l'année 2014. Ce point est-il à l'ordre du jour ?

Concernant l'AB 33.01 consacrée aux subventions aux associations, un montant supplémentaire de 9.000 € a été prévu à l'ajusté 2014. Les députés pourraient-ils disposer de la liste des associations concernées ?

La ministre a indiqué qu'elle souhaitait mettre un focus particulier sur la coopération internationale. Le député déclare qu'il ne retrouve pas cette volonté dans l'exposé général. Qu'est-ce qui justifie cette volonté axée sur la coopération internationale ? Les montants affectés à la coopération internationale concernent-ils des relations bilatérales (Commission communautaire française-WBI/les Etats) ou des subventions sont-elles accordées à des ONG ?

M. Michel Colson (FDF) demande comment, de manière générale, malgré les moyens limités à la disposition de la ministre, l'accent sera mis sur l'aspect francophone de la Commission communautaire française, sur l'identité bruxelloise et sur l'emploi du français dans les Relations internationales, essentiellement par rapport au phénomène de l'anglicisation. Il souhaite entendre la ministre sur la question de l'adhésion ou non de la Commission communautaire française en qualité de membre observateur à l'OIF.

Enfin, vu l'exiguïté de ses moyens, comment la ministre va-t-elle tenter de mutualiser et inciter certaines collaborations pour mettre en avant les priorités du Collège en la matière ?

En ce qui concerne l'AB 12.00 intitulée « Frais de missions », le député constate une augmentation des moyens de l'ordre de 25 %. Qu'en est-il ?

Mme Céline Fremault, ministre, répond qu'elle l'a expliqué. Il s'agit d'un montant de 9.000 € pour permettre à tous les membres du Collège d'aller voir comment les projets se mettent en place.

M. Michel Colson (FDF) s'interroge également concernant l'AB consacrée aux subsides aux associations qui connaît une augmentation de l'ordre de 22 %. Il est souhaitable que la liste de celles-ci soit jointe au rapport.

En ce qui concerne l'AB 33.02 intitulée « Actions Francophonie », la ministre pourrait-elle fournir le nombre d'étrangers qui bénéficient d'une introduction à la francophonie par ce biais-là ? Quelles sont les commissions mixtes permanentes au sein desquelles les 232.000 € prévus au budget sont ventilés ?

Comment la ministre va-t-elle veiller à ce que le « B » de l'acronyme « WBI » soit correctement défendu ?

Selon **M.** André du Bus de Warnaffe (cdH), l'augmentation du budget de la division 30 – « Relations internationales » indique une volonté de faire exister l'institution sur la scène internationale, même si le budget total de 417.000 € peut paraître faible.

Par ailleurs, avec la sixième réforme de l'Etat, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est vu confier la promotion de Bruxelles. Le ministre Rachid Madrane est donc chargé d'assurer cette même promotion. De quelle manière sera organisée la concertation avec le collègue ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'assurer au mieux la valorisation de l'image de Bruxelles?

Dans son exposé, la ministre a fait état, à plusieurs reprises, de travail d'évaluation des projets qui sont en cours. Quels sont les critères qui vont permettre cette évaluation pour décider de la poursuite ou non de certains projets de coopération ? Enfin, le député s'associe aux questions ponctuelles relatives à certaines AB déjà soulevées par ses collègues.

Pour répondre à M. Van Goidsenhoven, Mme Céline Fremault, ministre, souligne qu'une réflexion est menée autour de la question hongroise. Il existe un accord de coopération signé dans le passé avec ce pays mais, depuis l'arrivée de M. Orban à sa tête, les garanties de non-discrimination à l'accès aux formations prévues dans l'accord de coopération ne sont plus suffisantes. Il est donc exclu à l'heure actuelle d'aller plus loin dans la relation bilatérale avec la Hongrie. Les procédures sont à l'arrêt et c'est ce qui explique qu'il n'y a plus aucun projet en cours aujourd'hui.

En ce qui concerne les pays desquels la Commission communautaire française voudrait se rapprocher, la ministre estime qu'il est prudent de ne pas répondre seule à cette question en ce sens qu'une concertation est menée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne à cet égard.

Il est vrai qu'il est des cas de distanciation plus rapides parce qu'ils sont liés à l'actualité politique.

A propos de l'accueil de fonctionnaires étrangers, chaque année est organisé, au mois de juillet, un évé-

nement à l'Université de Mons, en collaboration avec WBI. Il dure trois semaines et permet à ces fonctionnaires étrangers de se perfectionner en langue française, de simuler des conférences et de participer à certaines visites.

En ce qui concerne le bâtiment de la délégation Wallonie-Bruxelles situé boulevard Saint-Germain à Paris, il faut savoir qu'à la demande des cabinets Vervoort et Magnette, WBI analyse actuellement l'impact budgétaire de sa vente et étudie le prix qui pourrait être demandé, tenant compte des tendances du marché immobilier. Une réunion rassemblant l'ensemble des cabinets des ministres concernés doit avoir lieu dans les prochains jours. Depuis juillet 2014, l'administration de la Commission communautaire française et WBI se rencontrent de façon plus régulière, notamment pour renforcer certaines synergies. La question de la vente du bâtiment y sera évoquée mais elle est toujours à l'étude. En fonction de ce qui sera décidé, la Commission communautaire française va réévaluer sa participation, en considération de la composition de la future délégation qui sera maintenue ou non à Paris.

A propos de l'ajusté 2014 consacré au dit bâtiment, un montant trop important avait été prévu l'année passée, c'est la raison pour laquelle une rectification de 15.000 € est prévue à l'ajustement. La situation sera régularisée pour l'année 2015.

En termes de coopération internationale, la Commission communautaire française n'apporte pas son soutien à des ONG et n'intervient que de façon bilatérale.

En ce qui concerne l'identité francophone de Bruxelles, un des grands objectifs de la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française est l'affirmation de la culture francophone à Bruxelles et la mise en valeur du savoir-faire bruxellois à l'étranger. Le soutien au Centre européen de langue française et à l'Institut pour la coopération à l'audiovisuel va dans ce sens. Différentes initiatives de promotion de la langue française à destination d'un public défavorisé existent par ailleurs dans les divisions consacrées à l'Action sociale et à la Cohésion sociale. Il faut cependant rappeler que l'enseignement du français n'entre pas en tant que telle dans les compétences de la Commission communautaire française mais bien dans celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La ministre déclare afficher une volonté ferme de traduire dans les faits le souhait de promouvoir davantage la Commission communautaire française sur la scène internationale. Plusieurs initiatives sont en cours aujourd'hui. La ministre entend faire réimprimer la brochure consacrée à la Commission communau-

taire française et destinée à faire connaître l'institution à l'étranger, via les délégations de WBI. Le coût de réédition est estimé à environ 15.000 €.

D'autres mesures seront également prises en vue de valoriser la Commission communautaire française au sein même de WBI. A cet égard, il existe une légère absence de visibilité et il importe d'y remédier. A titre d'exemple, la ministre cite celui des « Journées diplomatiques » au cours desquelles elle a attiré l'attention sur l'absence de la Commission communautaire française au sein des différents symboles francophones affichés sur le podium.

Le but est de faire apparaître la Commission communautaire française comme un véritable partenaire, à égalité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Par ailleurs, la Commission communautaire française participe à la mise sur pied d'un événement à Paris à l'horizon de l'automne 2015 et ce, en collaboration avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles et le Centre Wallonie-Bruxelles.

A propos de la candidature de la Commission communautaire française à l'OIF, il est vrai qu'elle apparaît souvent comme une volonté politique. Actuellement, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles, via WBI, qui représente les francophones de Belgique en tant qu'entité fédérée. Le dossier de reconnaissance devait être remis six mois avant le sommet de la Francophonie, qui a lieu tous les deux ans. Le prochain sommet se déroulera lors du dernier week-end de novembre à Dakar. La candidature devra donc être introduite avant le prochain sommet prévu en 2016. Il est vrai que l'opération représente un coût. Durant la présente législature, le cabinet aura pour mission d'évaluer l'intérêt et les possibilités financières d'intégrer l'OIF, en concertation avec WBI, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Il faudra également évaluer, dans le cas où la Commission communautaire française ne pourrait intégrer l'OIF, ou ne pourrait l'intégrer immédiatement, dans quelles mesures l'institution bruxelloise peut constituer une force d'impulsion au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et WBI.

En ce qui concerne les frais de missions et de réceptions des membres du Collège et de cabinets, il faut savoir qu'outre la volonté d'ordre politique, la Commission communautaire française a été invitée à signer, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, une série d'accords cadres ou de coopération avec des pays tiers. Il y a deux zones géopolitiques, la zone européenne, d'une part, et la zone de la francophonie, d'autre part. La signature de ces nouveaux accords a entraîné des missions et des voyages officiels destinés à définir avec les autorités gouvernementales, les axes de coopération.

Il existe une liste des pays prioritaires : la France, les Pays-Bas, la Bulgarie, l'ex-Hongrie, la Pologne, la Roumanie, le Québec, le Vietnam, le Liban, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Congo, le Bénin, le Sénégal, la Croatie et la Turquie. Cette liste de pays prioritaires n'exclut pas pour autant une action limitée dans un autre pays, il faut cependant qu'elle s'appuie sur l'existence de partenariat reconnu par chacune des parties. Chaque fois que des accords sont signés, des moyens financiers sont prioritairement affectés à la mise en œuvre de ceux-ci et au soutien des opérateurs de terrain. Les crédits de 2015 sont augmentés à concurrence de 6.000 €. Il s'agit de rechercher de nouveaux partenariats éventuellement et aller voir la mise en œuvre des projets sur le terrain. Ce budget vaut pour tous les ministres.

En ce qui concerne les subventions aux associations, la liste sera jointe au rapport. Il y a une volonté de promouvoir des projets internationaux présentés hors accords, c'est-à-dire des actions qui se déroulent dans les pays avec lesquels la Commission communautaire française n'a pas signé d'accord de coopération et mises en œuvre par des opérateurs de terrain bruxellois. A chaque fois, il faut que l'association soit constituée sous forme d'une ASBL (ou une forme assimilée) dotée de statuts rédigés en français et siégeant en région bruxelloise. La demande doit évidemment concerner des matières dont l'exercice a été transféré de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Commission communautaire française. Les projets sont analysés en fonction des paramètres suivants :

- le profil du demandeur, connu ou pas agréé;
- la cohérence de la démarche qui est poursuivie par l'association:
- la pertinence du thème abordé avec les priorités géopolitiques du Collège;
- la qualité du suivi apporté au projet;
- les retombées elles-mêmes du projet.

En 2014, ce sont un peu plus de trente associations qui ont été subventionnées. Pour développer plus de projets à caractère international et soutenir le monde associatif dans sa démarche, il a été décidé d'augmenter les crédits *ad hoc* en 2015.

Les commissions mixtes permanentes évoquées par Monsieur Michel Colson, se tiendront aux dates suivantes :

- Congo du 20 au 22 octobre 2014
- Bénin mi-2015

- Sénégal fin 2015
- Vietnam novembre 2015
- Tunisie 1er trimestre 2015
- Maroc courant 2015
- Algérie en attente d'une proposition de date
- Québec fin mai 2015
- Roumanie mai-juin 2015
- Bulgarie fin 2015
- Pologne fin 2016
- Haïti début 2015

Pour répondre à la question de Monsieur du Bus de Warnaffe quant à la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles à propos de la valorisation de l'image de la capitale, il est évident qu'il sera pris langue avec le ministre Rachid Madrane mais chaque ministre agira en fonction de ses compétences propres au sein de son entité. La Commission communautaire française va privilégier des relations bilatérales tandis que le ministre Madrane se consacrera à la promotion de l'image de Bruxelles au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A propos de l'évaluation des projets, la ministre estime qu'il est important de se rendre sur le terrain pour évaluer les missions fixées. Il y a un ciblage qui est réalisé en fonction des compétences (formation, santé, personnes handicapées, cohésion sociale, ...).

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) demande si, au vu de la modestie des moyens budgétaires, il ne serait pas opportun pour la Commission communautaire française, à l'avenir, de concentrer ses efforts sur des pays réellement marqués par la Francophonie. La question du choix de ce pays revêt une certaine importance. Par rapport à la valorisation de la Commission communautaire française au travers d'actions ou de publications, le député attire l'attention de la ministre et de ses collègues, sur la question, en filigrane ces derniers temps, du changement de la dénomination de la Commission communautaire française. Cet élément pourrait semer le trouble. En ce qui concerne l'anglicisation soulevée par monsieur Colson, le député propose, à titre de plaisanterie, de prévoir une sanction pécunaire adressée à un membre du Collège lorsqu'il s'exprime en utilisant des mots issus du « franglais ».

Mme Céline Fremault, ministre, rappelle qu'elle a précisé, dans son exposé général, qu'il y aurait une

sélection des pays prioritaires, précisément en vue d'éviter une trop grande dispersion des moyens.

M. Alain Maron (Ecolo) déclare ne pas comprendre pourquoi les montants de 20.000 € à l'ajusté et 35.000 € à l'initial 2015, prévus pour le bâtiment à Paris, ont été modifiés alors qu'il s'agit d'un canon emphytéotique. Le montant a été diminué à l'ajusté mais remis à l'identique à l'initial.

Mme Céline Fremault, ministre, entend répondre de façon technique. A partir de 2013, la répartition entre les emphytéotes a été modifiée suite au souhait de l'AWEX d'être partie prenante au bail.

M. Laurent Hacken (cabinet de la ministre Céline Fremault), ajoute que la Commission communautaire française a appris fort tard que l'AWEX désirait entrer dans l'emphytéose. Un montant trop important a été payé en 2013. Il sera rééquilibré fin 2014. Ceci dit, cette participation n'est pas identique chaque année. Si l'AWEX n'était pas présente, la Commission communautaire française aurait dû payer plus et n'aurait pas pu procéder à un ajustement à la baisse.

M. Alain Maron (Ecolo) retient qu'une des priorités de la ministre est l'amélioration de l'image de Bruxelles, via la Commission communautaire française et WBI. Il comprend bien que la ministre a conscience que WBI, c'est d'abord WI. Il s'est amusé de constater que sur leur site internet, la Wallonie est omniprésente au détriment de la Commission communautaire française.

**Mme Céline Fremault, ministre**, estime qu'il y a un véritable souci à cet égard.

M. Alain Maron (Ecolo) déclare, qu'à ce déficit d'image, s'ajoute le fait que dorénavant, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de crédits pour la valorisation de l'image de Bruxelles, à côté de la compétence de la Région bruxelloise en la matière. Il y a donc beaucoup d'acteurs qui travaillent à l'image de Bruxelles avec, vraisemblablement, un résultat qui sera moins bon que s'il y avait moins d'acteurs présents.

Mme Céline Fremault, ministre, conclut que la technicité de la mise en application des relations internationales est liée à la technicité des répartitions de compétences entre entités.

#### 10. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne la division 30, activité 0, des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2014 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2015 et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

#### 11. Approbation du rapport

A l'unanimité des membres présents, la commission a accordé sa confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

La Présidente,

Caroline DÉSIR, Ridouane CHAHID Julie de GROOTE

#### 12. Annexes

#### Annexe 1 Étude de faisabilité de la réforme comptable, telle qu'elle serait applicable à la Commission communautaire française (Fiduciaire Ernst & Young)

Cette étude est disponible sur simple demande adressée aux services du greffe (greffe@pfb.irisnet. be).

Elle a été communiquée par courriel à l'ensemble des députés qui ont participé aux travaux budgétaires de la Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires.

Annexe 2
Organigramme de l'administration de la Commission communautaire française

		Administratrice générale	Bernadette LAMBRECHTS		
Service du secrétariat général	Pascale PENSIS	Service de l'inspection	Service interne de prévention et de protection du travail (SIPP)	Service juridique : fonction publique, marchés publics et contentieux (en ce compris le secrétariat des organes visés par le statut syndical)	archés publics et contentieux (en ce s visés par le statut syndical)
Chancellerie / Associations, cadastre des subventions et appui au non- marchand (en ce compris la gestion d'un guichet unique) / INAMI / Accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative / Politique générale / Contrôle de gestion / Achats durables /Assurances / Contrôle de l'utilisation des subsides/ Lutte contre les discriminations et l'égalité des chances (Corinne DESIR) /Cellule de la communication interne et externe et des relations internationales, en ce compris le suivi des directives européennes .	e des subventions et appui au non- on d'un guichet unique) / INAMI / aluation qualitative / Politique générale / ssurances / Contrôle de l'utilisation des nns et l'égalité des chances (Corinne n interne et externe et des relations vuivi des directives européennes.	Dominique MAUN	Odile REPOLT	Sandrine VERMEULEN	RMEULEN
Personnel affecté à l'Inspection des Finances	Personnel affecté au contrôle des engagements	Personnel affecté au service social	Permanents syndicaux	Directeurs d'administration chargés de mission Sylvie RISOPOULOS Philippe I	n chargés de mission Philippe DEBACKER
DA des ressources humaines Nicolas GOUGNARD	DA des affaires budgétaires et patrimoniales	DA des affaires culturelles, du sport et du tourisme Monica GLINEUR	DA de l'aide aux personnes handicapées Véronique GAILLY	DA de l'enseignement et de la formation professionnelle Patrick BEAUDELOT	DA des affaires sociales et de la santé Isabelle FONTAINE
	jet, de la	Service de la culture et du tourisme	Cellule observatoire	Auditorium Jacques Brel du CERIA	Cellule enfance et milieux d'accueil de l'enfant
Isabelle JONES	de la tresoreire Dominique	Philippe PREUX	Cellule	Hall omnisports du campus du CERIA	Service de la santé
Service des ressonmes humaines	Service du patrimoine, de l'infrastructure, de la gestion des	Service des affaires socioculturelles et	grande dépendance	Centre sportif du campus du CERIA	Pierre DELCARTE
Christian BISSOT	batiments (nors batiments scolaires) et de l'économat  Dominique GRAIDE	du sport Anne LEBRECHT	Cellule comptabilité	Haute Ecole Lucia de Bouckère	Service des affaires sociales :
Service informatique et de la gestion			Service des prestations individuelles	Service de l'organisation générale des	Annick MANDANE
Frédéric MOTTE			Stéphane DESCHAMPS	Jean-Pierre JAUMOTTE	Service de la Cohésion sociale
			Service de l'emploi et de l'aide à l'intégration	Service Enseignement	Marie-Pierre DURT
			Dominique DUGNOILLE	Nathalie MALISOUX	
			Service de l'accueil et de l'hébergement <b>Véronique DUBOIS</b>	Service de recherches microbiologíques J.M. Wiame Alain DURIEUX	
			Service initiatives, information et documentation documentation Alain THIRION	Service de la formation professionnelle et du transport scolaire (en ce compris le secteur de la formation P.M.E.)  Emmanuel BAUFAYT	

#### Annexe 3

#### Liste des formations organisées pour les agents de l'administration de la Commission communautaire française en 2014 Liste (au 1er décembre 2014) des formations organisées en 2014

Les formations de carrière	Organismes/Formateurs
Accession au niveau 1 : Brevet de droit administratif	Didier BATSELE
Accession au niveau 1 : Brevet sur les organisations européennes	Institut d'Etudes européennes
Avancement au rang 25 : Module sur la gestion de conflits	Bruxelles Formation
Avancement au rang 35 : Module sur l'organisation du travail	Bruxelles Formation
Le programme de formation	Organismes/Formateurs
Organisation, communication et efficacité personnelle	
Prévention et gestion du stress	Métamorphoses
Prévention et gestion des conflits	Bruxelles Formation
Affirmation de soi – Assertivité	Ecole des Parents et des Educateurs
Gestion du temps et des priorités	C.F.I.P.
Mindmapping	Heo SPRL
Business process management	Bbest
Communiquer efficacement par e-mail	Claire FOURNIER
Matières administratives et juridiques	
_égislation sociale	Boutique de Gestion
Législation sociale : ateliers de suivi	Boutique de Gestion
Comptabilité des asbl	Boutique de Gestion
Ateliers pratiques en comptabilité des asbl	Boutique de Gestion
Marchés publics : les bases	Didier BATSELE
Marchés publics : actualisation	Didier BATSELE
Marchés publics de services : ateliers	Didier BATSELE
Marchés publics de travaux : séances de Q/R	
sur la nouvelle réglementation	Didier BATSELE
es assurances	Ethias
Bureautique	
Excel 2007/2010 – les bases	Bruxelles Formation
WRITER – les bases	Vision IT
WRITER – Fusion et publipostage	Vision IT
CALC – les bases	Vision IT
IMPRESS – les bases	Vision IT
Messagerie électronique OWA	Vision IT
es formations par catégories (équipe ou métier)	Organismes/Formateurs
<i>l</i> lanagement	
Accompagnement du Plan de gestion	Delta-i
Descriptions de fonction et dictionnaire des compétences	Hudson
Equipes	
Accompagnement Qualité	Heo SPRL
Initiation à la comptabilité	Boutique de Gestion
SAP	Flexso
Supervision collective d'agents chargé de l'accueil PHARE	Guy Hubert
	Activité « Hart Coeur »

#### Informaticiens

Troubleshooting and Maintaining Cisco IP Networks

Junos Pulse Secure Access

Planning and Managing Windows 7 Deskstop

Deployments and Environment

Automating Administration with Windows Powershell v3

Administration windows server 2012

Configuring Advanced Windows Server 2012 Services

Anglais

Global Knowledge Global Knowledge

Business Training SA Business Training SA Business Training SA

Business Training SA

**CERAN Lingua Internationnal** 

#### Accompagnateurs scolaires

Prévention de l'agression verbale Gérer le stress et l'agressivité Approche des enfants autistes

Approche des enfants déficients mentalement Approche des enfants à déficience auditive

Dialogue interculturel et discriminations au quotidien Etre accompagnateur scolaire dans l'enseignement

spécialisé à Bruxelles

Etre accompagnateur scolaire - coaching

Les demandes spécifiques

Garance asbl Learn to be asbl DE SUZA

asbl AFRAHM

Centre comprendre et parler

**MRAX** 

Formateur interne Formateur interne Organismes/Formateurs

#### Organisation, communication et efficacité personnelle

LEAN: formation pratique

Introduction au Modèle d'Excellence EFQM (version 2013)

Le nouveau manager

Décupler mes compétences managériales

Devenir chef de ses collègues Devenir chef de ses collègues

Gestion des conflits

Sensibilisation à la communication non violente

Gestion des émotions Faire face aux manipulateurs

Assertivité

La Communication non-violente au coeur des relations de travail

Se sensibiliser à l'écoute active Lecture rapide et efficace

La démarche de qualité dans le non marchand Maîtriser vos prises de notes et comptes rendus

Courriers et courriels efficaces

Bbest Bbest

Gestion 2000

Serv pr la transform, l'innovat et le chg social

C.F.I.P. E.R.A.P. E.R.A.P.

Ecole des Parents et des Educateurs Ecole des parents et des éducateurs Ecole des parents et des éducateurs Ecole des parents et des éducateurs Ecole des parents et des éducateurs

Ligue de l'Enseign. et de l'Education perman. Ligue de l'Enseign. et de l'Education perman. Ligue de l'Enseign. et de l'Education perman.

Bruxelles Formation Bruxelles Formation

#### Matières administratives, juridiques et techniques

Marchés publics : cycle de base en 9 journées Comparaison des offres et pondération des critères Evaluation multicritère dans le cadre de la passation

de marchés publics

La procédure négociée. Evolutions liées à la nouvelle législation

La régularité des offres, la problématique du prix et

le paiement du marché

Techniques de négociation dans le cadre de marchés publics

Certificat en gestion avancée – secteur public

Actualité du droit et du contentieux de la fonction publique

Modernisation des Aides d'Etat Marchés publics : formation de base

L'administration des salaires et du personnel de A à Z Le nouveau droit des marchés publics en Belgique

Pensions de retraite

Interruption de carrière et autres périodes d'absence

Secteur public : règlement de travail Préavis : harmonisation des statuts Secteur public : durée du travail ESIMAP ESIMAP

ESIMAP ESIMAP

ESIMAP Escala

ICHEC Entreprises IFE Benelux IFE Benelux Kluwer Formations Kluwer Formations Larcier Formation

Service des Pensions du secteur public Service des Pensions du secteur public

Académie du Droit Académie du Droit Académie du Droit Secteur public : motivation – licenciement – outplacement Secteur public et rupture du contrat de travail : spécificités

Secteur public: droit disciplinaire Handicapés : points de contact

Analyse des difficultés liées à la compréhension mathématique

La langue en mouvement

Pragmatique et Compréhension du langage Formation de base en soins palliatifs

Arts & Sciences : rendre l'élève créateur et chercheur

Spécialisation en diététique de l'enfant et de l'adolescent

Académie du Droit Académie du Droit

Académie du Droit Académie du Droit

**ACNES** 

Centre Comprendre et Parler

Clinique Psychologique & Logopédique Univ Ctre de form pr les secteurs infirm et de santé

Changements pour l'Egalité

Enseignement de promotion sociale EPFC

#### Formations informatiques

IT pour non-spécialistes

Module Gestion des congés dans Persée

Kluwer Formations

**CIVADIS** 

#### Colloques, conférences

Congrès « Pensions »

La dématérialisation au service de la gestion des connaissances ? Archivage numérique : vous pensiez tout connaître à son sujet ? Les politiques de la jeunesse et la transition vers l'emploi Genre, laïcité et interculturalité : développer l'égalité entre H et F

Histoire, héritage et transmission : ct lutter contre l'Alzheimer institut ?

Le handicap invisible Référent démence

Santé mentale et vieillissement chez l'adulte déficient intel. ou autiste

Horreurs, malheurs! Comment accompagner sans s'épuiser?

Logement, précarité et santé mentale

Entre la bête et le surhomme : droque, violence et sacré Du lange aux langages, devenir élève en maternelle Le nouveau code bruxellois du logement en débat(s) Les formations liées à la législation sur le bien-être

Equipiers de première intervention (E.P.I.) – formation de base

Equipiers de première intervention (E.P.I.) - recyclage

Secourisme - cours de base Secourisme - recyclage

Programme d'aide au sevrage tabagique Réseau Horizon II (personnes de confiance)

BA4 – non électricien BA4 – personnes averties

Sensibilisation de la hiérarchie à la législation sur le bien-être Séance de sensibilisation à la sécurité sur le lieu de travail

Spécialisation Conseiller en Prévention Niv 1

Le Nouvel AR relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail

La sécurité incendie, un monde qui bouge Conférence « Développer la confiance en soi »

Conférence « Prévenir le burn out et le bore out »

Conférence « L'assiette au travail »

Kluwer Formations Fedisa Belgium ASBL Fedisa Belgium ASBL

**ARAU** 

Bruxelles laïque

Serv pr la transform, l'innovat et le chg social

La Braise asbl

Ctre de form pr les secteurs infirm et de santé

Centre Espoir et Joie asbl Parole d'enfants asbl

Rassemblement Bxlois pr le Droit à l'Habitat

Réseau Dépendance Bruxelles-Est

Changements pour l'Egalité

Inst de rech interdisciplin sur Bxl - Univ St-Louis

Organismes/Formateurs

A-First A-First Croix-Rouge Croix-Rouge

Centre d'aide aux fumeurs de l'Institut Bordet SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Formelec Cresept Cresept Cresept Cresept Cresept

Tractebel Engineering GDF Suez

TroisQuatorze 16 sprl TroisQuatorze 16 sprl TroisQuatorze 16 sprl

#### Les congés de formations (article 203 de l'arrêté « statut » du 13 avril 1995)

Bachelor en comptabilité

Bachelor en droit

Master (60) en sciences de gestion Master en politique économique et sociale Certificat d'aptitudes pédagogiques pour enseignement supérieur Inst. Prov. de Promotion sociale de Nivelles

**IRAM Promotion sociale** 

UCL - Mons UCL - FOPES

Institut Roger Guilbert

## Annexe 4 Subventions aux associations (AB 33.01 de la division 30) (\*)

Actual de Parsent des le code de Collègie - Différente Syste  Actual de Parsent des le code de Collègie - Différente Syste  Actual de Parsent des le code de Collègie - Différente Syste  Actual de Parsent des le code de Collègie - Différente Syste  Actual de Parsent des le code de Collègie - Différente Syste  Province - Différente - Différent	N° Dossier	LIBELLE	Objet	Personne contact	N° compte
Self-Mode Self-Warrier - Name receptable  On 14 COUGH  ON					
Set Walls - Non recentable  On 14 (1) 5.5  On 14 (1) 5.5  On 15 (1					
Development APCOD  Common poor la Cooperations et le  Contro de 2 expertes dans le codes de la finalisation de la Formation de  Codes promotions de substance de Contro Debibliot de la Contro Debibliot de la Contro de Codes promotions de la Contro de Codes promotions de la Contro de Codes promotions de la Codes de Codes promotions de la Codes de Codes promotions de la Codes de Codes promotions de Codes de Cod	RI14-001-A	SOS Sectes		Monsieur Jean-Claude MAES	310-1673323-62
Obvetopement APCD  codies provincias et astinissaux de la Protection Publique à la Registron Long-collège des conflicts social.  Risk 004-E  Terlys Mail  Critic de 2 experts dans le codie d'une misson occid-antière à la Madame Thintose PUBLART  ORIGINA (1985)  Critic de 2 experts dans le codie d'une misson occid-antière à la Madame Thintose PUBLART  ORIGINA (1985)  Critic de 2 experts dans le codie d'une misson occid-antière à la Madame Thintose PUBLART  ORIGINA (1985)  Critic de 2 experts dans le codie d'une misson occid-antière à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic de 2 experts dans le codie d'une misson occid-antière à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic de 2 experts dans le codie d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic de 2 experts dans le codie d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic de 2 experts dans le codie d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic de 2 experts des la contraison de la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic de 2 experts des la codie d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic de 2 experts des la codie d'une participative à la Madame Marine Critic GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Critic d'une participative à la Madame Calcine GREBOVAL  Madame Calcine GREBOVAL  SERVI (1985)  Autorita (1985)  Critic d'une participative de d'une participative à la Servi (1985)  Discussione d'une participative de					
Riji 4,004 E Terrya Mas	RI14-003-E			Monsieur André AYRIANOFF	BE63 0682 4691 1608
Envision		Developpement APCD			
Mail. Barnalso et sur dia Mail, de 3 janvier au 20 février 2014.  RT14-055-E Lébby européen des lemmes  Envoi de 2 experts dans is cader d'une participation à la Stème  session de la Cominsation des Nations unles but le titul de fermine  n'oussitée dans la mise en oeuvre pour les fermines de Billie » et  organisation of un évolement Neur Virt. du 10 au 21 mars 2014  Access de 3 récepts dans les caders d'une participation à la Summa 2014  Access de 3 récepts dans les caders d'une participation à la Summa 2014  Access de 3 récepts dans les caders d'une participation à la Summa 2014  Access de 1 récepts d'une service d'une participation à la Summa Maine Marine GHOTTO  RT4-005-A Centre Midicali Fraudes  Access de la Diffusion et de la Culture  Journée Comensation du 17-A (Footomanne of Accostience Cannée)  Journée Comensat	RI14-004-F	Teriva Mali		Madame Thérèse HUBI ART	RE94 9730 3350 1814
season de la Commission des Nationa unites aut es tatutal des femmes ever pour traite : a Organisation d'année de s'autoparte dévelopement of des l'écopemes de developement of de s'autoparte des filles » et organisation d'un événiment. Nev 10x, d'il au 21 mais 2014.  Rij14-006-A. de Chein Vert	1(114-004-L	Terrya Maii		Wadane merese noblact	DE94 9730 3330 1014
seasion de la Commission des Nations unes sur le statut des femmes ever pour terber en coperation of the statut des interes de la comme ever pour terber coperation of the statut de la comme ever pour le developement of the statut de la comme de la comme ever pour le developement of the statut de la comme					
seasion de la Commission des Nations unes sur le statut des femmes ever pour terber en coperation of the statut des interes de la comme ever pour terber coperation of the statut de la comme ever pour le developement of the statut de la comme de la comme ever pour le developement of the statut de la comme					
avec pour thème : c Objectifs pour le développement : defis et tréculaite dans la mise en cerve pour le femines de let fell set et tréculaite dans la mise en cerve pour le femines de let fell set et de fell set et des les et de discales la mise en cerve pour le femines de let fell set et de	RI14-005-E	Lobby européen des femmes	Envoi de 2 experts dans le cadre d'une participation à la 58ème	Madame Cécile GREBOVAL	BE47 2100 0341 85680
resustites dans in mile en œuvre pour les femmes et les files es et organisation d'un évenement. Nev York, du 1 ou 21 mars 2014  R114-005-A. Le Chien Vet  Account de 3 experts dans le cadre d'une participation à la Journée de la Journée de la prévention es santé mentaire ? » organisée par fastal à l'occasion de son déme anniversaire l'aversaire participation à la Journée de la Courte Médical Enaden  Enror of l'accept dans le cadre d'une participation à la Journée de la Courte de la Diffusion et de la Courte de la Courte de la Diffusion et de la Courte d'experts dans le cadre d'une participation au cycle de conférencée serfents atternational - non necessable  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Sanstaire  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Sanstaire  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Sanstaire  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Sanstaire  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Sanstaire  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Sanstaire  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Sanstaire  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Sanstaire  R114-005-A. Centre de la Diffusion et de la Culture  Accusit d'experts dans le cadre d'une participation au cycle de conférencée serfents atternation et non necessable  R114-015-A. Centre d'experts d'experts d'expert la cadre d'une participation au cycle de conférence des des des des des des des des des de					
R14-006-A Le Chien Vert					
institutée : « Alb. maman, papa, boto. Et al nous partions de la prévention en santé marielle ? a granisée par Tabel à l'Occasion de not 558ma antiversaire. Bruséeles, te 28 mais 2014.  R114-007-E. Centre Médical Enaden  Transport de la Coulte Médical Enaden  Transport de la Coulte Médical Enaden  Transport de la Coulte de Coulte Médical Enaden  Transport de la Coulte de Co					
provention en santé mentale 7 a reganisée par l'asabi à l'occasion de los Soféres anviversaires Rizustées, le 28 avan 2014.  Ri14-007-E. Centre Médical Enaden  Error of regard dans le cadre d'une participation à la première d'Accollenting de Accollenting (Centre de la Diffusion et de la Culture Sanitaire (Centre de la Diffusion et la Culture de la Culture Sanitaire (Centre de la Diffusion et la Culture de la Culture Sanitaire (Centre de la Diffusion et la Culture de la Culture Sanitaire (Centre de la Diffusion et la Culture de la Culture Sanitaire (Centre de la Culture Centre de la Culture Centre de la Culture (Centre de la Culture Centre de la Culture Centre de la Culture	RI14-006-A	Le Chien Vert		Madame Marie-Christine MEERSSEMAN	BE09 3100 3529 5457
con Séema anniversaire Bruvelles, le 28 mars 2014.  R144-009-A. Centre Medical Enaden  Envor d'expert dans le cades d'une participation a la premiera Journée Cinversation du 17y4 (Toxicomanin et Accodisme) Genère vive pour fibers e : Lessaim factuée de diopse et les médissiesses de  R144-009-A. Centre de la Offision et de la Culture Santaire  R144-009-A. Centre de la Offision et de la Culture Santaire  R144-009-A. Defense des enfants international - non Processable  R144-009-A. Signa de la Culture Santaire  R144-009-A. Signa de la Culture Santaire  R144-019-A. Association Belgo-Palestinienne International de la Culture Conference auropeanne de Réduction des risques. Balles/Jusse), du 7  au 9 mai 2014.  R144-019-A. Centre Médical Enaden  R144-019-A. Centre Médical Enaden  R144-019-A. Centre Médical Enaden  R144-019-A. Centre Médical Enaden  R144-019-A. FEDITO Bruxelles  R144-019-A.					
Journée Cinnessation du TyA (Toxicomanie et Alocosine) Ceréve avec pour thêmer : Le Sessain actule de drouges et les médiastes de jouissance s. Genève (Suisse), le 12 avril 2014.  Ri14-008-A. Centre de la Diffusion et de la Culture Sanitare concilement de la Culture de la Culture Sanitare concilement de la Culture Sanitare concilement de la Culture Sanitare concilement de la Culture de la Cu			son 35ème anniversaire. Bruxelles, le 28 mars 2014.		
RI14-009-A Centre de la Diffusion et de la Culture Coulisiance No. Centre (Sissae), le 12 aux 2014.  Accuel d'asperts dans le cadre d'une participation au cycle de Monsieur Guy LEBEER RI14-009-A Défense des enfants international - non au sociocé-déction ? ». Broxellies, du 15 acut 20 juin 2015.  RI14-010-A SLEP  Accuel d'un expert dans le cadre d'une participation au control de montre de la Contracce de la contraction de control d'une control de la control de	RI14-007-E	Centre Médical Enaden		Madame Martine GHIOTTO	BE44 0682 0175 2145
RI14-019-A Centre de la Diffusion et de la Culture Sanitare  Sanitare  RI14-009-A Defense des enfants international - non receivable  RI14-019-A SUP  Accessed d'experts dans le cader d'une participation au cycle de centre (servicibles) de la cader d'une participation de solicité (servicibles) de la cader d'une participation de solicité (servicibles) de la cader d'une participation de solicité (servicibles) de la cader d'une superir d'ans le cader d'une stratégiques 2014-2015.  RI14-019-B Modus vivendi Circulté (servicibles) de la cader d'une participation à la zerne Conférence européenne de Réduction des risques 884e(Suisse), du 7 la 2014.  RI14-019-B Modus vivendi Circulté (servicibles) de la solidarité avec le peuple palestinien x. Brixelles, le 24 mai 2014.  RI14-019-B Empact suid – Hors délais  RI14-019-B Empact suid – Hors délais  RI14-019-C EEDAS – Non recevable  RI14-019-B A Suisse de la cader d'une de la dépendance aux opoides (TDC4).  RI14-019-B Empact suid – Hors délais  RI14-019-B Empact suid – Hors délais  RI14-019-B Empact suid – Hors délais  RI14-019-B A EEDITO Bruxelles  Accessed d'experts dans le cader du d'eme colleque international de la cader de resulte de la dépendance aux opoides (TDC4).  RI14-019-B Empact suid – Hors délais  RI14-019-B Empact suid – Hors délais  RI14-019-B A EEDITO Bruxelles  Accessed d'experts dans le cader du d'eme colleque international réancophone sur le traitement de la dépendance aux opoides (TDC4).  RI14-019-B Débas de la Mémore Audiovissuelle Julier (MA)  RI14-019-B Débas de la Mémore Audiovissuelle Julier (MA)  RI14-019-B Débas de la Mémore Audiovissuelle Julier (MA)  RI14-019-B CEDAS – Non recevable  Emport d'experts dans le cader d'une formation aux enfretiens effant parentée. Paris, le 2 appriente 2014.  RI14-019-B Débas de la Mémore Audiovissuelle Julier (MA)  RI14-019-B Débas de la Mémore Audiovissuelle Julier (MA)  RI14-019-B Débas de la Mémore Audiovissuelle Julier (MA)  RI14-02-B CEDAS – Non recevable  Envoi d'experts au 11-ême congrès de la Fédération int					
Sanchaire conferences avec pour thèmer : « Penser les veillesses. Anticipation ou science, fiction ? ». Bruxelles, du 15 août 2014 au 30 juin 2015.  R114-010-A Défense des enfants international - non recevable provinces de la cadre du séminaire : « 10 ans de partenant - Nouveaux défeis : Aues stratériques 2014-2017 » Druxelles, du 25 mars au 8 avril 2014.  R114-011-E Modus vivendi Evroir d'experts dans le cadre du séminaire : « 10 ans de partenant - Nouveaux défeis : Aues stratériques 2014-2017 » Druxelles, du 25 mars au 8 avril 2014.  R114-011-E Modus vivendi Evroir d'experts dans le cadre du participation à la 2eme Conference européenne de Réduction des reques Bélécilisses, du 7 de 14	DI44 000 A	Control de la Differie et de la Cultura		Marsiana One LEDEED	DE07.0044.4444.0040
RI14-010-A SLFP Accessible Access	R114-008-A			Monsieur Guy LEBEER	BE97 0011 4414 9049
Ri14-010-A   SLFP	DI44 000 A	Défence des enfants international par	ou science-fiction? ». Bruxelles, du 15 août 2014 au 30 juin 2015.		
partneriat — Nouveaux défis : Axes stratéliques 2014-2017 » finuelles, du 25 amrs au 8 avril 2014.  Ril14-011-E Modus vivendi Emoi d'experts dans le cadre d'une participation à la 2-me Conference un prophenne de Réduction des risques. Bale(suisse), du 7 au 9 mai 2014.  Ril14-012-A Association Belgo-Palestinienne Asculeri d'experts pour un événement dans le cadre « l'année internationale de la solidanté avec le peuple palestinien ».  Ril14-013-E Impact sud — Hors délais Acculeri d'experts pour un événement dans le cadre de « l'année internationale de la solidanté avec le peuple palestinien ».  Ril14-013-E Centre Médical Eradén Acculeri d'experts invités à participer à la conference organisée dans le cadre de la rémoi institutionnelle inter-unités de ràbet qui sers avvive de présentations cliniques et de discussions de cas. Bruxelles, le 27 juins 2014.  Ril14-015-A FEDITO Bruxelles Acculeri d'experts dans le cadre du 4ême colloque international françophone su le tralitement de la dépendance aux opoides (TDO4).  Ril14-015-A FEDITO Bruxelles Acculeri d'experts dans le cadre du 4ême colloque international françophone su le tralitement de la dépendance aux opoides (TDO4).  Ril14-015-A FEDITO Bruxelles Provi d'expert dans le cadre d'une formation aux entretiens entantiparents. Paris, le 2 septembre 2014.  Ril14-015-E La Maison Arc en ciel Envoi d'experts dans le cadre d'une formation aux entretiens entantiparents. Paris, le 2 septembre 2014.  Ril14-015-E La Mémoire Audiovisuelle Juivi (IRAA).  Ril14-015-E La Mémoire Audiovisuelle Juivi (IRAA).  Ril14-015-E CEDAS – Non recevable Envoi d'experts aux 11 tême congrès de la Fédération Internationale des Associales Professionnels des Associales Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : « Le partage des tables dans les soins de l'avortement ». Lipoliparia, du 2 au 5 octobre 2014.  Ril14-023-E Free Clinic Envoi d'experts aux 11 tême congrès de la Fédération Internationale des Associales Professionnels des Autorement et de la Contraceptio	R114-009-A				
Bruselles, du 28 mars au 8 avril 2014.   Filt-1011-E   Modus vivendi   Erwoi d'experts dans le cadre d'une participation à la 2ème Conférence européenne de Réduction des risques. Béle(Suisse), du 7 au 9 mai 2014.   Madame Catherine VAN HUYCK   057-6441120-93 (cession de créance)   Madame Catherine VAN HUYCK   057-6441120-93 (cession de créance)   Madame Catherine VAN HUYCK   057-6441120-93 (cession de créance)   Monsieur Pierre GALAND   BC 90 012 8039 9711   Monsieur Pierre GALAND   Monsieur Sebastion ALEXANDRE   BC 90 012 8039 9711   Monsieur Pierre GALAND   Monsieur Pierre GALAND   Monsieur Pierre GALAND   Monsieur Pierre GALAND   BC 90 012 8039 9711   Monsieur Pierre GALAND   BC 90 012 8039 9711   Monsieur Pierre GALAND   Monsieur Pierre GALAND   BC 90 012 8039 9711   Monsieur Pierre GALAND   Monsieur Pierre GALAND   BC 90 012 8039 9711   Monsieur Mierre	RI14-010-A	SLFP			
Conference européenne de Réduction des risques. Bálei,Suisse), du 7 au 9 mai 2014.  Ri14-012-A Association Beigo-Palestinienne   Accueil d'experts pour un évenement dans le cadre de « l'année internationale de la solidantié avec le peuple palestinien».  Ri14-013-E   Impact sud - Hors délais   Accueil d'experts invités à participer à la conférence organisée dans le cadre de la reliunion institutionnelle inter-unitels de l'asbil qui sera suive de présentations cliniques et de discussions de cas. Bruxelles, le 27 juins 2014.  Ri14-015-A   FEDITO Bruxelles   Accueil d'experts dans le cadre du 4ème colloque international francophone su le tratitement de la dépendance aux opoides (TDO4). Bruxelles, du 18 au 19 dépembre 2014.  Ri14-016-E   CEDAS - Non recevable   Envoi d'experts dans le cadre du d'eme colloque international francophone su le tratitement de la dépendance aux opoides (TDO4). Bruxelles, du 18 au 19 dépembre 2014.  Ri14-018-E   La Maison Arc en ciel   Envoi d'experts dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  Ri14-02-E   Groupe d'Action des Centres Extra Hospitalistes Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)   Envoi d'experts dans le cadre de la Conférence ILGA Europe. Riga, du 8 au 12 octobre 2014.  Ri14-02-E   Free Clinic   Envoi d'experts aux 11ème congrès de la Fédération internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Confraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des taches dans les soins de l'avortement » Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  Ri14-02-E   Free Clinic   Envoi d'experts aux 11ème congrès de la Fédération internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Confraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des taches dans les soins de l'avortement » Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  Ri14-02-E   Centre Chapelle aux Champs   Centre Septembre 2014   Envoi d'experts dans le cadre d'une Journee d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Le partage des taches dans les soins de l'avortement » Ljublja				CORRALES	
RI14-012-A Association Beigo-Palestinienne Accueil d'experts pour un événement dans le cadre de « l'année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien».  RI14-013-E Impact sud - Hors délais Centre Médical Enaden Accueil d'experts invités à participer à la conférence organisée dans le cadre de la réunion institutionnelle inter-unités de l'asbl qui sera suivie de présentations cliniques et de discussions de cas. Bruxelles, le 27 juins 2014.  RI14-015-A FEDITO Bruxelles Accueil d'experts invités à participer à la conférence organisée dans le cadre de la réunion institutionnelle inter-unités de l'abblight de présentations cliniques et de discussions de cas. Bruxelles, le 27 juins 2014.  RI14-015-A FEDITO Bruxelles Accueil d'experts dans le cadre du 4ême colloque international françophone sur le tratement de la dépendance aux opoides (TDO4).  RI14-015-E Le Patio Envoir d'experts dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  RI14-015-E Le Patio Envoir d'experts au 11ême congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement (GACEHPA)  RI14-02-E Groupe d'Action des Centries Extra hoppitalers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  RI14-02-E Fries Clinic Envoir d'experts au 11ême congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: «Le partage des taches dans les soins de l'avortement » Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-02-E Fries Clinic Envoir d'experts au 11ême congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: «Le partage des taches dans les soins de l'avortement » Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-02-E Fries Clinic Envoir d'experts dans le cadre d'une pour de l'avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: «Le partage des taches dans les soins de l'avortement » Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-02-E Le Pont des Arts Envoir d'experts dans le	RI14-011-E	Modus vivendi		Madame Catherine VAN HUYCK	057-6441120-93 (cession de
Internationale de la solidarité avec le peuple palestinien ».  Bruxelles, le 24 mai 2014.  Brit 4-013-E. Ilmpact sud – Hors délais  Rit 4-014-A. Centre Médical Enaden  Accuell d'experts invités à participer à la conférence organisée dans le cadre de la réunion institutionnelle inter-unités de l'asbit qui sera suivié de présentations cliniques et de discussions de cas. Bruxelles, le 27 juine 2014.  Rit 4-015-A. FEDITO Bruxelles  Accuell d'experts dans le cadre du 4ême colloque international françophone sur le traitement de la dépendance aux opoides (TDO4) Bruxelles, du 18 au 19 décembre 2014.  Rit 4-015-E. CEDAS – Non recevable  Rit 4-017-E. Le Patio  Envoi d'il expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfontipairents. Paris, le 2 septembre 2014.  Rit 4-018-E. La Maison Arc en ciel  Envoi d'experts dans le cadre d'une formation aux entretiens enfontipairents. Paris, le 2 septembre 2014.  Rit 4-018-E. La Maison Arc en ciel  Envoi d'experts dans le cadre d'une formation aux entretiens enfontipairents. Paris, le 2 septembre 2014.  Rit 4-02-E. Groupe d'Action des Centres Extra hospitaleirs Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  Rit 4-02-A. CELF  Rit 4-02-A. CELF  Rit 4-02-A. Centre Chapelle aux Champs  Accuell d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: « Le partage des taches dans les soins de l'avortement », Lipulpiana, du 2 au 5 octobre 2014.  Rit 4-02-A. Centre Chapelle aux Champs  Accuell d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: « Le partage des taches dans les soins de l'avortement », Lipulpiana, du 2 au 5 octobre 2014.  Rit 4-02-B. Association françophone d'Aide aux Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: « Le partage des taches dans les soins de l'avortement » Lipulpiana, du 2 au 5 octobre 2014.  Rit 4-02-B. Association françophone d'Aide			au 9 mai 2014.		creance)
Bruxelles, le 24 mai 2014.	RI14-012-A	Association Belgo-Palestinienne		Monsieur Pierre GALAND	BE30 0012 6039 9711
RI14-014-A   Centre Médical Enaden					
cadre de la réunion institutionnelle inter-unités de l'asbi qui sera suivie de présentations clinques et de discussions de cas. Bruxelles, le 27 juins 2014.  RI14-015-A FEDITO Bruxelles Accueil d'experts dans le cadre du 4ême colloque international francophone sur le traitement de la dépendance aux opoides (TDO4).  Bruxelles, du 18 au 19 décembre 2014.  RI14-017-E Le Patio Envoi d'expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  RI14-018-E La Maison Arc en ciel Envoi d'experts dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  RI14-019-A Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive (IMAL)  RI14-020-E Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA) (ICAPC) avec pour thème: «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement et de la Confraception (FIAPAC) avec pour thème: «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement », Liubijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-021-A CELF Envoi d'experts dans l'e cadre d'une Journée d'études du Département », Liubijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département », Liubijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-024-E Association francophone d'Aide aux Département « Autiles » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-025-E Le Pont des Afts Dunia Dannec Theater D'IOOP Departement « Autiles » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-028-E Dunia Dannec Theater Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3° estival des RI14-028-E Dunia Bannec Theater Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3° estival des RI14-028-E Dunia Dannec Theater Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3° estival des RI14-028-E ART Concept Dossier annué Envolument mondial « désinations pour tous » Monsieur Fabrice VAN REYMENANT Libertes : ocheir et dé			Acqueil d'experts invités à participer à la conférence organisée dans le	Madama Martina CLIIOTTO	
Iuins 2014.	K114-014-A	Centre Medicar Enaderi	cadre de la réunion institutionnelle inter-unités de l'asbl qui sera suivie	Madame Martine GniO110	
RI14-015-A FEDITO Bruxelles Accueil d'experts dans le cadre du 4ème colloque international francophone sur le traitement de la dépendance aux opoides (TDO4). Bruxelles, du 18 au 19 décembre 2014.  RI14-016-E CEDAS – Non recevable RI14-017-E Le Patio Ervoi d'1 expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  RI14-018-E La Maison Arc en ciel Ervoi d'experts dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  RI14-019-A Institut de la Mémoire Audiovisuelle Julive (IMAJ) Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA) Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA) RI14-021-A CELF RI14-022-E Free Clinic Envoi d'experts au 11ême congrès de la Fédération Internationale des Pavortement » Lipubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Accueil d'experts dans le cadre d'une fornation average des l'avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: «Le partage des taches alse soins de l'avortement » Lipubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Departement » Adulte » avec pour thème: «Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-024-E Association francophone d'Aide aux Envoi d'une expert au Dialogue constructif entre TEtat belge et le Comité des Personnes Handicapés mentaux Septembre 2014  RI14-025-E Le Pont des Arts Bruxelles (d'une participation au 3Festival des La Monsieur Fabrice VAN REYMENANT Libertés : obér et désobéir » Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-A RI14-028-B AMT Concept Dossier annué Envoi d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obér et désobéir » Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-B AMT Concept Dossier annué Envoi d'experts dans le cadre d'un colloque santé mentale "Soidisant lou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  RI14-028-B AMT Concept Do					
Bruxelles, du 18 au 19 décembre 2014.  RI14-016-E CEDAS – Non recevable  RI14-017-E Le Patio Envoi d'1 expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  RI14-018-E La Maison Arc en ciel Envoi d'experts dans le cadre de la Conférence ILGA Europe. Riga, du 8 au 12 octobre 2014.  RI14-019-A Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive (IMAJ)  RI14-020-E Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  Fire Clinic Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des l'avortement ». Ljubiljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-021-A CELF Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des l'avortement ». Ljubiljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-022-E Free Clinic Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des l'avortement ». Ljubiljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljubiljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-024-E Association francophone d'Aide aux Departement « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale » Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-025-E Le Pont des Arts  RI14-025-E Dunia Dance Theatre  RI14-025-E Dunia Dance Theatre  RI14-025-E AMT Concept Dossier annulé Envoi d'un expert aux Dialogue constructif entre l'Etat beige et le Libertés : obér et désobéir ». Bruxelles, le 10 eau 25 octobre 2014.  RI14-025-E AMT Concept Dossier annulé Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obér et désobéir ». Bruxelles, et 0 16 au 25 octobre 2014.  RI14-025-E AMT Concept Dossier annulé Envoi d'un expert dans le cadre d'un colloque santé mentale "Soi diasnit fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014.  RI14-025-E AMT Concept Dossier annulé Envoi d'experts au sommet mondial « d'estinations pour tous ».  Madame Caroline COLLARD  Madame Caroline CLLARD  Madame Caro	RI14-015-A	FEDITO Bruxelles	Accueil d'experts dans le cadre du 4ème colloque international	Monsieur Sébastien ALEXANDRE	
RI14-018-E Le Patio Envoi d'1 expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  RI14-018-E La Maison Arc en ciel Envoi d'experts dans le cadre de la Conférence ILGA Europe. Riga, du sa 12 octobre 2014.  RI14-019-A Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive (IMAJ)  RI14-020-E Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  RI14-021-A CELF  RI14-021-A CELF  RI14-022-E Free Clinic Envoi d'experts au 11ême congrès de la Fédération Internationale des Iavortement », Ljubijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement », Ljubijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Associés Professionnels de l'Avortement », Ljubijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-024-E Association francophone d'Aide aux Handicapés mentaux Contraception d'origine sociale », Bruxelles, et lo octobre 2014.  RI14-025-E Le Pont des Arts Liberts d'ans le cadre d'une participation aux entretiens enfantoria aux entretiens enfantion aux entretiens enfanti					
enfant/parents. Paris, le 2 septembre 2014.  R114-018-E  La Maison Arc en ciel  Envoi d'experts dans le cadre de la Conférence ILGA Europe. Riga, du Ba u 12 octobre 2014.  R114-019-A  (IMAL)  R114-020-E  Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  R114-021-A  R114-021-A  R114-021-A  R114-022-E  R114-022-E  R114-023-A  Centre Chapelle aux Champs  Accuell d'experts dans le cadre d'un colloque santé mentale  R114-024-E  R114-024-E  R114-025-E  R114-025-E  R114-025-E  R114-025-E  R114-025-B  R11		CEDAS – Non recevable			
RI14-018-E  La Maison Arc en ciel  Envoi d'experts dans le cadre de la Conférence ILGA Europe. Riga, du 8 au 12 octobre 2014.  RI14-019-A  Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive (IMAJ)  RI14-020-E  Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  RI14-021-A  RI14-021-A  CELF  RI14-021-B  Free Clinic  Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljublijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-022-E  Free Clinic  Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljublijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A  Centre Chapelle aux Champs  Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-024-E  Association francophone d'Aide aux  Handicapés mentaux  Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  RI14-025-E  Le Pont des Arts  RI14-026-E  Dunia Dance Theatre  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Monsieur Fabrice VAN REYMENANT  Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, lu 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-A  RI14-028-A  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Miser Thierry BIERAU  Madame Catina IN'T ZANDT  Madame Katinka IN'T ZANDT  Madame Catherine D'HOOP  Département « Augus au 2 au 5 octobre 2014.  Madame Catherine D'HOOP  Département « Augus au 2 au 5 octobre 2014.  Madame Catherine D'HOOP  Département « Augus au 2 au 5 octobre 2014.  RI14-025-E	RI14-017-E	Le Patio		Madame Caroline COLLARD	
RI14-020-E  RI14-020-E  RI14-020-E  Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  RI14-021-A  RI14-021-A  RI14-022-E  RI14-022-E  RI14-022-E  RI14-022-E  RI14-022-E  RI14-023-A  Centre Chapelle aux Champs  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des RI14-024-E  RI14-024-E  RI14-024-E  RI14-025-E  RI14-025-E  RI14-025-E  RI14-025-E  RI14-027-A  RI14-027-A  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Lijubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  Envoi d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-026-E  RI14-027-A  Bruxelles Laïque  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Madame Katinka IN'T ZANDT  Madame Katinka IN'T ZANDT  Madame Simone MARNEFFE SCHOONBROODT  Madame Catherine D'HOOP  Madame Catherine D'HOOP  Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS  Madame Thérèse KEMPENEERS  Monsieur Fabrice VAN REYMENANT  Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-A  RI14-028-A  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Alain DESCAMPS  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Miguel GEREZ	RI14-018-E	La Maison Arc en ciel	Envoi d'experts dans le cadre de la Conférence ILGA Europe. Riga, du	Monsieur Thierry BIERAUX	
RI14-020-E Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  RI14-021-A CELF RI14-022-E Free Clinic  Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-022-E Free Clinic  Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème: «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, et lo cotobre 2014.  RI14-024-E Association francophone d'Aide aux Handicapés mentaux Envoi d'un expert au Dialogue constructif entre l'Etat belge et le Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  RI14-025-E RI14-026-E Dunia Dance Theatre RI14-028-A Bruxelles Laïque Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Ri14-028-A Ri14-028-A AMT Concept Dossier annulé Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Madame Katinka IN'T ZANDT  Madame Simone MARNEFFE SCHOONBROODT  Madame Catherine D'HOOP  Madame Catherine D'HOOP  Département ». Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI 4-024-E RI 4-025-E Dunia Dance Theatre  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Ri 4-028-A Ri 4-028-A Ri 4-028-A Ri 4-028-A Ri 4-028-A Ri 4-028-A AMT Concept Dossier annulé Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Madame Katinka IN'T ZANDT	RI14-019-A	Institut de la Mémoire Audiovisuelle Juive	o au 12 octobre 2014.		
Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA)  RI14-021-A  RI14-021-A  RI14-022-E  RI14-022-E  RI14-023-A  Centre Chapelle aux Champs  Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-024-E  RI14-025-E  RI14-025-E  RI14-025-E  RI14-025-E  RI14-026-E  RI14-027-A  Bruxelles Laïque  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des RI14-026-E  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème « Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljublijana, du 2 au 5 octobre 2014.  Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  Madame Catherine D'HOOP  Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS  Madame Thérèse KEMPENEERS  Madame Thérèse KEMPENEERS  Monsieur Fabrice VAN REYMENANT  Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Ri14-028-A  Ri14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'un expert dans le cadre d'un participation au 3Festival des disant fou". Bruxelles, les 17 et d'octobre 2014.  Ri14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Alain DESCAMPS	DI44 020 F		Envoi d'evnerts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des	Madama Katinka INIT ZANDT	
l'avortement ». Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.   RI14-021-A   CELF   Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.   RI14-023-A   Centre Chapelle aux Champs   Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.   RI14-024-E   Association francophone d'Aide aux   Envoi d'un expert au Dialogue constructif entre l'Etat belge et le Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014   RI14-025-E   Le Pont des Arts   Envoi d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des RI14-026-E   Dunia Dance Theatre   Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.   RI14-028-A   Fédération des maisons médicales   Fédération francophone d'Aide aux   Grant d'un expert au Olique santé mentale "Soidisant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014   Monsieur Alain DESCAMPS   Monsieur Alain DESCAMPS   Gisant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014   Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Miguel GEREZ	K114-020-E		Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception	Madame Ratinka IN 1 ZAND1	
RI14-021-A CELF  RI14-022-E  Free Clinic  Envoi d'experts au 11ème congrès de la Fédération Internationale des Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tàches dans les soins de l'avortement ». Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A  Centre Chapelle aux Champs  Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-024-E  Association francophone d'Aide aux Handicapés mentaux  Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  RI14-025-E  RI14-025-E  RI14-026-E  RI14-027-A  Bruxelles Laïque  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-A  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation pour tous ».  Madame Simone MARNEFFE SCHOONBROODT  Madame Catherine D'HOOP  Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI 14-028-A  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Alain DESCAMPS		(GACEHPA)			
Associés Professionnels de l'Avortement et de la Contraception (FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljublijana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-024-E Association francophone d'Aide aux Envoi d'un expert au Dialogue constructif entre l'Etat belge et le Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  RI14-025-E Le Pont des Arts RI14-025-E Dunia Dance Theatre RI14-027-A Bruxelles Laïque Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, lu 16 au 25 octobre 2014.  Fédération des maisons médicales disant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  RI14-029-E AMT Concept Dossier annulé Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ». Monsieur Miguel GEREZ	RI14-021-A	CELF	, , .		
(FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de l'avortement ». Ljubljana, du 2 au 5 octobre 2014.  RI14-023-A  Centre Chapelle aux Champs  Centre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  Ri14-024-E  Centre Chapelle aux Champs  Centre d'un expert au Dialogue constructif entre l'Etat belge et le Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  Ri14-025-E  Centre Chapelle aux Champs  Conjine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  Ri14-025-E  Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  Ri14-026-E  Dunia Dance Theatre  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Fédération des maisons médicales  Fédération des maisons médicales  Centre Chapelle aux Champs  Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS  Madame Thérèse KEMPENEERS  Madame Thérèse KEMPENEERS  Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  Ri14-025-E  Dunia Dance Theatre  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Fédération des maisons médicales  Fédération des maisons médicales  Gentre d'un colloque santé mentale "Soidisant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  Ri14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Miguel GEREZ	RI14-022-E	Free Clinic			
RI14-023-A Centre Chapelle aux Champs Accueil d'experts dans le cadre d'une Journée d'études du Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-024-E Handicapés mentaux  Envoi d'un expert au Dialogue constructif entre l'Etat belge et le Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  RI14-025-E RI14-025-E Dunia Dance Theatre RI14-027-A Bruxelles Laïque Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-A RI14-029-E AMT Concept Dossier annulé  Accueil d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS  Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Thérèse KEMPENEERS  Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Catherine D'HOOP  Madame Thérèse KEMPENEERS   Madame Catherine D'HOOP  Ma			(FIAPAC) avec pour thème : «Le partage des tâches dans les soins de	SCHOONBROOD	
Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques d'origine sociale ». Bruxelles, le 10 octobre 2014.  RI14-024-E Handicapés mentaux Envoi d'un expert au Dialogue constructif entre l'Etat belge et le Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  RI14-025-E Le Pont des Arts RI14-026-E Dunia Dance Theatre  RI14-027-A Bruxelles Laïque Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-A Fédération des maisons médicales disant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  RI14-029-E AMT Concept Dossier annulé Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ». Monsieur Miguel GEREZ	DI14 022 A	Contro Chanollo aux Champs		Madama Cathorina DIHOOP	
RI14-024-E  Association francophone d'Aide aux Handicapés mentaux  Envoi d'un expert au Dialogue constructif entre l'Etat belge et le Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  RI14-025-E  RI14-026-E  RI14-027-A  Bruxelles Laïque  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'un expert au Dialogue constructif entre l'Etat belge et le Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Monsieur Alain DESCAMPS disant fou'. Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Miguel GEREZ	K114-023-A	Centre Chapelle aux Champs	Département « Adulte » avec pour thème « Souffrances psychiques	Madanie Cathenne D'1100F	
Handicapés mentaux  Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre 2014  RI14-025-E  RI14-025-E  RI14-026-E  RI14-027-A  Bruxelles Laïque  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  RI14-028-A  RI14-028-A  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19 septembre, du 18 au 19 septembre 2014  Bruxelles Laïque  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Monsieur Fabrice VAN REYMENANT  Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Accueil d'un expert dans le cadre d'un colloque santé mentale "Soidisant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  Ri14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Miguel GEREZ	DI14-024 E	Association francophone d'Aide aux		Madama Thérèse KEMDENEEDS	
RI14-025-E RI14-025-E Dunia Dance Theatre RI14-027-A Bruxelles Laïque Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Fédération des maisons médicales RI14-028-A RI14-029-E AMT Concept Dossier annulé Accueil d'un expert dans le cadre d'un colloque santé mentale "Soidisant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ». Monsieur Alain DESCAMPS  Monsieur Miguel GEREZ	1X117-U24-E		Comité des Personnes Handicapés de l'ONU. Genève, du 18 au 19	Madame Therese NEWPENCERS	
RI14-026-E  RI14-027-A  Bruxelles Laïque  Accueil d'experts dans le cadre d'une participation au 3Festival des Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Fédération des maisons médicales  RI14-028-A  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Accueil d'un expert dans le cadre d'un colloque santé mentale "Soidisant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Alain DESCAMPS  disant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014  RI14-029-E  AMT Concept Dossier annulé  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».	RI14-025-F	Le Pont des Arts	septembre 2014		
Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Fédération des maisons médicales R114-028-A R114-029-E AMT Concept Dossier annulé Libertés : obéir et désobéir ». Bruxelles, du 16 au 25 octobre 2014.  Britán colloque santé mentale "Soi-disanté mentale "Soi-disant fou". Bruxelles, les 17 et la octobre 2014  Monsieur Alain DESCAMPS disant fou". Bruxelles, les 17 et la octobre 2014  Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ».  Monsieur Miguel GEREZ	RI14-026-E	Dunia Dance Theatre			
Fédération des maisons médicales RI14-028-A RI14-029-E AMT Concept Dossier annulé Accueil d'un expert dans le cadre d'un colloque santé mentale "Soi- disant fou". Bruxelles, les 17 et 18 octobre 2014 Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ». Monsieur Miguel GEREZ	RI14-027-A	Bruxelles Laïque		Monsieur Fabrice VAN REYMENANT	
RI14-029-E AMT Concept Dossier annulé Envoi d'experts au sommet mondial « destinations pour tous ». Monsieur Miguel GEREZ		Fédération des maisons médicales	Accueil d'un expert dans le cadre d'un colloque santé mentale "Soi-	Monsieur Alain DESCAMPS	
		AMT Concept Dossier annulé		Monsieur Miauel GFRF7	
		222p. 20000 aiuio			

<sup>(\*)</sup> Les pages 24 et 25, ainsi que les pages 26 et 27 doivent être consultés en parallèle.

Property														
Accessed Multilatedual 7 Affantes accessed 1.500.00 € 2014-03 1.507.00 € 14-2014 500-04-14 500-04-14 50-04-14 1.500.00 € 1.500.00 € 1.500.00 € 1.600.00 €	Type de	Pays parte-	N° de	Matière	Montant	N° arrêté	Montant	N° visa	Date enga-				Montant liquidé	Date exécution
Ambient   Company   Comp	projet		-		ргоросс		ongugo		go	uuto iiiiito	uuto roma oo	paromoni	qu.us	oxecution.
Ambient   Company   Comp														
Ambient   Company   Comp	Accueil	Multilatéral	7	Affaires sociales	1.367,00 €	2014/33	1.367,00 €	1430194	30-04-14	30-06-2014	27-06-14		1288,77	24-07-14
Errico Multitederal 2 Affares sociales 1.463,00 è 2214/16 1.463,00 è 1.400/16 30.04.2014 30.06.2014 24.05.2014 2.06.2014 1.463,00 è 22.06.2014 24.05.2014 2.06.2014 1.463,00 è 2.20.2014 2.06.2014 2													-	
Errico Multitederal 2 Affares sociales 1.463,00 è 2214/16 1.463,00 è 1.400/16 30.04.2014 30.06.2014 24.05.2014 2.06.2014 1.463,00 è 22.06.2014 24.05.2014 2.06.2014 1.463,00 è 2.20.2014 2.06.2014 2	Envoi	Rurundi	2	Affaires sociales	1 520 00 €	2014/17	1 520 00 €	1430197	30-04-2014	30-06-2014	17-03-2014	15-05-2014	1 520 00 €	12-06-2014
Error M.A.Ritariera 2 Affaires sociates 2 100,00 € 2014/89 2 100,00 € 143019 30.94.2014 31.09.2014 23.94.2014 15.65.2014 2.150,00 € 12002014  Accuell M.A.Ritariera 3 Affaires sociates 077,00 € 2014/89 877,50 € 1430299 4.66.2014 31.09.2014 2.25.42.014 15.65.2014 2.150,00 € 12002014  Error M.A.Ritariera 1 S. Santo 176,00 € 2014/270 1.676.00 € 1430299 2.25.52.014 31.09.2014 5.66.2014 2.69.2014 176,00 € 15.09.2014  Accuell Biotetral 6 8 8 Affaires sociates 1.078,00 € 2014/270 1.676.00 € 1430290 2.25.52.014 31.09.2014 5.66.2014 2.69.2014 176,00 € 15.09.2014  Accuell M.A.Ritariera 2 Santo 360.40 € 2014/170 1.676.00 € 1430270 2.35.52.014 31.09.2015 3.10.2014 389.15 € 15.10.2014  Error M.A.Ritariera 2 Santo 360.40 € 2014/170 1.676.00 € 1430270 2.35.52.014 31.09.2014 3.10.2014 389.15 € 15.10.2014  Accuell M.A.Ritariera 3 Affaires sociation 1.000.00 € 2014/170 1.000.00 € 1430270 2.35.52.014 31.09.2014 3.10.2014 389.15 € 15.10.2014  Accuell M.A.Ritariera 3 Affaires sociation 1.000.00 € 2014/170 1.000.00 € 1430270 2.35.52.014 31.09.2014 3.10.2014 389.49 € 15.10.2014  Accuell M.A.Ritariera 3 Affaires sociation 1.000.00 € 2014/170 1.000.00 € 1430420 6.10.2014 31.09.2014 3.10.2014			_											
Error M.A.Ritariera 2 Affaires sociates 2 100,00 € 2014/89 2 100,00 € 143019 30.94.2014 31.09.2014 23.94.2014 15.65.2014 2.150,00 € 12002014  Accuell M.A.Ritariera 3 Affaires sociates 077,00 € 2014/89 877,50 € 1430299 4.66.2014 31.09.2014 2.25.42.014 15.65.2014 2.150,00 € 12002014  Error M.A.Ritariera 1 S. Santo 176,00 € 2014/270 1.676.00 € 1430299 2.25.52.014 31.09.2014 5.66.2014 2.69.2014 176,00 € 15.09.2014  Accuell Biotetral 6 8 8 Affaires sociates 1.078,00 € 2014/270 1.676.00 € 1430290 2.25.52.014 31.09.2014 5.66.2014 2.69.2014 176,00 € 15.09.2014  Accuell M.A.Ritariera 2 Santo 360.40 € 2014/170 1.676.00 € 1430270 2.35.52.014 31.09.2015 3.10.2014 389.15 € 15.10.2014  Error M.A.Ritariera 2 Santo 360.40 € 2014/170 1.676.00 € 1430270 2.35.52.014 31.09.2014 3.10.2014 389.15 € 15.10.2014  Accuell M.A.Ritariera 3 Affaires sociation 1.000.00 € 2014/170 1.000.00 € 1430270 2.35.52.014 31.09.2014 3.10.2014 389.15 € 15.10.2014  Accuell M.A.Ritariera 3 Affaires sociation 1.000.00 € 2014/170 1.000.00 € 1430270 2.35.52.014 31.09.2014 3.10.2014 389.49 € 15.10.2014  Accuell M.A.Ritariera 3 Affaires sociation 1.000.00 € 2014/170 1.000.00 € 1430420 6.10.2014 31.09.2014 3.10.2014														
Error: Multinateral 2 Affaires sociates 2 100.00 € 2014/94 2 100.00 € 1430196 30.04-2014 31-08-2014 23-04-2014 15-05-2014 2 100.00 € 120082014  Accused Multinateral 1 Seato 176,00 € 2014/890 077,00 € 1430299 4-05-2014 31-08-2014 2-00-2014 15-05-2014 2-00-2014 15-05-2014 15-	Envoi	Mali	2		1.483,00 €	2014/18	1.483,00 €	1430196	30-04-2014	30-06-2014	24-05-2014	2-06-2014	1.483,00 €	25-06-2014
Accused Multilaterial 3 Affaires sociales 677,00 € 2014/299 677,00 € 1430299 4-06-2014 31-08-2014 2-09-2014 558.65 € 22-06-2014				et Santé										
Accused Multilaterial 3 Affaires sociales 677,00 € 2014/299 677,00 € 1430299 4-06-2014 31-08-2014 2-09-2014 558.65 € 22-06-2014														
Accused Multilaterial 3 Affaires sociales 677,00 € 2014/299 677,00 € 1430299 4-06-2014 31-08-2014 2-09-2014 558.65 € 22-06-2014														
Erwoil Multilaterial 1 Santie 176,00 € 2014/236 176,00 € 1430266 22.05.2014 31.08.2014 5.08.2014 2.05.2014 176,00 € 18.09.2014  Accuell Blasteral 0 a 8 Affaires sociales 1.678,00 € 2014/270 1.678,00 € 1430200 4.06.2014 31.08.2015 3.10.2014 898,15 € 16-10-2014  Affaires sociales 1.300,00 € 2014/1302 31.12.2014 31.08.2015 3.10.2014 300,40 € 13.10.2014  Accuell Multilaterial 2 Santie 360,00 € 2014/271 300,40 € 1430276 23.05.2014 31.08.2014 3.10.2014 300,40 € 13.10.2014  Accuell Multilaterial Affaires sociales 1.200,00 € 2014/210 1.000,00 € 1430276 23.05.2014 31.08.2014 31.02.2014 300,40 € 13.10.2014  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 374,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 374,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 1.28,00 € 2014/106 374,00 € 1430276 31.12.2014 31.12.	Envoi	Multilatéral	2	Affaires sociales	2.100,00 €	2014/84	2.100,00 €	1430195	30-04-2014	31-08-2014	23-04-2014	15-05-2014	2.100,00 €	12/062014
Erwoil Multilaterial 1 Santie 176,00 € 2014/236 176,00 € 1430266 22.05.2014 31.08.2014 5.08.2014 2.05.2014 176,00 € 18.09.2014  Accuell Blasteral 0 a 8 Affaires sociales 1.678,00 € 2014/270 1.678,00 € 1430200 4.06.2014 31.08.2015 3.10.2014 898,15 € 16-10-2014  Affaires sociales 1.300,00 € 2014/1302 31.12.2014 31.08.2015 3.10.2014 300,40 € 13.10.2014  Accuell Multilaterial 2 Santie 360,00 € 2014/271 300,40 € 1430276 23.05.2014 31.08.2014 3.10.2014 300,40 € 13.10.2014  Accuell Multilaterial Affaires sociales 1.200,00 € 2014/210 1.000,00 € 1430276 23.05.2014 31.08.2014 31.02.2014 300,40 € 13.10.2014  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 374,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 374,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 1.28,00 € 2014/106 374,00 € 1430276 31.12.2014 31.12.														
Erwoil Multilaterial 1 Santie 176,00 € 2014/236 176,00 € 1430266 22.05.2014 31.08.2014 5.08.2014 2.05.2014 176,00 € 18.09.2014  Accuell Blasteral 0 a 8 Affaires sociales 1.678,00 € 2014/270 1.678,00 € 1430200 4.06.2014 31.08.2015 3.10.2014 898,15 € 16-10-2014  Affaires sociales 1.300,00 € 2014/1302 31.12.2014 31.08.2015 3.10.2014 300,40 € 13.10.2014  Accuell Multilaterial 2 Santie 360,00 € 2014/271 300,40 € 1430276 23.05.2014 31.08.2014 3.10.2014 300,40 € 13.10.2014  Accuell Multilaterial Affaires sociales 1.200,00 € 2014/210 1.000,00 € 1430276 23.05.2014 31.08.2014 31.02.2014 300,40 € 13.10.2014  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 374,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 374,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 1.28,00 € 2014/106 374,00 € 1430276 31.12.2014 31.12.														
Erwoil Multilaterial 1 Santie 176,00 € 2014/236 176,00 € 1430266 22.05.2014 31.08.2014 5.08.2014 2.05.2014 176,00 € 18.09.2014  Accuell Blasteral 0 a 8 Affaires sociales 1.678,00 € 2014/270 1.678,00 € 1430200 4.06.2014 31.08.2015 3.10.2014 898,15 € 16-10-2014  Affaires sociales 1.300,00 € 2014/1302 31.12.2014 31.08.2015 3.10.2014 300,40 € 13.10.2014  Accuell Multilaterial 2 Santie 360,00 € 2014/271 300,40 € 1430276 23.05.2014 31.08.2014 3.10.2014 300,40 € 13.10.2014  Accuell Multilaterial Affaires sociales 1.200,00 € 2014/210 1.000,00 € 1430276 23.05.2014 31.08.2014 31.02.2014 300,40 € 13.10.2014  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 374,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 374,00 € 2014/906 3.100,00 € 1430276 31.00.2014 31.03.2015 31.02.2014  Affaires sociales 1.28,00 € 2014/106 374,00 € 1430276 31.12.2014 31.12.														
Accused Biliaterial 0 a 8 Affaires sociales 1.678,00 € 2014/270 1.678,00 € 1.430300 4.08.2014 31.08.2015 3.10.2014 898,15 € 18-10.2014  Affaires sociales 1.300,00 € 2014/1302 31.12.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014	Accueil	Multilatéral	3	Affaires sociales	677,00 €	2014/89	677,00 €	1430299	4-06-2014	31-08-2014		2-09-2014	558,65 €	25-09-2014
Accused Biliaterial 0 a 8 Affaires sociales 1.678,00 € 2014/270 1.678,00 € 1.430300 4.08.2014 31.08.2015 3.10.2014 898,15 € 18-10.2014  Affaires sociales 1.300,00 € 2014/1302 31.12.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014														
Accused Biliaterial 0 a 8 Affaires sociales 1.678,00 € 2014/270 1.678,00 € 1.430300 4.08.2014 31.08.2015 3.10.2014 898,15 € 18-10.2014  Affaires sociales 1.300,00 € 2014/1302 31.12.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014 31.08.2014 31.08.2015 31.08.2014														
Errol Multilateral 2 Santé 360.40 € 2014/1302 31.12-2014 31.08-2014 3.10-2014 360.40 € 13.10-2014  Accuell Multilateral 2 Santé 360.40 € 2014/271 360.40 € 1430276 23.05-2014 31.08-2014 3.10-2014 360.40 € 13.10-2014  Accuell Multilateral Affaires sociales 1.000.00 € 2014/419 1.000.00 € 1430346 16-08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2015 31.12-2014 31.08-2014 31	Envoi	Multilatéral	1	Santé	176,00 €	2014/236	176,00 €	1430269	22-05-2014	31-08-2014	5-08-2014	2-09-2014	176,00 €	18-09-2014
Errol Multilateral 2 Santé 360.40 € 2014/1302 31.12-2014 31.08-2014 3.10-2014 360.40 € 13.10-2014  Accuell Multilateral 2 Santé 360.40 € 2014/271 360.40 € 1430276 23.05-2014 31.08-2014 3.10-2014 360.40 € 13.10-2014  Accuell Multilateral Affaires sociales 1.000.00 € 2014/419 1.000.00 € 1430346 16-08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2015 31.12-2014 31.08-2014 31														
Errol Multilateral 2 Santé 360.40 € 2014/1302 31.12-2014 31.08-2014 3.10-2014 360.40 € 13.10-2014  Accuell Multilateral 2 Santé 360.40 € 2014/271 360.40 € 1430276 23.05-2014 31.08-2014 3.10-2014 360.40 € 13.10-2014  Accuell Multilateral Affaires sociales 1.000.00 € 2014/419 1.000.00 € 1430346 16-08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2014 31.08-2015 31.12-2014 31.08-2014 31	AiI	Diletteel	0 1 0	A#-:	4 070 00 0	0044/070	4.070.00.6	4400000	4.00.0044	24 00 0045		0.40.0044	000 45 6	40 40 0044
Envoi Mutitateral 2 Santé 360,40 € 2014/271 360,40 € 1430276 23:05:2014 31:08:2014 350,40 € 13:10:2014  Accueil Mutitateral Affaires sociales 1,000,00 € 2014/419 1,000,00 € 1430346 16:06:2014 31:08:2014	Accueii	Dilateral	бао	Arialies sociales	1.676,00 €	2014/270	1.070,00 €	1430300	4-06-2014	31-06-2015		3-10-2014	090,15 €	10-10-2014
Envoi Mutitateral 2 Santé 360,40 € 2014/271 360,40 € 1430276 23:05:2014 31:08:2014 350,40 € 13:10:2014  Accueil Mutitateral Affaires sociales 1,000,00 € 2014/419 1,000,00 € 1430346 16:06:2014 31:08:2014														
Envoi Mutitateral 2 Santé 360,40 € 2014/271 360,40 € 1430276 23:05:2014 31:08:2014 350,40 € 13:10:2014  Accueil Mutitateral Affaires sociales 1,000,00 € 2014/419 1,000,00 € 1430346 16:06:2014 31:08:2014														
Accueil Multilatérial Affaires sociales 1.000,00 € 2014/199 1.000,00 € 1430346 16-06-2014 31-08-2014    Affaires sociales et santé				Affaires sociales	1.300,00 €	2014/1302				31-12-2014				
Accueil Multilatérial Affaires sociales 1.000,00 € 2014/199 1.000,00 € 1430346 16-06-2014 31-08-2014    Affaires sociales et santé														
Affaires sociales et santé 420,00 € 2014/996 3.100,00 € 1430420 6-10-2014 31-03-2015   Affaires sociales 125,00 € 2014/995 et santé 125,00 € 2014/995 et santé 1430423 4-11-2014 31-01-2015   Affaires sociales 374,00 € 2014/1106 374,00 € 1430443 4-11-2014 31-01-2015   Affaires sociales et santé 1.440,00 € 2014/1104  31-12-2014   Affaires sociales et santé 1.080,00 € 2014/1105  31-12-2014   Affaires sociales et santé 1.080,00 € 2014/1105  31-12-2014   Affaires sociales 1.080,00 € 2014/1107 466,00 € 1430422 31-01-2015   Personnes Handicapées 385,00 € 2014/1003 385,00 € 1430419 31-12-2014   Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1301 28-02-2015   Santé 1.000,00 € 2014/1214 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014	Envoi	Multilatéral	2	Santé	360,40 €	2014/271	360,40 €	1430276	23-05-2014	31-08-2014		3-10-2014	360,40 €	13-10-2014
Affaires sociales et santé 420,00 € 2014/996 3.100,00 € 1430420 6-10-2014 31-03-2015   Affaires sociales 125,00 € 2014/995 et santé 125,00 € 2014/995 et santé 1430423 4-11-2014 31-01-2015   Affaires sociales 374,00 € 2014/1106 374,00 € 1430443 4-11-2014 31-01-2015   Affaires sociales et santé 1.440,00 € 2014/1104  31-12-2014   Affaires sociales et santé 1.080,00 € 2014/1105  31-12-2014   Affaires sociales et santé 1.080,00 € 2014/1105  31-12-2014   Affaires sociales 1.080,00 € 2014/1107 466,00 € 1430422 31-01-2015   Personnes Handicapées 385,00 € 2014/1003 385,00 € 1430419 31-12-2014   Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1301 28-02-2015   Santé 1.000,00 € 2014/1214 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1216 0,00 € 1430435 30/10/2014														
Santé 3.100,00 € 2014/1996 3.100,00 € 1430420 6-10-2014 31-03-2015 31-12-2014 4130430 4-11-2015 31-12-2014 411-2015 414-10-20	Accueil	Multilatéral		Affaires sociales	1.000,00 €	2014/419	1.000,00 €	1430346	16-06-2014	31-08-2014				
Santé 3.100,00 € 2014/1996 3.100,00 € 1430420 6-10-2014 31-03-2015 31-12-2014 4130430 4-11-2015 31-12-2014 411-2015 414-10-20														
Santé 3.100,00 € 2014/1996 3.100,00 € 1430420 6-10-2014 31-03-2015 31-12-2014 4130430 4-11-2015 31-12-2014 411-2015 414-10-20														
Santé 3.100,00 € 2014/996 3.100,00 € 1430420 6-10-2014 31-03-2015   Affaires sociales 125,00 € 2014/995 et santé et santé 125,00 € 2014/1106 374,00 € 1430443 4-11-2014 31-01-2015   Affaires sociales 1.440,00 € 2014/1104 31-01-2015   Affaires sociales 1.080,00 € 2014/1105 31-12-2014 et santé et santé 466,00 € 2014/1107 466,00 € 1430422 31-01-2015   Personnes Handicapées 385,00 € 2014/1003 385,00 € 1430419 31-12-2014   Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1301 28-02-2015   Santé 1.000,00 € 2014/1214 28-02-2015   Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1214 28-02-2015 Lettre date du 2010/2014 et pour					420,00 €	2014/906								
Affaires sociales 125,00 € 2014/1995				or sums										
Affaires sociales 125,00 € 2014/1995				Santé	3 100 00 €	2014/996	3 100 00 €	1430420	6-10-2014	31-03-2015				
Affaires sociales   374,00 €   2014/1106   374,00 €   1430443   4-11-2014   31-01-2015				Samo	0.100,00 C	20111000	0.100,00 C	1100120	0.020.1	0.002010				
Affaires sociales   374,00 €   2014/1106   374,00 €   1430443   4-11-2014   31-01-2015														
Affaires sociales 374,00 € 2014/1106 374,00 € 1430443 4-11-2014 31-01-2015   Affaires sociales et santé				Affaires sociales	125,00 €	2014/995				31-12-2014				
Affaires sociales et santé					274 00 <i>E</i>	2014/1106	274.00 €	1420442	4 11 2014	21.01.2015				
et santé  Affaires sociales et santé  Santé  466,00 € 2014/1107				Analies sociales	374,00 €	2014/1100	374,00 €	1430443	4-11-2014	31-01-2013				
et santé  Affaires sociales et santé  Santé  466,00 € 2014/1107														
Affaires sociales et santé    1.080,00 €   2014/1105     31-12-2014				Affaires sociales	1.440,00 €	2014/1104				31-12-2014				
et santé  Santé  466,00 € 2014/1107				et santé										
et santé  Santé  466,00 € 2014/1107														
et santé  Santé  466,00 € 2014/1107				Affaires sociales	1 000 00 6	2014/1105				21 12 2014				
Personnes Handicapées 385,00 € 2014/1003 385,00 € 1430419 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2015 31-12-2					1.060,00 €	2014/1105				31-12-2014				
Personnes Handicapées 385,00 € 2014/1003 385,00 € 1430419 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2015 31-12-2														
Personnes Handicapées 385,00 € 2014/1003 385,00 € 1430419 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2014 31-12-2015 31-12-2				Santé	466,00 €	2014/1107	466,00 €	1430422		31-01-2015				
Handicapées  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1301  Santé 1.000,00 € 2014/1214  Personnes Handicapées  0,00 € 2014/1215  0,00 € 1430435 30/10/2014 et 17/11/2014  Lettre datée du 20/10/2014 pour														
Handicapées  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1301  Santé 1.000,00 € 2014/1214  Personnes Handicapées  0,00 € 2014/1215  0,00 € 1430435 30/10/2014 et 17/11/2014  Lettre datée du 20/10/2014 pour		<b>-</b>		Personnes	385,00 €	2014/1003	385,00 €	1430419		31-12-2014	<b> </b>			
Santé 1.000,00 € 2014/1214 28-02-2015  Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 17/11/2014 28-02-2015 Lettre datée du 20/10/2014 pour														
Santé 1.000,00 € 2014/1214 28-02-2015  Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 17/11/2014 28-02-2015 Lettre datée du 20/10/2014 pour														
Santé 1.000,00 € 2014/1214 28-02-2015  Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 17/11/2014 28-02-2015 Lettre datée du 20/10/2014 pour				Affaires	2 400 00 0	2014/1201				20.00.0045				
Personnes Handicapées 0,00 € 2014/1215 0,00 € 1430435 30/10/2014 et 28-02-2015 Lettre datée du 20/10/2014 pour		<u>L_</u>	L	Attaires sociales	3.100,00 €	2014/1301				∠ŏ-02-2015	<u>L</u>			
Handicapées 17/11/2014 du 20/10/2014 pour				Santé	1.000,00 €	2014/1214				28-02-2015				
Handicapées 17/11/2014 du 20/10/2014 pour		<del> </del>		Personnes	0,00 €	2014/1215	0,00 €	1430435	30/10/2014 et	28-02-2015	Lettre datée	Néant	0,00 €	17-11-2014
pour					.,		.,				du			

RI14-030	Genres Pluriels	accueil d'experts à une manifestation intitulée « Tous les genres sont dans la culture ». Bruxelles, du 15 au 22 novembre 2014.	Madame Ely CHEVILLOT	
		dans la culture ». Bruxelles, du 15 au 22 novembre 2014.		
RI14-031-E	Femmes et Santé	Envoi d'un expert aux 8èmes Rencontres de l'Institut	Madame Catherine MARKSTEIN	
		Renaudot : »Construire ensemble, un défi pour mieux vivre ». Paris ,		
		les 21 et 22 novembre 2014.		
RI14-032-E	Forum bruxellois de lutte contre la	envoi d'un expert dans le cadre d'un projet de coopération : « Les	Monsieur Michel PETTIAUX	
	pauvreté	dispositifs d'accès au logement pour les sans-abri/personnes		
		itinérantes : identification et échange de bonnes pratiques en		
	Lutte contre l'exclusion sociale à	innovation sociale ». Montréal, du 15 au 23 novembre 2014. envoi d'un expert dans le cadre d'un projet : « Le Pacte Jeunesse. Un	Monsieur Christophe DENOËL	
	Molenbeek asbl	appel mondial à l'inclusion et au développement du pouvoir citoyen	Monsieur Christophe DENOEL	
RI14-033-E	Wolenbeek asbi	chez les ieunes ». Montréal, du 6 au 10 octobre 2014.		
	Coordination et initiatives pour	accueil d'experts dans le cadre d'un séminaire international relatif aux	Madame MAWET Frédérique	
	réfugiés et étrangers (Le Ciré)	politiques migratoires et à la liberté de circulation. Bruxelles, les 11 et		
RI14-034-A		12 décembre 2014.		
	Forum Energies Renouvelables pour le	envoi d'experts à la foire technologique Promote d'Afrique centrale.	Madame DJUIKOM Marthe	
	Développement Durable par la Solidarité	Yaoundé, du 4 au 14 décembre 2014.		
RI14-035-E	Internationale (Ferdedsi)			
RI14-036-A	Human R	Accueil d'experts dans le cadre de l'exposition : « Let the Children Play » basée sur l'article 31 de la Convention internationale des droits		
		de l'enfant. Bruxelles, du 20 novembre au 19 décembre 2014.		
RI14-037-A	Cinemamed	de Fernant. Braxenes, du 20 novembre au 13 decembre 2014.		
1114 007 71	Cincinanica			
TOTAL	1	l	1	
IOIAL				ĺ

	ETAT DE CONSOMMATION DU CREDIT
MONTANT PREVU	
SOLDE APRES PRE-AFFECTATION	
SOLDE APRES ENGAGEMENT	
MONTANT LIQUIDE	
SOLDE ADDES LIQUIDATION	

Affaires sociales 1.000,00 € 2014/1522 31-12-2014 31-12-2014	 									
Affaires sociales 1.500,00 €  Affaires sociales 1.830,00 € 2014/1535  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €		Affaires sociales	1.000,00 €	2014/1522			31-12-2014			
Affaires sociales 1.500,00 €  Affaires sociales 1.830,00 € 2014/1535  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 1.500,00 €  Affaires sociales 1.830,00 € 2014/1535  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 1.500,00 €  Affaires sociales 1.830,00 € 2014/1535  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 1.500,00 €  Affaires sociales 1.830,00 € 2014/1535  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €		Santé	400,00 €							
Affaires sociales 1.830,00 € 2014/1535  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 1.830,00 € 2014/1535  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 1.830,00 € 2014/1535  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 € 3.000,00 € 3.000,00 €		Affaires sociales	1.500,00 €							
Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1536  Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €		Affaires sociales	1.830,00 €	2014/1535						
Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 3.100,00 € 2014/1537  Affaires sociales 1.500,00 €  3.000,00 €										
Affaires sociales 1.500,00 € 3.000,00 €		Affaires sociales	3.100,00 €	2014/1536						
Affaires sociales 1.500,00 € 3.000,00 €										
Affaires sociales 1.500,00 € 3.000,00 €										
3.000,00 €		Affaires sociales	3.100,00 €	2014/1537						
3.000,00 €										
3.000,00 €										
		Affaires sociales	1.500,00 €							
38.581,40 € 13.319,40 € 7.096,20 €			3.000,00 €							
38.581,40 € 13.319,40 € 7.096,20 €							1			
38.581,40 € 13.319,40 € 7.096,20 €										
38.581,40 € 13.319,40 € 7.096,20 €										
38.581,40 € 13.319,40 € 7.096,20 €							1			
38.581,40 € 13.319,40 € 7.096,20 €							1			
1.00,20 €			38 581 40 €		13 319 40 €		1		7 096 20 €	
			33.301,40 €		10.010,40 €				7.550,20 €	

41.000,00 €
2.418,60 €
27.680,60 €
7.096,20 €
33.903,80 €

#### **RAPPORT**

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

#### par Mme Véronique JAMOULLE

#### **SOMMAIRE**

I.	Division 24 – Tourisme	
	Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme     Discussion	31 31
	3. Discussion des tableaux budgétaires	34
	Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission	34
II.	Division 25 – Transport scolaire	
	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire      Discussion et examen des tableaux	34 35
III.	Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant Activité 2 : Complexe sportif Activité 3 : Enseignement	
	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement      Discussion et examen des tableaux	36 37
IV.	Division 28 – Équipements sportifs Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement Programme 2 : Sports et jeunesse – Activité 2 : Sports	
	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport      Discussion et examen des tableaux	39 40

Membres présents: M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Jacques Brotchi, M. Ridouane Chahid, M. Serge de Patoul, M. Christos Doulkeridis, Mme Dominique Dufourny (supplée M. Alain Courtois), Mme Isabelle Durant, Mme Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Véronique Jamoulle, Mme Marion Lemesre, M. Emin Ozkara, M. Julien Uyttendaele et M. Gaëtan Van Goidsenhoven (remplace Mme Jacqueline Rousseaux).

Membres absents: M. Alain Courtois (excusé et suppléé), Mme Corinne De Permentier (excusée) et Mme Jacqueline Rousseaux (remplacée).

V.	Division 11 – Jeunesse, sports, éducations permanente, audiovisuel et enseignement Programme 1 : Culture – Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 Programme 2 : Sports et jeunesse – Activités 1 et 4 Programme 3 : Éducation à la culture Programme 4 : Éducation permanente, activités socioculturelles Programme 5 : Activités parascolaires à caractère pédagogique	
	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture      Discussion et examen des tableaux	41 43
	Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la commission	46
VI.	Division 26 – Formation professionnelle	
	Exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle      Discussion et examen des tableaux	46 47
	Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Didier Gosuin au sein de la commission	53
VII.	Avis de la commission	53
VIII.	Approbation du rapport	53
IY	Δηηργος	54

Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en ses réunions des 17 et 19 novembre 2014, la division 11 des projets de règlement et les divisions 24, 25, 26, 28 et 29 des projets de décret contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2014 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année 2015.

La commission marque son accord pour que les deux textes, de projets d'ajustement du budget 2014 et de projets de budget 2015, soient examinés conjointement.

Mme Véronique Jamoulle est désignée en qualité de rapporteuse.

#### I. Division 24 - Tourisme

- 1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme
- M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, précise que, par rapport au budget 2014, il n'y a pas d'ajustement.

Il rappelle ensuite que, conformément à la sixième réforme de l'État et aux accords intervenus, la majeure partie des compétences touristiques est transférée au niveau régional.

Le budget présenté pour l'année 2015 diminue donc de quelques cinq millions d'euros.

Néanmoins, la Commission communautaire française conserve, d'une part, une compétence accessoire relative à l'investissement dans les infrastructures touristiques sociales, à savoir les auberges de jeunesses, et, d'autre part, une compétence accessoire relative à la Promotion de la Commission communautaire française sur le plan national et international. Un budget est donc maintenu à ces fins.

Par ailleurs une somme a été prévue en liquidation afin de clôturer une série de dossiers engagés en 2014.

La majeure partie des compétences touristiques est donc transférée à la Région bruxelloise. Il en va ainsi pour les subventions des associations actives en matière de Tourisme et des financements liés aux missions scientifiques confiées à ces dernières et ce, dans une perspective de rationalisation des outils et de concentration des moyens.

M. Vervoort explique que cette rationalisation se structurera autour d'un organisme d'intérêt public (OIP) chargé de maintenir les relations avec toutes ces associations et pour lequel la Région procédera dans les prochains mois à l'adoption d'une ordonnance-cadre.

#### 2. Discussion générale

Selon M. Christos Doulkeridis (Ecolo), la sixième réforme de l'État modifie sensiblement la situation de la Commission communautaire française concernant la matière du Tourisme. Une période de transition va donc être nécessaire, le temps que l'organisme d'intérêt public soit mis en place et rendu effectif et qu'un certain nombre de décisions soient prises.

Le député demande si les 5 millions € qui ont été injectés dans le budget régional pour financer la nouvelle politique du Tourisme correspondent à la part bruxelloise francophone de la dotation de Wallonie-Bruxelles Tourisme qui s'élève à environ 4,6 millions d'euros.

Il rappelle que cet organisme a notamment pour fonction la promotion de Bruxelles à l'étranger et que la part bruxelloise de son financement correspond à une clé de répartition « un tiers – deux tiers » entre Bruxelles et la Wallonie.

- M. Doulkeridis aimerait donc avoir la confirmation que la Région va désormais honorer cet engagement à la place de la Commission communautaire française.
- M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, lui répond que ce sera en effet le cas. La Région prendra bien ces frais à sa charge.
- M. Christos Doulkeridis (Ecolo) s'interroge sur l'opportunité de conclure de nouveaux accords de coopération. L'accord de coopération concernant Wallonie-Bruxelles Tourisme avait en effet été signé entre la Région Wallonne et la Commission communautaire française, si la Région bruxelloise devient compétente, il serait sans doute utile d'en conclure un nouveau.
- M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, répond que, de manière générale, un principe de précaution et une politique de « *stand-still* » seront adoptés concernant cette nouvelle compétence régionale.
- M. Christos Doulkeridis (Ecolo) se demande néanmoins s'il ne sera pas nécessaire de revoir le fonctionnement de Wallonie-Bruxelles Tourisme et demande confirmation quant au fait que les 5 millions

d'euros qui disparaissent du budget Tourisme de la Commission communautaire française ne sont pas transférés dans le budget régional.

- M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, confirme bien qu'il n'y a pas de transfert.
- M. Serge de Patoul (FDF) demande où se situera la compétence du Tourisme dans le budget régional, celle-ci se situera-t-elle dans le chapitre consacré à la politique économique, ou à l'image de Bruxelles?
- M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, rappelle au député que la présente discussion concerne les compétences de la Commission communautaire française et non celles de la Région.
- M. Serge de Patoul (FDF) insiste sur le caractère francophone de Bruxelles et espère que la Région, dans sa nouvelle compétence, aura à cœur d'affirmer ce caractère francophone.

Il demande également au ministre quelles seront les conséquences de la régionalisation de cette compétence sur l'administration de la Commission communautaire française et pour les personnes qui étaient dédiées au développement de cette politique touristique.

Pour finir, le député questionne M. Vervoort sur les problèmes de reconnaissance auxquels étaient confrontés certaines agences de voyage ou hôtels. Cette compétence était transférée mais l'administration de la Commission communautaire française continuait à s'occuper de ces reconnaissances. M. de Patoul aimerait savoir où en est ce dossier.

Concernant le caractère francophone de la Région bruxelloise, **M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme**, estime qu'il est important que la Région bénéficie des moyens d'actions et de financement de la politique touristique. Il salue à cet égard le fait qu'une unité entre les différents acteurs sera possible et bénéfique pour l'image de Bruxelles au niveau international.

Il rappelle à ce sujet que le développement touristique a pour effet la création d'emplois non-délocalisables ainsi que le déploiement de tout un secteur d'activités qui restera ancré sur le territoire de la Région.

M. Vervoort déplore que l'image de Bruxelles ait, parfois, été détournée à d'autres fins.

Il rappelle que, sur le marché international, l'image de Bruxelles est parfois plus forte que l'image de la Belgique et qu'il est primordial que la Région bruxelloise ait la maîtrise de son image à l'étranger. Il salue donc le fait que la politique du Tourisme soit régionalisée.

Concernant la question du devenir des agents administratifs de la Commission communautaire française, il renvoie M. de Patoul vers la ministre de la Fonction publique. Il précise néanmoins que seules trois personnes sont concernées.

Pour M. Hamza Fassi-Fihri (cdH), l'essentiel du budget présenté porte sur la régionalisation de la compétence du Tourisme. A cet égard, il aimerait savoir si la renégociation de certains contrats de gestion ou accords de coopération, notamment concernant Wallonie-Bruxelles Tourisme, ne sera pas nécessaire suite à ce transfert de compétence.

Le député questionne le ministre sur les maisons d'hôtes et le récent arrêt de la Cour constitutionnelle à ce sujet. Une ordonnance est en cours de préparation à la Région; il aimerait savoir ce qui est prévu pour les maisons d'hôtes qui ont bénéficié de petits investissements de la part de la Commission communautaire française lorsque celles-ci dépendaient de cette dernière.

Ces investissements entraînaient l'obligation, pour ces maisons d'hôtes, de maintenir leur activité pour une durée minimum de trois ans. Qu'en est-il avec le transfert de cette compétence vers la Région ? Le député précise que, dans son ordonnance, la Région ne prévoit pas la possibilité de bénéficier d'investissements pour accompagner un agrément comme maison d'hôtes.

M. Fassi-Fihri aimerait encore savoir si la signalétique touristique de la Ville de Bruxelles est toujours indépendante de celle de la Commission communautaire française, et donc, à présent, de celle de la Région?

Concernant la promotion nationale et internationale de Bruxelles, le député rappelle que de nombreuses institutions ont un rôle à jouer dans cette promotion et demande si un accord de coopération est prévu entre celles-ci.

Concernant le Tourisme social, M. Fassi-Fihri demande ce qu'il va advenir des auberges de jeunesse qui ne sont pas la propriété de la Commission communautaire française mais qui bénéficiaient d'un certain soutien à l'investissement. Ces auberges de jeunesse dépendent-elles à présent de la Commission communautaire française ou de la Région?

Pour conclure sur ce sujet, le député aimerait savoir si les demandes d'investissements qui ont été introduites auprès de la Commission communautaire française en 2014 seront assurées par cette dernière ou par la Région.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, rappelle que, pour le moment, la politique du Tourisme se trouve dans une phase de transition et qu'un certain effet « stand-still » a été privilégié. L'intention du Gouvernement régional n'est pas de remettre en cause les politiques qui ont été initiées par la Commission communautaire française. La sécurité juridique et le fonctionnement des institutions concernées sont privilégiés.

Selon le ministre, peu de maisons d'hôtes privées sont concernées par la demande du député. Ce dossier fera l'objet d'un examen précis.

Concernant la signalétique, la Région fera en sorte d'éviter la confusion entre les panneaux de la Région et ceux de la Ville.

Pour M. Vervoort, l'élément essentiel est de savoir comment les autres niveaux de pouvoir vont utiliser l'image de Bruxelles au service de leurs compétences.

Le ministre rappelle que la Communauté flamande peut également utiliser l'image de Bruxelles, au même titre que la Fédération Wallonie-Bruxelles par exemple. La prudence est donc de mise dans un dossier qui peut devenir sensible. Il salue à cet égard le fait que la Région soit à présent pleinement compétente pour son image au service de ses compétences propres.

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souligne que les questions qu'il souhaitait poser l'ont déjà été, il se joint donc aux interrogations de ses collègues.
- M. Eric Bott (FDF) demande si le ministre dispose déjà du nombre de nuitées sur Bruxelles en 2014. Il demande également où sera situé le prochain OIP, quelles seront les relations entre la Région bruxelloise et la Région wallonne et quel sera le rôle de la Commission communautaire française dans celles-ci.

Le ministre a parlé de lien structurel fort entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française, le député aimerait avoir plus précisions quant à ce lien.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, insiste auprès des parlementaires sur le fait que le futur OIP devra prendre en compte un certain besoin de souplesse au niveau de la gestion.

Les métiers qui seront concernés sont très différents et certains impératifs, notamment linguistiques, devront également être pris en compte.

Le ministre souligne à cet égard l'opportunité et le potentiel que représentent de nouveaux horizons, il pense notamment à la Chine et au continent asiatique.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) revient sur l'impact politique qu'aura le transfert de la compétence touristique, notamment concernant les liens que Bruxelles aura avec la Région wallonne dans la promotion du tourisme bruxellois à l'étranger.

Visitbrussels joue un rôle important dans l'offre touristique à Bruxelles. Néanmoins, en ce qui concerne la promotion de Bruxelles à l'étranger, celle-ci passe, notamment, par la représentation de Wallonie-Bruxelles Tourisme dans différents pays limitrophes, européens, new-yorkais ou québécois.

M. Doulkeridis souligne à cet égard la difficulté d'être présents dans ces pays en tant que Bruxellois et insiste sur la nécessité d'établir des collaborations avec les autres régions, wallonnes et flamandes.

La politique du « *stand-still* » prônée par le ministre est sans doute sage, mais elle ne doit pas éclipser la question de la coopération.

Le député émet également la suggestion d'évaluer les méthodes utilisées par Wallonie-Bruxelles Tourisme et se demande si une certaine actualisation de celles-ci n'est pas nécessaire.

Il demande également si un calendrier de discussions est établi auprès des différents partenaires, wallons et flamands, notamment du Gouvernement bruxellois.

Mme Marion Lemesre (MR) s'étonne que la discussion concerne une compétence qui est, désormais, régionalisée et se demande si celle-ci n'aurait pas plus sa place en commission du Parlement régional bruxellois.

Elle aimerait à cet égard savoir si des discussions sont prévues concernant les missions de Visitbrussels comme outil de promotion de Bruxelles et du Tourisme sur les marchés extérieurs.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, répète que des discussions sont en cours et que des demandes sont faites, tant du côté wallon que du côté flamand. Bruxelles est un enjeu primordial en terme d'image et de promotion.

Le ministre précise néanmoins que l'image de Bruxelles doit, avant tout, bénéficier à la Région bruxelloise, ce qui n'a, malheureusement pas toujours été le cas.

Selon M. Vervoort, la force de Bruxelles réside dans son ouverture, et si la Région flamande ou la Région wallonne promeuvent également Bruxelles, cela lui bénéficie aussi.

Le ministre souhaite par contre une certaine cohérence et que des discussions aient avant tout lieu entre Bruxellois, Francophones et Néerlandophones, avant d'ouvrir le débat aux autres régions.

Des options ont été prises quant à la création d'un outil commun. Il rappelle enfin que chaque commune bénéficie d'une certaine autonomie de gestion et peut également prendre des initiatives en ce qui concerne la promotion de son image.

**M.** Serge de Patoul (FDF) se réjouit que le débat ait également lieu au niveau régional. Il rappelle que, selon lui, le caractère francophone de Bruxelles doit être promu et respecté.

#### 3. Discussion des tableaux budgétaires

- M. Christos Doulkeridis (Ecolo) demande des précisions quant aux allocations budgétaires 24.00.12.02 « Promotion, publications, diffusion » et 24.00.52.04 « Subventions d'équipement touristique (secteur privé) ». Concernant cette dernière allocation, le député s'étonne qu'aucun budget ne soit indiqué pour le budget initial 2014.
- M. Serge de Patoul (FDF) demande quant à lui des précisions concernant l'allocation budgétaire 24.00.12.01 « Prestations de tiers, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration » qui passe de 5.000 € à 25.000 €. Il demande si cette augmentation relève d'une certaine prudence ou d'un projet précis.
- M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, répond, concernant l'allocation budgétaire 24.00.52.04, qu'il s'agit précisément des subventions prévues pour les auberges de jeunesse privées, à savoir celle des Trois Fontaines dont il a été question précédemment.

Pour l'allocation budgétaire 24.00.12.02, cette allocation concerne les compétences résiduaires.

Répondant à M. de Patoul, le ministre précise que l'augmentation de l'allocation 24.00.12.02 ne reflète aucun dessein politique. L'administration a estimé que cette augmentation permettrait d'établir des statistiques intéressantes sur le secteur du tourisme social, qui relève toujours de la Commission communautaire française.

#### Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 24 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2014 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2015, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 7 voix pour et 4 abstentions.

#### II. Division 25 – Transport scolaire

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire

Le Transport scolaire est un maillon indispensable de l'enseignement spécialisé bruxellois. La Commission communautaire française assure, en effet, gratuitement, le transport de ces élèves.

A la rentrée 2014, 5.071 élèves bénéficiaient d'une intervention. Parmi eux, 3.030 sont transportés quotidiennement par un circuit scolaire et 2.041 abonnements ont été délivrés. Au total, il existe 193 circuits scolaires.

La ministre-présidente souligne deux augmentations significatives qui ont été opérées à l'ajustement 2014; l'allocation budgétaire 25.00.11.04 « rémunération du personnel d'accompagnement », qui voit un ajustement positif de 100.000 € pour couvrir la rémunération de cinq accompagnateurs supplémentaires et l'allocation budgétaire 25.00.12.11 « dépenses de toute nature relatives au transport scolaire », qui est augmentée de 15.000 €. Cette augmentation permet de créer un nouveau module dans le logiciel Transco pour automatiser et accélérer la gestion des contrats et des avenants afin de mieux s'adapter aux nouvelles règles de comptabilité.

A l'initial 2015, le budget du Transport scolaire est adapté pour répondre aux demandes et au défi du boom démographique. Ainsi, l'allocation budgétaire 25.00.11.04 permettant de rémunérer le personnel d'accompagnement est porté à 2.807.000 €, soit une augmentation 307.000 € pour répondre aux besoins d'accompagnement dans les circuits scolaires.

Les crédits de l'allocation budgétaire 25.00.12.03 relative aux « frais de transport » sont également augmentés de 49.000 € afin de pouvoir prendre en charge trois nouveaux circuits scolaires en septembre 2015.

Les crédits des allocations 25.00.12.11 et 25.00.12.13, « frais de location simple de bus », sont quant à eux préservés.

#### 2. Discussion et examen des tableaux

Mme Marion Lemesre (MR) souligne le nombre de 3.030 élèves qui sont pris en charge par le transport scolaire organisé par la Commission communautaire française, hormis les prises en charge d'abonnements, et demande si ce nombre correspond à toutes les demandes des élèves et de leurs parents ou si certaines demandes sont insatisfaites.

Concernant le fait que cette demande augmente, la députée aimerait connaître les données objectives qui mènent à cette conclusion et demande si cette augmentation résulte, notamment, du boom démographique bruxellois. A ce sujet, elle aimerait savoir si des prévisions ont été faites.

La ministre a mentionné qu'un meilleur service sera fourni aux Bruxellois en 2015, la députée aimerait avoir plus de précisions quant à cette affirmation. Elle note par ailleurs la création de trois nouveaux circuits et demande combien il en existe aujourd'hui.

Mme Lemesre aimerait connaître la durée moyenne que les élèves passent dans ces circuits et quel est l'organisme de formation des accompagnateurs.

Mme Véronique Jamoulle (rapporteuse) est satisfaite de l'augmentation des moyens dédiés au transport scolaire ainsi que de la création de nouveaux circuits même si elle regrette que le temps de transport reste, majoritairement, trop long. Elle souligne également l'importance de pouvoir compter sur des accompagnateurs formés à leurs missions.

A ce sujet, la députée demande à la ministre des précisions quant au nombre d'accompagnateurs, d'élèves et de circuits prévus en 2015.

Elle souhaite également savoir si des discussions ont lieu avec les autres régions du pays. Mme Jamoulle mentionne à cet égard une nouvelle école d'enseignement spécialisé qui va ouvrir ses portes à Waterloo et qui sera principalement destinée à des enfants bruxellois qui ne trouvent pas de places dans l'enseignement spécialisé de la capitale. A ce sujet, la commissaire aimerait savoir comment le transport de ces élève va s'organiser, notamment avec la Région wallonne.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se réjouit également de l'augmentation des moyens liés au Transport scolaire et souligne le caractère stratégique de cette compétence, notamment en matière de mobilité. Il demande à ce sujet si une réflexion plus large est menée, notamment avec la Région et les communes bruxelloises.

Il se questionne ensuite sur l'absence de budget consacré à l'achat de nouveaux bus et demande à la ministre comment elle compte créer de nouveaux circuits sans nouveaux véhicules.

Le député aimerait avoir plus de précisions quant au recrutement des accompagnateurs, il demande si des examens particuliers sont mis en place.

Pour conclure, M. Fassi-Fihri rappelle que la déclaration de politique générale prévoit une certaine simplification administrative, notamment en délégant une partie de la gestion journalière de certaines compétences. Il demande ce qu'il en est concernant le transport scolaire et en quoi consiste cette délégation annoncée dans la déclaration de politique générale.

M. Eric Bott (FDF) salue la multiplications des formations auxquelles les accompagnateurs ont accès et demande si ceux-ci sont spécifiquement formés à l'utilisation de défibrillateurs.

Mme Isabelle Durant (Ecolo) insiste sur l'aspect qualitatif du transport scolaire qui comprend notamment la durée du transport, le nombre de circuits et le nombre de véhicules.

Afin d'être sûre que toutes les familles concernées ont accès à ce service, elle aimerait savoir comment celles-ci sont informées de l'existence de ce transport scolaire.

La députée émet ensuite l'idée que les anciens élèves qui ont bénéficié de ce transport puissent participer, ensuite, à l'accompagnement des nouveaux élèves, moyennant le suivi des formations nécessaires.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire, remercie les députés de leurs questions et leur assure que toutes les demandes sont rencontrées.

Répondant à Mme Lemesre, elle précise que la création de nouveaux parcours et l'engagement de cinq nouveaux accompagnateurs répondent à l'augmentation de ces demandes.

Mme Laanan rappelle que la déclaration de politique générale prévoit de repenser l'offre de transport scolaire et d'améliorer les temps de parcours. La révision et l'évaluation des circuits existants ainsi que l'amélioration de l'accompagnement, notamment en offrant des formations aux accompagnateurs, est prévue à ces fins.

Durant l'année 2013-2014, onze thèmes de formation ont été proposés aux accompagnateurs, notamment concernant la sensibilisation à l'autisme, à la déficience auditive ou mentale, au diabète, à la gestion des comportements agressifs, à la prévention de l'agressivité verbale, etc.

Répondant à la dernière remarque de Mme Durant, la ministre-présidente insiste sur le caractère précaire de l'emploi des accompagnateurs, qui ne travaillent que dix mois sur douze et dont les conditions de travail sont particulièrement difficiles. Un travail doit être mené afin de rendre le statut de ces accompagnateurs moins précaire. La ministre-présidente s'engage à le faire pour la fin de la législature.

Mme Laanan insiste encore sur la spécificité des enfants qui fréquentent ce transport scolaire et sur la nécessité, pour les accompagnateurs, d'être formés en fonction de celle-ci.

Au niveau du recrutement, elle déclare à M. Fassi-Fihri qu'elle ne dispose pas du détail des procédures mises en place par l'administration mais qu'elle transmettra des informations complémentaires en annexe 1 du présent rapport.

Au sujet des discussions avec les autres régions, Mme Laanan répond qu'il n'y a pas de contact avec celles-ci actuellement et que cela sera organisé si nécessaire.

Elle précise que, dans la déclaration de politique générale, il est prévu la création de 400 nouvelles places dans l'enseignement spécialisé.

Mme Laanan répond également que, selon elle, les familles concernées sont suffisamment informées, notamment par les institutions spécialisées, les brochures de la Commission communautaire française, ainsi que son site internet. Ce dernier sera d'ailleurs amélioré afin d'être plus accessible et lisible.

Concernant la demande de M. Bott, la ministreprésidente répond qu'une formation pour l'usage des défibrillateurs n'est pas reprise dans la liste des formations dont elle a connaissance mais que des formations en premiers secours sont suivies par les accompagnateurs.

Répondant à M. Fassi-Fihri concernant le nombre de bus qui n'a pas augmenté, Mme Laanan précise que le transport scolaire est principalement assuré par des convoyeurs, et qu'il n'est donc pas utile d'acheter des bus.

A ce sujet, **Mme Marion Lemesre (MR)** demande des précisions quant à l'allocation budgétaire relative au leasing des bus qui est vidée de ses crédits. Comment la ministre-présidente va-t-elle financer les nouveaux circuits ?

Elle regrette à cet égard le manque de vision d'ensemble, notamment concernant l'organisation des circuits, qui est pourtant nécessaire à cette politique.

Selon M. Serge de Patoul (FDF), les écoles ont également un rôle à jouer dans l'information des parents.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire, répond à Mme Lemesre que l'allocation budgétaire 25.00.12.03 relative aux frais de transport est en augmentation de 50.000 € et qu'elle couvre notamment les frais d'abonnement et de création des nouveaux circuits.

**M.** Hamza Fassi-Fihri (cdH) craint que ce crédit ne soit pas suffisant pour assumer la création de trois nouveaux circuits de transport.

Mme Isabelle Durant (Ecolo) précise que sa remarque concernant l'implication de jeunes ayant fréquenté l'enseignement spécialisé dans le secteur du Transport scolaire présupposait une formation adéquate de ceux-ci. Selon elle, une telle implication peut être bénéfique pour tous.

# III. Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant Activité 2 : Complexe sportif Activité 3 : Enseignement

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement

En matière d'Enseignement, l'accord de majorité prévoit la création de 1.500 places supplémentaires sur les sites de la Commission communautaire française. La ministre-présidente rappelle que cette dernière compte neuf établissements ordinaires ou spécialisés qui accueillent chaque jour environ 6.500 étudiants.

L'enseignement est donc un défi important pour répondre aux besoins des jeunes bruxellois. Il s'agit d'une augmentation des capacités de 23 %, ce qui nécessitera une réelle stratégie de développement du pôle d'Enseignement de la Commission communautaire française.

Pour ce qui concerne l'ajustement 2014, il s'agit d'un exercice essentiellement technique qui permet d'adapter les allocations budgétaires sur base de la consommation réelle.

Ainsi, pour les dotations au Service à gestion séparée (SGS) bâtiments, un ajustement négatif a été réalisé pour un montant de 360.000 € sur l'allocation 29.02.61.35 et de 2.138.000 € sur l'allocation 29.03.61.35. Les crédits proposés seront suffisants pour couvrir les dépenses 2014.

Les crédits relatifs au personnel ont également été adaptés en fonction des besoins.

Concernant les dépenses de fonctionnement des établissements de la Commission communautaire française, hors Haute école, une redistribution de 350.000 euros a été effectuée pour répondre aux besoins des établissements.

A l'initial 2015, Mme Laanan a décidé de créer une nouvelle allocation budgétaire relative aux « dépenses en lien avec la création de places liés à l'essor démographique », créditée de 250.000 € pour financer une étude visant à développer le pôle d'Enseignement de la Commission communautaire française. Cette étude combinera une meilleure organisation des places, une meilleure répartition des moyens humains et financiers ainsi que la création de nouvelles places.

En matière d'infrastructures, les investissements nécessaires en bâtiments et en équipements seront poursuivis. Les dotations au SGS, tant pour le complexe sportif que pour les bâtiments liés à l'enseignement, connaissent une diminution des crédits sur base des consommations des années précédentes.

S'agissant du personnel des sites d'enseignement, un accent important sera mis en 2015 afin d'assurer une meilleure répartition des moyens financiers et humains sur base de critères objectifs.

Pour ce faire, une analyse de l'utilisation du cadre actuel et des besoins est actuellement en cours. Ces travaux contribueront à l'accord sectoriel du 6 mai 2014 visant la création d'une observation permanente de l'adéquation entre le cadre, les besoins existants et l'effectif.

Les crédits relatifs au personnel enseignant de la Commission communautaire française ont tous été augmentés afin de garantir une stabilité dans les désignations et les remplacements au regard des besoins des établissements.

#### 2. Discussion générale et examen des tableaux

Pour Mme Marion Lemesre (MR), l'élément essentiel de l'exposé général de la ministre-présidente est l'augmentation de 1.500 places supplémentaires dans les établissements de la Commission communautaire française. La députée aimerait avoir plus de précisions, notamment sur les établissements dans lesquels ces places seront créées et sous quel phasage.

Mme Lemesre regrette que de nombreux enseignants abandonnent leur métier dans les premières années de leur carrière et demande à Mme Laanan si une réflexion est en cours à ce sujet et quelle est la situation dans les établissements de la Commission communautaire française.

A ce sujet, elle salue le projet « native speekers » qui a pour but de favoriser l'apprentissage pratique du néerlandais et qui a été développé à l'Institut Redouté Peiffer. La commissaire demande si ce projet va être étendu à d'autres établissements, voire, être généralisé.

La députée s'étonne que le crédit prévu pour l'enseignement qualifiant soit différent dans le document contenant l'index par rapport à l'exposé justificatif.

Mme Lemesre souhaiterait connaître l'état d'avancement du programme de revalorisation de cet enseignement ainsi que les statistiques disponibles concernant la fréquentation et le taux de réussite de ce dernier.

Toujours concernant l'enseignement qualifiant, elle demande également à la ministre-présidente de fournir, en annexe du rapport, une liste des projet soutenus par ce crédit en 2014 ainsi que les montants qui ont été attribués à chaque projet. (Annexe 2)

M. Serge de Patoul (FDF) rappelle que cette compétence a été héritée de l'ancienne province du Brabant et qu'une clé de financement avait été établie en fonction du nombre d'élèves fréquentant l'enseignement francophone par rapport aux élèves fréquentant l'enseignement néerlandophone. Il demande à la ministre-présidente si cette clé de répartition est toujours d'actualité et si une révision de celle-ci est prévue prochainement.

Le député aimerait également connaître l'évolution de la population dans les écoles qui dépendent de la Commission communautaire française et, si possible, d'avoir le détail de cette population par sections d'enseignement. (Annexe 3)

Il regrette que, souvent, le côté administratif domine sur le caractère pédagogique de l'enseignement et que de nombreuses années soient parfois nécessaires pour adapter l'offre d'enseignement à la demande, notamment en créant de nouvelles sections.

A cet égard, il demande des précisions à la ministre-présidente sur la méthode qui est suivie quand

une demande de création d'une nouvelle section est faite.

Concernant le décret Inclusion que le Parlement de la Commission communautaire française a voté en fin de législature passée, M. de Patoul demande si l'inclusion est prise en compte de manière générale dans l'enseignement de la Commission communautaire française. Il aimerait connaître le nombre d'élèves qui sont concernés ainsi que le type d'enseignement fréquenté. (Annexe 4)

Mme Isabelle Durant (Ecolo) demande des précisions quant au *masterplan* qui est en projet, notamment concernant les délais qui sont prévus, les personnes qui seront chargées de l'élaborer ainsi que les liens éventuels avec la facilitatrice écoles de l'Administration du Développement Territorial (ADT).

Elle demande également si une révision de la proportion de places à créer dans l'enseignement spécialisé par rapport à l'enseignement ordinaire ne doit pas être revue.

Mme Véronique Jamoulle (rapporteuse) aimerait avoir des précisions quant à l'avancement des travaux sur le campus du CERIA ainsi que sur l'avenir de l'École supérieure des Arts du cirque (ESAC) qui devrait déménager.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, précise qu'un budget de 250.000 € a été prévu au budget 2015 afin qu'un masterplan soit élaboré pour déterminer les besoins et les détails, notamment en terme d'implantation, quant à la création de places supplémentaires.

Concernant les jeunes enseignants qui abandonnent leur métier dans les premières années, la ministre-présidente rappelle que des outils ont été mis en place pour accompagner ces derniers, elle cite notamment le projet de mentorat qui consiste à ce que des enseignants plus expérimentés accompagnent et soutiennent les plus jeunes.

L'enseignement technique et professionnel requiert beaucoup de motivations de la part des enseignants et ceux-ci ont besoin d'être formés et accompagnés.

Répondant à M. de Patoul au sujet de la clé de répartition pour le financement de la compétence, Mme Laanan rappelle qu'une analyse est en cours mais que les résultats pourraient ne pas être en faveur de la Commission communautaire française si celle-ci demande une révision de cette clé. Le sujet demande donc de la prudence.

Concernant la création de nouvelles sections, la ministre-présidente estime que la Commission communautaire française ne doit pas se positionner seule dans ce débat et qu'elle doit tenir compte des autres entités, notamment de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est compétente pour les programmes scolaires ainsi que pour l'octroi des agréments.

Au sujet de la fusion de la Haute école Fransisco Ferrer, Mme Laanan estime qu'une analyse est nécessaire afin de rendre l'enseignement qui y est promulgué le plus efficace et performant possible.

Elle précise également aux commissaires qu'une augmentation significative est constatée en terme de fréquentation de l'enseignement technique professionnel et plus particulièrement dans l'enseignement de promotion sociale. Mme Laanan insiste sur le fait que l'enseignement de la Commission communautaire française offre de très bons résultats en terme de mise à l'emploi.

A ce sujet, elle aimerait également que des places relevant de la Commission communautaire française soient ouvertes dans l'enseignement ordinaire. A cette fin, des collaborations seront nécessaires avec d'autres pouvoirs organisateurs publics et l'utilité du masterplan sera démontrée.

Concernant ce dernier, la ministre-présidente précise qu'un marché public sera lancé au cours de l'année 2015, celui-ci requerra une vision globale, notamment architecturale et démographique, de la situation de l'enseignement en Commission communautaire française.

Répondant à Mme Jamoulle, Mme Laanan détaille l'allocation budgétaire 29.03.61.35 « dotation au SGS Bâtiment » créditée de 8.138.000 € et qui comprend notamment le déménagement de l'ESAC sur le site du CERIA, ainsi que la réhabilitation du bâtiment 2, l'aménagement des terrains synthétiques au hall omnisports ainsi que des travaux de rénovation à l'Institut Charles Gheude.

M. Serge de Patoul (FDF) intervient à nouveau concernant la création de nouvelles sections. Il rappelle que la Commission communautaire française est un pouvoir organisateur parmi d'autres et qu'à ce sujet, celle-ci devrait mener une politique de partenariat plutôt que de concurrence.

En tant qu'échevin, il sait que certaines communes font des demandes de création de nouvelles sections et que celles-ci n'aboutissent pas, notamment à cause d'un système qui a atteint ses limites et qui bloque ces demandes au lieu d'adapter les sections aux besoins d'enseignement et il le regrette.

Mme Isabelle Durant (Ecolo) demande si un examen du *masterplan* en commission est prévu, notam-

ment pour approfondir les critères géographiques, et le type d'écoles qui seront créées.

Elle partage l'enthousiasme de la ministre-présidente concernant la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel mais constate par ailleurs une diminution de près de moitié de l'allocation budgétaire y relative (29.03.01.01) et trouve celle-ci incohérente. Elle demande des précisions quant aux initiatives qui seront touchées par cette diminution.

Mme Marion Lemesre (MR) pensait que la création des 1.500 nouvelles places était fondée sur des faits objectifs, ainsi que sur le nombre grandissant de demandes, et constate que cette déclaration ne se résume qu'à une simple intention et le regrette.

Concernant la valorisation de l'enseignement technique et professionnel, la députée regrette également que la situation des maîtres-stagiaires soit différente en Commission communautaire française, où ceux-ci prestent gratuitement, alors qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, ces derniers sont indemnisés.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, répond à M. de Patoul que l'administration entend les demandes de création de nouvelles sections et évalue la situation en fonction de celles-ci. Elle rappelle que l'Institut Redouté Peiffer a ouvert, il y a quelques années, une section « foot-étude » qui allie l'ambition sportive à la scolarité et qui connaît un grand succès.

Elle rappelle également que de nombreuses normes doivent être respectées et qu'un changement dans le programme éducatif d'une section est souvent ardu.

Répondant à Mme Durant, la ministre-présidente déclare qu'elle n'a aucune objection à ce que le *masterplan* fasse l'objet d'une discussion au sein de l'Assemblée.

A Mme Lemesre, Mme Laanan précise que la déclaration récemment faite à la presse concerne la création de 1.500 places dans les crèches et qu'il ne faut pas confondre avec le budget étudié ce jour qui concerne des places dans l'enseignement. Elle précise que le *masterplan* analysera la situation de manière globale.

Concernant la diminution de l'allocation budgétaire 29.03.01.01 « dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant », celle-ci concerne notamment un transfert de moyens pour l'achat d'un nouveau bus et d'un nouveau camion. Cette diminution de l'allocation répond aux besoins réels qui ont été évalués par l'administration. A ce sujet, la mi-

nistre-présidente précise que des actions comme le mentorat n'ont pas de coûts élevés.

Concernant les « native speekers », des moyens sont prévus, dans cette allocation budgétaire, afin d'engager des professeurs dans le cadre de ce projet.

La ministre-présidente conclut en mentionnant qu'un ajustement au budget 2015 sera sans doute nécessaire pour adapter les moyens aux projets menés.

Concernant le budget lié au complexe sportif, M. Eric Bott (FDF) demande des précisions quant aux travaux prévus au centre sportif du CERIA pour l'année 2015.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, lui détaille que sont prévus, la mise en conformité des pédiluves de la piscine, des réparations des bétons aux sous-sols, le remplacement des gaines d'extraction dans les douches collectives et les sanitaires, le remplacement des joints des carrelages des sols, la résolution des problèmes de chaleur excessive, le réaménagement de locaux désaffectés en salles de réunion ainsi que le réaménagement de la cuisine du bar du deuxième étage.

IV. Division 28 – Équipements sportifs
Division 11 – Jeunesse, sports,
éducation permanente,
audiovisuel et enseignement
Programme 2 : Sports et jeunesse
Activité 2 : Sports

# 1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport

Le Gouvernement francophone bruxellois a dégagé cinq axes prioritaires qui sont rencontrés tout au long de la partie du budget consacré au Sport.

Il s'agit, pour *le premier axe*, d'informer les citoyens sur l'offre sportive bruxelloise.

A ce propos, la ministre-présidente envisage, entre autre, de réaliser une mise à jour annuelle des données reprises dans le cadastre du Sport en Région de Bruxelles-Capitale. Cela se fera en concertation avec la Région, la Fédération Wallonie-Bruxelles et M. Pascal Smet pour la Vlaamse Gemeenschapscommissie, avec qui un contact a aussi déjà été noué.

Pour *le deuxième axe*, il s'agit de soutenir les clubs, les ASBL et les organisations sportives au travers d'une politique de « Sport pour tous ».

Un des angles d'attaque privilégié consistera à promouvoir une offre d'activités sportives, parascolaires et autres, à des tarifs accessibles. Cela devrait se faire en collaboration avec les communes et les associations.

Mme Laanan envisage également de développer des projets visant des publics spécifiques seniors, des personnes à mobilité réduite avec « handisport », ainsi que des publics défavorisés.

Par ailleurs, elle entend pérenniser le projet « Sport au féminin ». Pour rappel, il s'agit essentiellement d'un appel à projets annuel qui sera abordé dans la discussion sur les articles budgétaires et qui vise à encourager la pratique sportive des femmes en Région de Bruxelles-Capitale.

Le troisième axe concerne le Sport comme vecteur de socialisation et de valeurs.

Il s'agit de promouvoir des projets sportifs qui comportent des aspects pédagogiques et des éléments de socialisation. Des moyens supplémentaires viendront donc renforcer la lutte contre la violence et le racisme. Ceci constituera un axe fort de la politique sportive.

La promotion des comportements éthiques, la transmission des valeurs du sport et le fair-play guideront cette action.

A cet effet, il est proposé d'étendre le projet « Educasport » à d'autres partenaires sociaux sportifs ainsi que de redéployer le plan d'action « Carton rouge au racisme » et développer des actions avec les acteurs du secteur dans le cadre du « Plan fair-play ».

Le projet Educasport a pour vocation de soutenir le jeune sportif dans ses démarches et projets personnels via un encadrement adapté et un accompagnement scolaire. Pour l'instant ce projet n'est qu'une ébauche et doit encore être évalué et adapté avec la participation des ASBL inscrites dans cette démarche.

« Carton rouge au racisme » ainsi que le « Plan fairplay » sont deux projets qui ont pour objectif de sensibiliser le monde du Sport aux dangers du racisme à travers diverses activités ludiques et sportives.

Le quatrième axe consiste à construire, rénover et optimiser des équipements sportifs.

Concernant le développement d'infrastructures sportives, des synergies seront mises en place avec la compétence régionale afin de répondre au mieux à la demande croissante liée à l'explosion démographique en Région bruxelloise.

C'est dans cette optique que le Collège, en collaboration avec la Région, entend orienter et prioriser les investissements en infrastructures sportives communales prioritairement dans les zones les moins bien dotées, notamment par la poursuite de la rénovation, de l'entretien, de la construction de terrains synthétiques.

Et enfin, *le cinquième axe* vise à assurer une coordination efficiente avec les différents niveaux de pouvoir

Concrètement, la ministre-présidente est en contact permanent avec ses homologues de la Vlaamse Gemeenschapscommissie afin de poursuivre l'action commune de placement de panneaux signalétiques dans le cadre du projet « Je cours dans les parcs ». Un premier projet-pilote a déjà abouti à Jette et de nouveaux projets devraient aboutir au cours des prochaines semaines.

Des rencontres avec les différents niveaux de pouvoir seront également envisagées ainsi que la participation ou la mise en place d'une table ronde du Sport est envisageable. Il s'agirait d'augmenter les collaborations entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore les communes afin de mener une politique sportive mieux concertée.

En matière de Sport, Mme Laanan insiste sur la nécessité de favoriser l'accessibilité de la pratique sportive, au bénéfice de tous les citoyens.

#### 2. Discussion et examen des tableaux

M. Eric Bott (FDF) salue la présentation de la ministre-présidente et rappelle sa demande, qui avait été soutenue par plusieurs députés, d'organiser une table ronde du Sport à Bruxelles.

Concernant l'action « Sport au féminin », M. Bott suggère que les associations actives dans ce domaine aient la possibilité de rencontrer les commissaires afin de dresser un état des lieux de leurs activités.

De plus, la déclaration de politique générale mentionne la mise en place d'un guichet à destination des associations sportives et des bénévoles, le député aimerait connaître l'état d'avancement de ce projet.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) appuie la demande de rencontre avec les acteurs de terrain faite par M. Bott. De telles auditions pourraient aboutir sur des recommandations élaborées par la commission et amener à établir des synergies entre les différents niveaux de pouvoir.

Mme Isabelle Durant (Ecolo) insiste sur l'importance qui doit être donnée à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sur la nécessité de provoquer des rencontres sportives entre des jeunes issus de quartiers et de groupes différents.

Selon elle, la rencontre sportive est de nature à casser les stéréotypes et les préjugés.

La députée demande également ce qu'est devenu le Plan sport que M. Madrane avait mis en place.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport, répond, concernant le guichet mentionné par M. Bott, que celui-ci n'est pas encore mis en place mais qu'une réflexion est menée afin de renforcer l'administration de la Commission communautaire française qui s'occupe de cette compétence.

Suite au transfert de la compétence des infrastructures sportives à la Région, deux personnes de cette administration ont dû être également transférées, une réorganisation est donc nécessaire.

La ministre-présidente insiste sur la nécessité de discuter avec les autres institutions bruxelloises qui ont une compétence en la matière, comme les différentes communes, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Laanan rejoint les propos de Mme Durant mais, selon elle, la lutte contre le racisme ou l'antisémitisme ne doit pas se limiter au Sport, les associations de terrain ou l'enseignement ont aussi leur rôle à jouer dans la mise en place et la généralisation de ces rencontres.

Dans le cadre de la promotion du fair-play, la ministre-présidente salue le travail effectué, notamment, par l'association « Prom-éthique » qui regroupe plusieurs associations et qui élaborera un plan d'actions. Celui-ci reprendra notamment la rédaction d'un code de bonne conduite à destination des clubs sportifs, des coachs et des parents.

Elle salue également le travail effectué par l'association « Panathlon » qui organise des séances d'informations et des activités ludiques, notamment en vue de promouvoir le fair-play, ou par le Tournoi « Carton rouge » qui favorise le dialogue et la lutte contre le racisme dans le milieu sportif.

Mme Laanan déclare que le travail concret est, selon elle, plus important que l'élaboration de plans, elle axera donc son action sur les collaborations et sur la mise en place d'initiatives concrètes. V. Division 11 – Jeunesse, sports,
éducations permanente,
audiovisuel et enseignement
Programme 1 : Culture –
Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Programme 2 : Sports et jeunesse –
Activités 1 et 4
Programme 3 : Éducation à la culture
Programme 4 : Éducation permanente,
activités socioculturelles
Programme 5 : Activités parascolaires
à caractère pédagogique

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture

De récentes études confirment que les secteurs de la Culture constitueraient 4,5 % du produit intérieur brut (PIB) et jusqu'à huit millions d'emplois dans l'espace européen.

En France, selon un rapport de 2013, le secteur culturel contribuerait sept fois plus au PIB que l'industrie automobile. La presse relatait il y a peu que l'impact de la Culture sur le PIB belge est au moins équivalent à celui de la construction ou des activités informatiques.

En Belgique, chaque euro investi dans la Culture engendrerait 1,6 € dans le reste de l'économie.

Le soutien au secteur culturel devient donc un investissement. Investir ou désinvestir dans la Culture, c'est ce qui fait la différence entre des décideurs myopes et des décideurs efficaces et ambitieux.

Bruxelles doit capitaliser sur ses atouts de métropole internationale dotée d'un patrimoine historique reconnu, d'un sens de l'accueil, d'un savoir-faire notoire et d'un rayonnement culturel important.

Bruxelles est une ville et une Région créative qui attire les talents et qui se positionne comme ville de Culture, de Tourisme et de loisirs. Le dynamisme de Bruxelles se retrouve dans la diversité et le succès d'événements qui ponctuent son calendrier.

C'est dans cette optique de déploiement de la Culture et conformément à l'accord de majorité 2014-2019, que les budgets de la Culture seront prioritairement affectés à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette mise en œuvre, près d'un demi million d'euros seront consacrés au soutien à différents projets culturels d'envergure régionale.

Il s'agit notamment du Guichet des arts, comme centre d'informations et de guidance juridique, fiscal et administratif au service des artistes francophones; de la création d'un Prix de la diversité, visant à récompenser l'opérateur culturel ayant fourni le plus d'efforts en vue d'intégrer la diversité au sein de sa programmation comme de ses équipes; ou encore du lancement d'un appel à projets en vue d'encourager les opérateurs culturels à promouvoir la participation culturelle de tous, la diversité et le dialogue interculturel.

« La scène culturelle s'érige en phare qui permet d'éclairer les esprits », c'est pourquoi l'ensemble des crédits facultatifs seront notamment réservés aux projets favorisant la participation culturelle du plus grand nombre, en particulier à destination des crèches, des écoles, des hôpitaux, des homes de CPAS, des prisons, des centres de santé mentale, ou encore au sein de l'espace public.

Une attention particulière sera également portée aux projets culturels orientés vers les publics fragilisés.

Les montants consacrés aux maisons locales des cultures seront crédités du même montant qu'en 2014, afin de garantir les moyens de fonctionnement accordés aux maisons des cultures existantes.

Une nouvelle allocation budgétaire, créditée d'un montant de 150.000 € est créée notamment en faveur des maisons des cultures itinérantes, telle la Compagnie des nouveaux disparus.

Une autre ligne budgétaire est également créée, en faveur de la concertation des Centres culturels dans le cadre de leur fonction de soutien aux centres culturels bruxellois dans leur démarche de reconnaissance auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle allocation concerne également des projets de médiation culturelle.

De plus, la Commission communautaire française se distingue, depuis 25 ans par une politique culturelle de proximité et de soutien aux initiatives émergentes.

Dans le domaine du Théâtre jeune public, la Commission communautaire française a repris les missions menées auparavant par la Province du Brabant dont notamment, l'aide à la diffusion de spectacles en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le subventionnement de spectacles à l'école, etc.

Dans le domaine du Théâtre amateur, la Commission communautaire française soutient le tournoi d'art dramatique amateur. De plus, les mesures à l'égard de la jeunesse, des personnes âgées, de l'interculturalité et de l'intergénérationnel ne sont pas oubliées.

La Commission communautaire française est ainsi à l'initiative du site internet « Bruxelles J » qui offre des informations d'intérêt général utiles à un public jeune et d'opérations sportives dans les quartiers défavorisés « Promo – Jeunes ». Elle a créé « Atoutprojet », association qui, à partir d'un réseau d'animateurs de rue, rencontre les jeunes en difficulté et les accompagne dans leur démarche d'insertion.

Enfin, elle organise l'opération « Place aux enfants » qui sensibilise les enfants à la citoyenneté.

D'autres initiatives sont par ailleurs mises en œuvre comme « Courants d'âges » qui est un réseau d'associations ayant comme point commun des actions de solidarité entre générations, « Ages et Images » qui consiste à organiser des rencontres et des échanges entre les différentes générations à partir d'une programmation de ciné-club, « Seniors futés » qui publie un guide d' informations pratiques en matière de droits, santé, loisirs, travail, logement, « Tremplins » qui vise à encourager les échanges culturels entre jeunes Bruxellois de 12 à 21 ans, « La Guinguette a rouvert ses volets » qui organise des cycles de spectacles de qualité destinés aux personnes âgées hébergées dans les maisons de repos des CPAS.

La Commission communautaire française promeut les activités culturelles réalisées dans le cadre scolaire au travers du programme la « Culture a de la Classe » et les projets d'écoles qui initient des partenariats entre des écoles et le monde associatif dans trois directions : la Lecture, la Culture et l'Éducation permanente.

Elle finance, dans le cadre d'activités parascolaires pédagogiques, des associations et institutions qui organisent des propédeutiques et du tutorat, des écoles de devoirs, des associations de parents, des expériences pédagogiques visant à lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, des projets qui contribuent à la promotion de l'Enseignement francophone bruxellois et des associations qui organisent des formations destinées aux enseignants.

Cette politique culturelle de proximité et de soutien aux initiatives émergentes sera amplifiée.

A ce titre, une enveloppe supplémentaire de 71.000 € sera consacrée au renforcement des moyens des cafés-théâtre bruxellois, compte tenu de leur fonction de tremplin professionnel pour les jeunes talents.

L'ensemble des moyens consacrés à la Lecture publique font par ailleurs l'objet d'une revalorisation globale de 94.000 € ainsi que d'une redistribution interne, en vue d'aligner l'intervention de la Commission communautaire française sur les reconnaissances

survenues dans le cadre du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 30 avril 2009.

Enfin, la ligne budgétaire réservée aux associations en Éducation permanente est créditée d'un nouveau montant de 321.000 €, notamment pour accroître le soutien aux projets en éducation permanente à destination des écoles et aux ateliers créatifs, en vue de l'adoption d'un règlement spécifique en la matière.

La ministre-présidente dépose un amendement qui sera remis à la commission du Budget :

- « L'amendement vise, au document 8 (2014-2015) n° 4, page 6, à l'activité 1 du programme 1 : Culture :
- L'allocation de base 11.11.33.02 « soutien à la création de maisons locales des cultures » est créditée d'un montant Cnd de 50.000 € (¹);
- L'allocation de base 11.11.43.20 « soutien à la création de maisons locales des cultures » est créditée d'un montant Cnd de 258.000 € (²);
- L'allocation de base 11.11.52.10 « support de la politique culturelle – tft en capital (invest) » est créditée d'un montant Cnd de 50.000 €.

Au document 8 (2014-2015) n° 4, page 7, à l'activité 7 : l'intitulé de l'allocation de base 1.17.33.03 est modifié comme suit : « concertation des centres culturels bruxellois et soutien à la médiation culturelle ».

Mme Laanan précise que cette allocation budgétaire permettra de soutenir les centres culturels bruxellois qui auront comme ambition de rentrer dans le dispositif de reconnaissance du nouveau décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des opérateurs actifs dans le cadre de la médiation culturelle, comme « Point culture », notamment.

La ministre-présidente dépose également une correction technique qui sera remise à la commission du Budget.

La correction technique vise, au document 8 (2014-2015) n° 4, page 7, entre le titre « Totaux pour l'activité 3 » et le titre « Dépenses de promotion, diffusion, publication », insérer un nouveau titre intitulé comme suit : « Act. 4 : HISTOIRE, PATRIMOINE IMMATERIEL ET TRADITIONS POPULAIRES ».

#### 2. Discussion et examen des tableaux

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) demande des précisions quant à l'allocation budgétaire 11.17.33.03 dont la ministre-présidente a fait mention dans son amendement et qui concerne la concertation des centres culturels bruxellois.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, précise que celle-ci a été créée afin de ne pas limiter les crédits y afférents à la concertation des centres culturels bruxellois.

Le nouveau décret prévoit en effet une période transitoire afin de permettre un accompagnement et un encadrement de la part des services administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers les centres culturels afin que ceux-ci puissent rentrer dans le nouveau dispositif.

Cette nouvelle allocation financera donc autant l'accompagnement des centres culturels bruxellois que des dispositifs de médiation culturelle.

Mme Isabelle Durant (Ecolo) regrette le rattrapage, certes nécessaire, du subside de Télé Bruxelles et demande si celui-ci aura des effets sur le budget culturel global, notamment sur les subventions d'autres opérateurs culturels.

Concernant le Plan culturel, la députée attend de voir la mise en œuvre de celui-ci. Elle demande par ailleurs si la ministre-présidente compte apporter un soutien particulier aux cultures émergentes.

Pour conclure, elle demande des précisions quant à l'allocation 11.16.33.01 « subventions aux associations » actives dans le secteur audiovisuel.

Pour Mme Marion Lemesre (MR), la politique culturelle menée par la Commission communautaire française est différente de celle menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais n'en est pas moins complémentaire à cette dernière. Elle rappelle à cet égard que l'ancienne Commission française de la Culture a initié la création de plusieurs hauts lieux culturels, comme les Halles de Schaerbeek et le soutien aux Cafés-théâtre.

La députée insiste sur le fait que son groupe politique est attentif au soutien apporté à cette politique culturelle et salue, notamment, le travail effectué par « Art en marge » ou « Tremplin ».

Mme Lemesre rappelle à ce sujet l'intention du Collège de soutenir la mise en œuvre du Plan culturel et estime que les 500.000 € qui sont prévus pour celle-ci ne doivent pas venir en déduction des subventions

<sup>(1)</sup> Au lieu de 150.000 €.

<sup>(2)</sup> Au lieu de 208.000 €.

qui étaient versées aux associations actives dans le domaine.

Toujours concernant le Plan culturel, la députée se demande si certaines initiatives évoquées par la ministre-présidente, telles que le Guichet des Arts ou le Prix de la diversité, n'ont pas vocation à devenir des doublons de projets qui existent déjà.

Mme Lemesre insiste encore sur la nécessité d'organiser des rencontres avec les acteurs de terrain, notamment afin d'élaborer une véritable gouvernance culturelle, avec une vision globale de cette politique.

A cet égard, elle demande si la *task force* culturelle est déjà effective et quelle utilité va être tirée de la cartographie culturelle qui a été effectuée.

Elle aimerait par ailleurs des précisions quant aux projets de grande nature qui vont être réalisés ainsi que sur les raisons de l'augmentation du subside de Télé Bruxelles, celle-ci n'a-t-elle pour objectif que de couvrir la diffusion numérique ?

Pour conclure, Mme Lemesre demande si des synergies vont être développées entre Télé Bruxelles et TV Brussels, son homologue néerlandophone.

Mme Véronique Jamoulle (rapporteuse) se réjouit de l'augmentation du budget culturel et insiste sur l'importance d'investir dans la Culture. Elle rappelle à ce sujet la nécessité de mettre en œuvre le Plan culturel et de développer des politiques à l'égard des publics fragilisés. Elle cite comme exemple, les moyens supplémentaires qui sont alloués aux Cafésthéâtre et à la Lecture publique.

La députée souligne également la nécessaire concertation des centres culturels bruxellois, notamment, dans le but d'obtenir des subsides supplémentaires et une reconnaissance de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se réjouit à son tour de l'augmentation de près de 10 % du budget culturel. La moitié de cette augmentation est consacrée au Plan culturel, une hiérarchisation et une priorisation des initiatives seront donc nécessaires. Il demande à la ministre-présidente si ces choix sont déjà effectués.

Concernant les 150.000 € qui sont consacrés aux centres culturels et à la médiation culturelle, le député salue le dépôt de l'amendement par Mme Laanan et demande des détails quant à l'affectation de ce budget ainsi que sur la mise en œuvre pratique de cette concertation entre les centres culturels bruxellois.

Il aimerait également connaître la part de ce budget qui sera consacrée à la médiation culturelle.

Il rappelle ensuite le souhait de la ministre-présidente d'offrir une information culturelle spécifiquement bruxelloise et lui demande comment elle compte financer et organiser cette information et s'il ne serait pas plus efficace de rationaliser et de coordonner toute cette communication.

Pour conclure, M. Fassi-Fihri mentionne l'intention du Collège de lancer un appel à projets afin d'encourager les opérateurs culturels à promouvoir la participation culturelle de tous, la diversité et le dialogue interculturel et souhaite avoir de plus amples renseignements sur celui-ci, notamment concernant son financement.

Mme Isabelle Durant (Ecolo) regrette que la ministre-présidente ne voit en l'Union européenne qu'une source de financement plutôt qu'une source incroyable de développement et de promotion de la diversité.

A cet égard, elle demande si une rencontre avec le nouveau commissaire à la Culture est prévue afin de prévoir d'éventuelles collaborations et, notamment, si des liens existent avec la maison de l'histoire européenne qui se situe dans le parc Léopold.

Pour conclure, sur ce thème, Mme Durant rappelle que de nombreux instruments audiovisuels européens existent et que ceux-ci pourraient être des outils de promotion de l'offre culturelle bruxelloise.

M. Serge de Patoul (FDF) salue l'augmentation du budget culturel et insiste sur l'importance des spécificités que la Commission communautaire française amène au domaine culturel.

Il demande dans quelle mesure la Commission communautaire française aidera les centres culturels bruxellois non reconnus à obtenir leur reconnaissance auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et si cette dernière a les moyens de financement nécessaires.

Le député appuie également l'idée de valoriser les bibliothèques comme des lieux d'éducation permanente.

Pour finir, il demande à la ministre-présidente quelles sont les relations entre les médiathèques et les bibliothèques, notamment, au niveau de la transition numérique et de la valorisation de l'éducation permanente.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, précise à Mme Durant que le rattrapage au niveau de la subvention de Télé Bruxelles ne se fera qu'une seule fois. Une erreur de 524.000 € a été commise et elle veillera à ce que cela

ne se reproduise plus à l'avenir. Ce rattrapage a pu être réalisé grâce à la vente de l'immeuble du CIVA.

Le reste de l'augmentation de la subvention de la télévision locale est due à une augmentation de la masse salariale ainsi qu'à la renégociation d'un nouveau contrat de gestion et au financement de ses missions de service public.

Elle rassure également la commissaire quant au soutien qui sera apporté aux cultures émergentes dans le cadre du Plan culturel et souligne à cet égard que la Commission communautaire française est, souvent, la première porte d'accès aux cultures de proximité. Il est donc nécessaire de soutenir les opérateurs qui valorisent la diversité, l'interculturalité et la rencontre entre les communautés.

Selon Mme Laanan, la politique culturelle de la Commission communautaire française doit être menée avec une vision spécifique qui prenne en compte les réalités bruxelloises.

La nécessité d'une *task force* reprenant tous les acteurs institutionnels de la Culture est donc prouvée, celle-ci devrait donc se développer sous l'égide du ministre-président de la Région bruxellois.

Elle souligne par ailleurs, que des initiatives culturelles ont déjà été menées en collaboration avec les deux régions et cite, par exemple, le KVS.

La ministre-présidente regrette que la reconnaissance des Cafés-théâtre n'ait pas été possible lorsqu'elle exerçait la compétence au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle souhaite donc soutenir ces initiatives de proximité grâce au budget culturel de la Commission communautaire française.

Répondant à Mme Lemesre, la ministre-présidente rappelle que la cartographie sur le maillage culturel bruxellois est en cours de réalisation au sein de l'Administration du développement territorial (ADT).

Le travail effectué dans le cadre des Assises du développement territorial de la Culture prend tout son sens à Bruxelles.

Mme Laanan rappelle la nécessité de tenir compte du territoire dans lequel certaines initiatives se développent et rappelle l'importance d'intégrer d'autres acteurs institutionnels à la réflexion comme l'ADT, le secteur économique ou l'administration du Tourisme afin de développer une politique culturelle la plus cohérente possible.

Elle précise à Mme Lemesre que l'association « Art en marge » est soutenue à hauteur de 85.000 € et répond que, selon elle, le rôle de la ministre de la Culture n'est pas de soutenir des grands projets mais de développer une politique culturelle de proximité, de diversité et de participation.

Répondant à M. Fassi-Fihri, elle répond que le Plan culturel se réalisera dans une transparence et une bonne gouvernance exemplaire même si la répartition précise des subventions n'est pas encore déterminée. Des règlements ou des appels à projets seront mis en place et lancés afin que les subsides soient octroyés clairement et de manière objective.

A ce sujet, la ministre-présidente rappelle l'intention du Collège de lancer un monitoring permanent des politiques qui seront menées au cours de la législature. Le Plan culturel n'y échappera pas.

Concernant les centres culturels et leur reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Laanan rappelle que onze centres culturels sont déjà reconnus et que la concertation doit mener à un accompagnement des centres culturels qui souhaitent rentrer dans le dispositif. Le budget culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit ces nouvelles reconnaissances.

Elle souhaite par ailleurs que les moyens prévus dans le budget de la Commission communautaire française soient également dédiés à la médiation culturelle.

Elle rappelle à M. de Patoul que les médiathèques s'appellent à présent des « Points culture » et que le seul « Point culture » financé par la Commission communautaire française est celui qui se situe sur le campus de l'ULB.

Répondant à la remarque de Mme Durant sur le financement européen, la ministre-présidente regrette le peu d'investissement dont l'Europe fait part au niveau des opérateurs culturels. Elle cite pour exemple les Halles de Schaerbeek, qui sont un centre culturel européen et qui bénéficient à cet égard d'un maigre subside de 50.000 €.

Elle regrette à ce sujet la lourdeur administrative nécessaire à l'obtention de subsides européens, lourdeur qui décourage de nombreux candidats.

Pour conclure, la ministre-présidente répond qu'elle prendra contact avec la Maison de l'histoire européenne.

Mme Isabelle Durant (Ecolo) regrette la réponse de la ministre-présidente et aurait préféré qu'une politique de proximité avec les institutions européennes soit développée.

# Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 26 des projets de décret contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2014 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2015, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose l'adoption par 7 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

# VI. Division 26 – Formation professionnelle

# 1. Exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle

Dans le cadre des chantiers de la législature, qui doivent être articulés entre la Commission communautaire française et la Région et entre la Formation et l'Emploi, la priorité donnée à la qualification des demandeurs d'emploi bruxellois les moins diplômés se concrétise tout d'abord en 2015 par la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse. L'emploi des jeunes peu diplômés qui entrent difficilement sur le marché du travail est le défi principal que les Bruxellois ont à relever.

Cette priorité politique se traduit pour l'année 2015 en orientations budgétaires centrant les efforts sur les principaux opérateurs de la Formation professionnelle; et principalement sur le service public régisseur de la Formation qu'est Bruxelles Formation.

Les dotations totales de la Commission communautaire française à Bruxelles Formation sont augmentées structurellement de 3,48 % ce qui constitue un effort conséquent dans le contexte budgétaire actuel.

Cet effort contribuera, avec les réallocations internes à Bruxelles ainsi qu'avec les apports d'Actiris et ceux des fonds européens, à rencontrer l'objectif de créer 1.000 places de formation supplémentaires pour les moins de 25 ans. En s'ajoutant aux places déjà existantes, ces nouvelles places aboutiront à un total de 3.000 places de formation par an d'ici fin 2015 dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse.

Afin de ne pas mener à une substitution des publics, cet objectif de 1.000 places supplémentaires demande le développement de l'offre de Bruxelles Formation et de ses partenaires tels que les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), le Service Formation PME (SFPME), l'Espace de for-

mation professionnelle (EFP) et l'enseignement de promotion sociale.

Ce développement se concrétisera au travers d'actions de remise à niveau comme le tremplin jeunes, de soutien à la reprise d'études via les collaborations avec l'enseignement de promotion sociale, de doublement de l'offre de formation qualifiante courte dans des secteurs porteurs d'emploi (vente, gardiennage, horeca), d'innovation dans des formations attirantes pour les jeunes (3D, e-vente, e-conseils, événementiel, etc.), de préparation à la fonction publique et de renforcement du produit d'appel en informatique.

Toutes ces actions demandent l'amplification des partenariats existants avec les acteurs déjà cités mais aussi avec les centres de référence et les Fonds sectoriels, etc ainsi que l'élargissement à de nouveaux partenaires et à de nouvelles initiatives.

Pour ce faire, Bruxelles Formation lancera de nouveaux appels à projets; conjointement avec Actiris à l'attention des OISP, au travers du renforcement de la convention cadre avec la promotion sociale, via le lancement d'un « Réseau d'essais métiers/ateliers découverte » et également avec les CPAS.

Cet objectif central de développement de l'offre de formation ne pourra se concrétiser sans l'investissement dans l'accueil, l'information, le conseil et l'orientation dont les publics jeunes peu diplômés éprouvent spécifiquement le besoin. Cet effort de recrutement des jeunes ne peut se faire sans une offre capable d'absorber les demandes.

Bruxelles Formation investira également dans le projet Carrefour Jeunes, future Cité des métiers, qui intégrera désormais l'enseignement secondaire à travers les centres de formation en alternance (CEFA), en plus de l'enseignement de promotion sociale et du SFPME/EFP. 3.000 jeunes pourront y être accueillis, conseillés et/ou orientés dès 15 ans.

Ce travail de recrutement sera alimenté par le lancement de l'accueil conjoint Actiris – Bruxelles Formation pour des jeunes peu scolarisés : séances d'information communes et interactives, test en français et en néerlandais, bilantage, ateliers de « validation de projet professionnel », remises à niveau et mobilisation de la plateforme brulingua ... permettront de drainer plus directement les jeunes nouvellement inscrits à Actiris qui ont en priorité besoin de cet accompagnement.

Ces investissements budgétaires sont bien entendu prévus en plus de la couverture de la progression mécanique de la masse salariale de Bruxelles Formation et des augmentations inéluctables de charges pour son fonctionnement général. Pour renforcer financièrement Bruxelles Formation, les OISP agréés et l'EFP via le Service Formation PME, certains crédits budgétaires ont été limités voire réduits. Il s'agit notamment des subventions facultatives dont l'attribution est laissée à la discrétion du ministre en charge de la Formation professionnelle.

Le souci premier a été d'inscrire les dépenses de la division 26 dans le cadre fixé par la déclaration de politique générale et d'en augmenter l'efficacité.

Le financement du dispositif d'insertion socioprofessionnelle est assuré. Les crédits en augmentation permettront de subventionner les équipes de base des organismes d'insertion socioprofessionnelle en ce compris leur formation continue ainsi que les mesures appliquées en vertu de l'accord du non-marchand.

Le financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle est assuré par une augmentation de crédits de plus de 4 % par rapport au budget initial 2014.

Les moyens mis à disposition du SFPME connaissent une augmentation conforme à ce qui fut fait antérieurement afin d'apporter une première impulsion à la concrétisation des plans de développement de l'offre de formation en alternance PME.

A ce sujet, le ministre dépose un amendement technique qui sera remis à la commission du Budget et qui vise à remplacer le tableau repris aux pages 22 à 24 du document 7 (2014-2015) n° 2, par le tableau communiqué en séance aux commissaires et repris en annexe du présent rapport. (Annexe 5)

C'est en fondant ce premier budget de la législature sur un effort d'investissement propre, sur un recours aux sources de financement régionales et européennes et enfin par un travail de réallocation des ressources qui va se poursuivre et se systématiser durant toute la législature que les objectifs de cette dernière commencent à être rencontrés dès 2015.

#### 2. Discussion et examen des tableaux

Pour **Mme Isabelle Durant (Ecolo)**, les mesures mises en place par la Garantie pour la jeunesse, à savoir la création de 3.000 places de formation et de 2.000 places en stages, sont nécessaires. Le ministre a mis en évidence le risque de substitution des publics et la députée aimerait avoir l'avis du ministre sur le risque possible de la substitution des emplois.

Selon Mme Durant, la Garantie pour la jeunesse pourrait aboutir à un effet d'aubaine, notamment concernant les contrats d'insertion, ou concernant les emplois qui sont créés par cette mesure, qui coûtent moins chers et qui risquent d'être favorisés par rapport à des emplois durables.

Elle demande donc au ministre ce qu'il compte mettre en place afin d'éviter cet effet d'aubaine.

La commissaire aimerait également connaître les mesures qui existent pour les jeunes qui sont qualifiés, ceux-ci ne doivent en effet pas être suivis de la même manière que des jeunes peu ou pas qualifiés et il serait regrettable que ceux-ci ne soient concernés par aucune mesure spécifique.

Pour conclure, Mme Durant aimerait connaître les projets qui seront développés en concertation avec les CPAS, spécialement concernant la Garantie pour la jeunesse.

Mme Marion Lemesre (MR) rappelle qu'il y a quelques années le ministre avait déclaré que « ne pas soigner l'enfant malade des institutions bruxelloises, à savoir la Commission communautaire française et ses moyens faméliques, c'est se tirer une balle dans le pied ».

Le groupe MR regrette dès lors le présent budget général de la Formation professionnelle, puisqu'il est seulement passé de 57,8 millions d'euros à 58,9 millions d'euros.

La commissaire demande au ministre de lui expliquer les raisons pour lesquelles un transfert de fonds conséquent en provenance de la Région n'a pas été possible. En effet, hormis les montants récurrents coulés sous l'ancienne législature, le droit de tirage ne s'enrichit en 2015 que de 320.000 € pour les efforts supplémentaires du « New Deal ».

Par ailleurs, le budget régional de l'Emploi a prévu qu'une enveloppe de 3 millions d'euros, prélevée sur l'allocation de base de la Garantie Jeune évaluée à 8,9 millions d'euros, serve à commander des formations tant auprès des services de la Commission communautaire française que du VDAB flamand. Or, dans l'exposé des motifs, le ministre n'évoque pas ces synergies.

La commissaire demande à cet égard quelle somme exacte revient à la Commission communautaire française et quels objectifs quantitatifs seront déterminés.

Toujours sur le plan financier, dans le cadre de la programmation Fonds Social Européen 2014-2020, l'axe 4 nommé « Intégration durable des jeunes au travail » vient en appui de la Garantie pour la jeunesse mise en œuvre en Région bruxelloise. Selon

le règlement de l'appel à projets, Bruxelles Formation figure parmi les acteurs bénéficiaires.

Mme Lemesre demande des précisions quant au calendrier de ces projets ainsi que sur les volumes des cofinancements prévus pour la Commission communautaire française.

Elle demande également au ministre l'endroit du budget où se trouvent ces montants parce que, selon elle, seul un préfinancement du SFPME est mentionné à hauteur de 365.000 €. Or, la manne européenne constitue la clé de voûte de la Garantie pour la jeunesse.

L'exposé des motifs débute en précisant qu'une task force opérationnelle sera créée au sein du Conseil bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) élargi, et elle sera chargée de proposer les fondements de l'Alliance Emploi-Formation d'ici la fin 2014.

Or, M. Gosuin, a reconnu le mois dernier au niveau régional que ladite *task force* sera mise en place dans les prochains mois et que l'agenda des travaux ainsi que la liste des membres qui la composeront ne sont pas encore connus.

La commissaire demande donc des éclaircissements quant à l'avenir de l'Alliance Emploi-Formation.

Mme Lemesre aborde ensuite le Plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle et plus précisément le schéma global d'anticipation des besoins et de stratégie de déploiement de l'offre de formation qui, selon l'accord de majorité, doit être adopté avant la fin de l'année 2014. Mme Lemesre aimerait avoir plus de précisions quant au calendrier de ce projet et aux lignes directrices du schéma global.

Concernant la formation en alternance, la commissaire évoque le Plan d'action à cinq ans avec les PME et demande au ministre si les commissaires peuvent avoir connaissance du schéma reprenant les objectifs stratégiques et opérationnels de la Formation des Classes moyennes mentionné dans la déclaration de politique générale et qui doit être approuvé par le Collège pour la fin de l'année.

Revenant sur la Garantie pour la jeunesse, Mme Lemesre demande à M. Gosuin de lui préciser le nombre de formations qui seront mises en œuvre par la Commission communautaire française en 2015.

Elle aimerait également connaître le montant de la contribution de la Commission communautaire française à la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse ainsi que les différentes synergies qui seront

mises en place, notamment avec la Région ou avec Bruxelles Formation concernant, par exemple les commandes de formations qui ont été évoquées.

Toujours concernant la Garantie pour la jeunesse, Mme Lemesre questionne le ministre concernant les conventions de premier emploi et la participation éventuelle de la Commission communautaire française ou des institutions para-Cocof dans ce projet.

La commissaire insiste sur l'importance de favoriser le programme de Formation professionnelle individuelle (FPI) qui donne l'opportunité à un chômeur d'acquérir une formation et des qualifications, par le biais d'un stage en entreprise. Elle demande au ministre combien de stages FPI sont prévus pour l'année 2015.

Mme Lemesre questionne encore M. Gosuin concernant ses intentions à l'égard des autres demandeurs d'emploi, qui ne sont pas tous concernés par la Garantie pour la jeunesse. La commissaire cite à cet égard les chiffres concernant les chômeurs de plus de 45 ans.

Pour conclure la commissaire demande au ministre de lui communiquer les axes principaux qui seront suivis par le Collège ainsi que les mesures entreprises sous la législature précédentes et qui ne seront pas poursuivies.

Selon M. Serge de Patoul (FDF), la collaboration entre les secteurs de la Formation professionnelle et de l'Enseignement de promotion sociale est primordiale. Il demande à cet égard au ministre de développer les projets en cours et demande plus particulièrement si des projets intégrant le Ceria existent.

Le député demande également si des collaborations sont prévues avec les centres de formation en alternance (CEFA), notamment concernant la formation des jeunes.

Mme Véronique Jamoulle (rapporteuse) se réjouit de la priorité qui est donnée à l'Alliance Emploi-Formation et qu'aucune politique d'austérité ne soit menée dans le budget présenté.

Pour la députée, Bruxelles Formation est l'opérateur principal de cette politique. Le fait que cet organisme soit géré paritairement et conjointement avec les partenaires syndicaux la rassure quant à la gestion qui sera faite de l'éventuel effet d'aubaine mentionné par Mme Durant.

Elle aimerait en outre savoir où en est la concertation entre les secteurs de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement concernant les jeunes peu qualifiés, que ce soit par le CBCES élargi ou la Commis-

sion consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE).

Mme Jamoulle salue le renforcement des moyens des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et questionne le ministre sur la place et le rôle des CPAS dans ce mécanisme de mise à l'emploi.

Pour le groupe cdH, **M. Hamza Fassi-Fihri (cdH)** se réjouit que la Formation professionnelle bénéficie de moyens conséquents et réels au travers du budget présenté.

Le député souhaiterait avoir des précisions quant à la mise en œuvre des lignes directrices de la politique de la Formation qui sera, davantage qu'auparavant, menée en concertation avec la Région et Actiris ainsi qu'avec les Communautés, le monde de l'enseignement et de l'entreprise.

Le député aimerait interroger le ministre concernant le Plan quinquennal, notamment concernant le début de sa mise en œuvre qui est prévue pour 2015.

Il aimerait également connaître les actions qui seront menées par Bruxelles Formation et insiste sur la nécessité d'intégrer à cette réflexion une vision à moyen terme en matière d'emploi.

Concernant la Garantie pour la jeunesse, le commissaire demande au ministre si une pérennisation du financement européen est envisageable.

Il revient également sur le financement du Fonds social européen (FSE) qui constitue 15 % du budget global de Bruxelles Formation, demande quelles sont les perspectives d'avenir de ces montants et si ceuxci vont venir en supplément des budgets européens octroyés à destination de la Garantie pour la jeunesse. Il demande également s'il est possible d'avoir la ventilation de ces montants au niveau pluriannuel.

Le commissaire revient ensuite sur le rôle majeur des OISP qui forment plus de 4.000 personnes par an et demande au ministre quel rôle ces OISP vont jouer dans le déploiement de l'offre de formation qui est prévu.

A ce sujet, M. Fassi-Fihri demande quelle sera la répartition des moyens et des rôles entre Bruxelles Formation et ces OISP. Le député insiste sur le fait que les publics ciblés par ces organismes ne sont pas les mêmes.

Concernant les 1.000 places de formation supplémentaires qui vont être financées, le commissaire aimerait savoir si celles-ci ne seront destinées qu'à la Garantie pour la jeunesse ou si elles seront ouvertes à tous.

M. Fassi-Fihri s'étonne que le ministre ait parlé d'augmentation du budget pour le SFPME, il constate en effet une augmentation par rapport aux chiffres de l'ajustement budgétaire mais pas par rapport au budget initial de 2014 et demande des précisions à cet égard.

Le commissaire insiste sur le rôle fondamental des entreprises dans le secteur de la Formation et demande des explications quant à la diminution de 300.000 euros de l'allocation 26.10.01.01 « projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique ». L'exposé général mentionne la volonté de limiter les subventions facultatives dont l'attribution est laissée à la discrétion du ministre, le député aimerait avoir plus de précisions à ce sujet.

Il demande également le montant du budget qui sera consacré aux partenariats avec le secteur privé et notamment avec les différents fonds sectoriels.

Pour conclure, M. Fassi-Fihri demande si le ministre peut communiquer le montant global qui concerne la Garantie pour la jeunesse, tous budgets confondus.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, précise que la déclaration de politique générale tend à répondre aux besoins grandissants des jeunes qui sont peu ou pas qualifiés et que des moyens supplémentaires ont été affectés à cet objectif.

Il insiste également sur les collaborations qui seront mises en place entre tous les acteurs concernés, bruxellois francophones et néerlandophones, Fédération Wallonie-Bruxelles et Région flamande.

Il précise aux commissaires que toutes les personnes se rendant chez Actiris seront suivies et qu'il ne s'agit pas uniquement de cibler les personnes qui n'ont pas ou peu de qualifications même s'il reconnaît que certaines personnes, jeunes notamment, nécessitent un accompagnement plus important que d'autres.

Le ministre précise que 23,6 % des personnes suivies par Bruxelles Formation et qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur sont en demande de formation, les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur acquis à l'étranger représentent quant à eux 10,6 %. Ce public qualifié est donc également pris en charge.

La Garantie pour la jeunesse représente un effort supplémentaire à destination des jeunes non-qualifiés. Différentes mesures d'accompagnement, de screening, de formations, de stages, etc., seront mises en œuvre.

Le ministre précise par ailleurs que les 2.000 places de stages supplémentaires dont il est question ne sont pas des places de stages à Bruxelles Formation. Cette dernière offrait déjà 2.491 places de stages en entreprises en 2013.

Les 2.000 places mentionnées concernent des stages qui relèvent de la compétence d'Actiris, qui seront complémentaires à l'offre déjà existante de Bruxelles Formation et qui soutiendront le mécanisme de la Garantie pour la jeunesse.

M. Gosuin répond à Mme Lemesre que, depuis le mois de septembre, le CBCES élargi a été mis en place, une réunion du Sommet social extraordinaire s'est également tenue, ainsi qu'une réunion de la CCFEE regroupant les différents ministres compétents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Un groupe de travail a également avancé sur le projet de *task force* qui sera constituée au sein du CBCES.

M. Gosuin a déjà rencontré de nombreux acteurs de la formation, notamment des écoles de promotion sociale. Il répond à ce sujet que 14 d'entre elles ont déjà des contrats de collaboration avec Bruxelles Formation et qu'il est prévu d'augmenter le nombre de ces contrats et des formations offertes.

Des liens directs avec les CPAS sont également favorisés, notamment afin de les intégrer dans les différents processus de participation, de codécision ainsi que dans les parcours d'intégration.

Des concertations auront lieu entre tous les différents niveaux de pouvoir concernés, notamment en vue d'instaurer des échanges de formations entre celles-ci.

Le ministre précise que les objectifs chiffrés se trouvent dans son exposé général.

Au sujet des substitutions de stages et l'éventuel effet d'aubaine craint par Mme Durant et Mme Jamoulle, il regrette que celui-ci risque en effet d'exister mais précise que le lien sera contractualisé et que les risques seront ainsi minimisés.

L'objectif poursuivi est de permettre aux entreprises d'engager des jeunes selon des conditions attractives afin, notamment, de permettre au jeune d'avoir un accès favorisé à l'emploi à la fin de ce stage. Le taux d'employabilité est plus élevé quand le jeune a une expérience en entreprise.

Vu l'existence du contrat, si une entreprise multiplie le nombre de stages sans jamais engager les jeunes concernés, elle risque de ne plus être sollicitée dans ce projet. Le ministre se réjouit par ailleurs que de nombreuses entreprises aient déjà répondu à l'appel lancé. Selon lui, ces dernières ont également un rôle à jouer dans le développement des politiques de formation et de relance économique.

Le ministre fait également part de son inquiétude concernant les politiques qui sont menées au niveau fédéral, notamment celles qui visent à exclure des mécanismes d'insertion socioprofessionnelle les jeunes qui n'ont pas de diplôme secondaire.

Il souhaite à cet égard éviter les politiques qui ne prendraient pas en considération la mesure de leurs conséquences.

Bruxelles Formation sera le régisseur des politiques de formation et déterminera les besoins qui doivent être rencontrés, notamment dans le cadre des partenariats avec les OISP et les CPAS.

Selon M. Gosuin l'enveloppe octroyée par la Région à la mesure qui vise à mettre à l'emploi une personne via l'article 60 devra être augmentée. Cette mesure aura également pour objectif de permettre la validation des compétences exercées durant cette mise à l'emploi ou de fournir une formation complémentaire par l'intermédiaire des écoles de promotion sociale.

Le ministre rappelle encore la volonté du Collège d'évaluer de manière permanente les politiques qui seront menées durant cette législature afin de les adapter si nécessaire. La Garantie pour la jeunesse et les mesures de formation seront également concernées par cette évaluation et cette éventuelle adaptation.

Il précise en outre que les moyens globaux de Bruxelles Formation en 2015 seront de 7,3 millions d'euros, ce qui représente un effort supplémentaire de 4,5 millions d'euros par rapport à 2014.

Répondant à M. Fassi-Fihri, le ministre précise que l'intitulé de « projets innovants » repris dans le budget concerne, en fait, une possibilité de saupoudrage des subventions. Son intention est de réduire ce saupoudrage afin de permettre le financement de projets concrets comme, par exemple, le service citoyen.

Il précise par ailleurs que la Garantie pour la jeunesse est financée à hauteur de 8.461.000 € par la Commission communautaire française, de 10.860.000 € par la Région et de 2.631.120 € par la Vlaamse Gemeenschapscommissie ce qui représente un budget global de 28.664.000 € sur les deux prochaines années.

M. Gosuin rappelle que, pour les années 2013-2014, un budget de 39 millions d'euros avait été dédié à la Garantie pour la jeunesse. Ce budget était pris en charge à hauteur de deux tiers par l'Europe et du tiers restant par les pouvoirs publics.

Une somme de 13 millions d'euros aurait donc dû être inscrite au budget 2015 mais un préfinancement est effectué par rapport aux moyens octroyés par l'Europe. Le montant inscrit dans le budget est donc plus important.

Le ministre précise encore que, au niveau de ces préfinancements, on remarque, dans le budget de Bruxelles Formation, un transfert en « recettes en capital de l'étranger » de 3,3 millions d'euros qui représentent, notamment les montants dédiés au Fonds social européen.

Le ministre rappelle aux commissaires que le cadre institutionnel de la Commission communautaire française ne lui permet que de travailler avec des enveloppes fermées et que des transferts budgétaires sont effectués via Actiris. Cette mesure n'étant qu'un mécanisme budgétaire sans conséquence.

M. Gosuin exprime sa volonté d'établir une vision globale sur l'apprentissage. A cet égard, il évoque les chiffres de l'Espace formation professionnelle (EFP) qui sont en baisse alors que ceux de l'apprentissage en alternance (CEFA) sont en hausse.

Cette vision globale sera possible, notamment grâce à la réalisation du plan quinquennal qui considère l'ensemble de l'offre bruxelloise ainsi que l'ensemble des partenaires et qui déterminera une méthodologie afin de rendre cette offre la plus efficace possible. Cette base de réflexion sera étudiée avec l'ensemble des opérateurs au sein du CBCES élargi.

Concernant le budget consacré aux synergies avec les écoles de promotion sociale, le ministre répond qu'il n'existe en effet aucune allocation budgétaire spécialement dédiée à cette politique mais que celleci est reprise au sein de l'allocation relative aux partenariats avec le secteur public. Le montant de cette dernière augmente de 526.000 € dont une partie sera consacrée aux écoles de promotion sociale.

Le ministre répond aux commissaires que le financement européen de la Garantie pour la jeunesse est en effet limité dans le temps mais il n'imagine pas que l'Europe arrête ce financement si le mécanisme s'avère être une réussite.

Désormais, avec le mécanisme de la Garantie pour la jeunesse, tous les jeunes concernés seront suivis. Concernant les collaborations avec les OISP, le financement de celles-ci sera compris dans le budget d'Actiris.

Concernant le détail des budgets des fonds sectoriels et des partenariats menés avec ces derniers, le ministre fournira la réponse à la question de M. Fassi-Fihri en (Annexe 6).

Il répond encore à Mme Lemesre que le budget régional n'a pas encore été adopté et ne peut donc pas encore contenir le budget consacré aux collaborations avec la Région. Il évalue à 3,4 millions d'euros les moyens supplémentaires qui seront destinés à Bruxelles Formation dans le cadre de cette collaboration avec Actiris.

Si ce budget n'est pas encore inscrit dans le budget régional, c'est parce que celui-ci ne constituent pas une dotation, dû au fait qu'il émarge au financement européen.

La décision a donc été prise de travailler par « commandes ». Le ministre précise donc qu'un montant de 3,5 millions d'euros est inscrit au budget d'Actiris afin de financer ces commandes de formations auprès de Bruxelles Formation et du VDAB ainsi que d'autres dispositifs en matière de Plan langues.

Si ces montants avaient été inscrits comme dotation, le risque existait de ne pas pouvoir être éligible en terme de subsides européens.

Les fonds concernés ne transitent donc pas par le budget de la Commission communautaire française et sont directement envoyés du budget régional vers Actiris.

- **M.** Hamza Fassi-Fihri (cdH) demande si la clé de répartition traditionnelle s'applique dans ce cas.
- M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond à ce sujet que, si Actiris passe une commande de formation au VDAB, celui-ci devra être capable de l'honorer. Actuellement, 400 formations ne sont pas pourvues par cet organisme, faute de candidats. Le ministre en conclut à la nécessité de créer des collaborations entre Bruxelles Formation et le VDAB.

Au sujet du bassin de vie, un courrier a été envoyé afin que les membres de ce dernier soient désignés. Celui-ci travaille déjà sur un premier diagnostique qui sera nécessaire afin que la *task force* puisse débuter ses travaux.

Une concertation avec le CBCES élargi sera mise en place mais une réunion entre tous les acteurs concernés a eu lieu à l'initiative de la CCFEE. Cette dernière sera par ailleurs remplacée par le bassin.

Concernant les chiffres avancés par M. Fassi-Fihri au sujet du SFPME, il rappelle qu'un amendement

technique a été déposé et que celui-ci corrige l'erreur de chiffres dans les tableaux. Le budget consacré est bien en augmentation de 1,33 %.

Vu la conjecture économique actuelle, **Mme Isa**belle Durant (Ecolo) s'inquiète de la pérennité du budget européen concernant la Garantie pour la jeunesse et demande au ministre s'il a connaissance des critères qui permettront à l'Europe dévaluer le succès de ce mécanisme.

Elle partage l'avis du ministre selon lequel les mesures du gouvernement fédéral risquent d'être préjudiciables et regrette que les mesures proposées ne soient, pour la plupart, que du recyclage de mesures déjà existantes.

Au sujet de l'effet d'aubaine abordé précédemment, la commissaire aurait espéré que des réflexions soient menées afin de limiter l'usage abusif de cette mesure.

Mme Durant rappelle également les effets bénéfiques de la concertation, et la nécessité d'identifier une méthode de rassemblement des partenaires et des secteurs et sous-secteurs concernés, comme cela a notamment été fait dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement.

Concernant les subventions aux projets innovants que le ministre qualifie de saupoudrage, la commissaire aimerait avoir des assurances quant au fait que le gouvernement continuera néanmoins d'apporter son soutien à certains projets particuliers.

Par ailleurs, au sujet de la vente du bâtiment du CIVA effectuée l'année dernière, Mme Durant aimerait avoir des précisions quant au montant et aux affectations du produit de cette vente.

Elle souhaiterait également connaître les raisons de la diminution de l'allocation budgétaire 26.20.33.01 « subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes » à l'ajustement 2014.

- M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, précise que les 430.000 € sont destinés à Bruxelles Formation dans le cadre du Plan langues, cette diminution est donc une redistribution.
- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) remercie le ministre pour ses réponses et insiste sur l'importance d'associer les entreprises au développement de certaines politiques de formation, notamment par les fonds sectoriels qui disposent souvent de moyens financiers importants.

La réponse du ministre concernant le Fonds européen lui paraît inquiétante dans le sens où aucune assurance n'est donnée quant à la pérennité de la Garantie jeunesse.

Pour conclure, le commissaire demande si les budgets dégagés sur l'allocation relative aux projets innovants seront structurels ou ne seront dégagés qu'une seule fois, en 2015.

Mme Marion Lemesre (MR) déplore la technique de l'enfumage dont le ministre vient de faire preuve et qui consiste à renvoyer la faute sur le Gouvernement fédéral. Elle rejoint la question de Mme Durant concernant le produit de la vente du CIVA.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond que le produit de la vente du CIVA se situe au niveau du Budget des voies et moyens, exactement à l'allocation budgétaire 76.31 « vente du CIVA ».

Il précise à cet égard que la vente a été scindée dans les budgets 2014 et 2015. En 2014, cette vente a permis de combler le budget de Bruxelles Formation et en 2015, elle permettra de pré-financer la Garantie pour la jeunesse.

A ce sujet, le ministre rappelle que cette mesure a été budgétée à hauteur de 28,6 millions €, notamment avec un mécanisme de préfinancement des fonds européens. Ce préfinancement garantit, dans une certaine mesure, la mise en œuvre de cette mesure dans les prochaines années.

Répondant à Mme Lemesre, M. Gosuin insiste sur le fait que 5.281 jeunes seront exclus des processus d'insertion socioprofessionnelle et que, souvent, les jeunes qui sont concernés par ces exclusions, sont sous-qualifiés.

- **M.** Hamza Fassi-Fihri (cdH) demande quelles sont les missions nouvelles de la Fédération qui justifient l'augmentation de crédit de l'allocation budgétaire 26.10.33.07 « subventions à la FEBISP ».
- M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond qu'un cadastre relatif au personnel de tout le secteur sera élaboré afin d'avoir une vision d'ensemble de ce secteur.

Mme Marion Lemesre (MR) demande la justification de la diminution de près de 100.000 € de l'allocation 26.20.33.01 « subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes ».

Pour conclure, elle précise que les 5.281 personnes mentionnées par le ministre sont des chô-

meurs de longue durée et pas nécessairement des jeunes sans diplôme.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond que les subsides facultatifs de circonstance ont été diminués au profit de l'instrument de formation, l'EFP qui voit sa dotation augmenter.

#### Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Didier Gosuin au sein de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 26 des projets de décret contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2014 et, d'autre par, le budget général des dépenses de l'année 2015, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 7 voix pour, une voix contre et une abstention.

#### VII. Avis de la commission

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 11 des projets de règlement et les divisions 24, 25, 26, 28 et 29 des projets de décret contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2014 et, d'autre part, le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2015.

Voir à ce sujet les votes de la commission émis à l'issue de la discussion et de l'examen des tableaux budgétaires par compétences ministérielles.

#### VIII. Approbation du rapport

Il a été fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Le Président,

Véronique JAMOULLE

Mohamed AZZOUZI

#### IX. Annexes

# Annexe 1 Recrutement des accompagnateurs

#### **Procédure**

Un profil de fonction a été établi et est utilisé pour les annonces.

Des auditions sont régulièrement organisées (entre 12 et 15 par an), en collaboration avec la cellule des accompagnateurs scolaires du service des Ressources humaines.

Pour aider à l'évaluation des candidats, un guide d'audition et une fiche individuelle de sélection ont été réalisés.

Chaque audition se déroule en deux phases :

- la première phase vise à expliquer à l'ensemble des candidats les missions des accompagnateurs scolaires, le cadre du transport scolaire et les conditions relatives aux conditions de travail; elle s'accompagne généralement d'un temps de questions/réponses;
- la deuxième phase consiste en un entretien individuel avec chacun des candidats.

Le secteur du transport scolaire utilise différents canaux de communication via internet pour diffuser les offres d'emploi relatives aux accompagnateurs scolaires :

- annonce permanente sur le site de la Commission communautaire française;
- annonce régulière sur les sites d'Actiris et du Forem:
- relance régulière des services-emploi communaux.

#### Critères de sélection

Diplôme : aucune qualification particulière n'est requise, toutefois la connaissance élémentaire de la langue française est exigée.

Expérience professionnelle :

- Avoir assumé des responsabilités en milieux scolaire, sportif ou associatif (plaines de jeux, garderies, clubs de sport, maisons de jeunes, ...).
- Avoir ou avoir eu des contacts avec des personnes handicapées.
- Pouvoir s'occuper d'enfants « différents ».

#### Exigences:

- Extrait de casier judiciaire (modèle 2) vierge, à fournir au moment de l'engagement.
- Titre de séjour et permis de travail C pour les étudiants de nationalité étrangère (hors Union Européenne).

#### Gestion des curriculum vitae

Cette gestion s'effectue en deux phases.

Tout d'abord, les CV sont triés en deux catégories : les candidats retenus et les candidats non retenus. Les candidats non retenus reçoivent un courrier les en informant.

Les candidats retenus reçoivent un courrier les informant qu'ils ont le profil recherché mais que, vu le manque de poste disponible directement, ils sont versés au sein d'une réserve.

Cette réserve est gérée au secteur du transport scolaire et est classée par code postal, la localisation géographique du domicile des candidats étant un élément important pour affecter un accompagnateur à un circuit.

Lorsqu'une audition est organisée, les candidats de cette réserve sont choisis prioritairement pour y participer.

# Comment sont attribués les accompagnateurs aux circuits de ramassage scolaire ?

Les accompagnateurs scolaires sont affectés sur un circuit en fonction du profil de la personne retenue, du niveau de difficulté connu de la gestion des élèves de l'école et de la localisation géographique du domicile, qui doit être proche des premiers élèves à prendre en charge.

## Annexe 2

Crédit initial		Objet
Arrêté 2014/730 – Subvention « Les amis de Redouté-Peiffer »	6.200	« Lutte intégrée » : achat de produits phytosanitaires pour les cultures de Redouté-Peiffer
Arrêté 2014/731 – Subvention « Les amis de Redouté-Peiffer »	2.000	Projet d'élevage de coccinelles indigènes (pour les cultures)
Arrêté 2014/729 – Subvention « Les amis de Redouté-Peiffer »	5.000	Projet « Abeille » (formations à l'apiculture des élèves de Redouté-Peiffer)
Arrêté 2014/420 – Subvention « Apis Bruoc Sella »	6.195	Projet « L'abeille : vecteur pédagogique de développement durable pour les Instituts du CERIA »
Arrêté 2014/565 – Subvention « Les amis de Redouté-Peiffer »	5.000	Projet de soutien scolaire au « sport-études »
Arrêté 2014/556 – Subvention « Haute Ecole Lucia de Brouckère »	5.000	Propédeutiques de la Haute Ecole Lucia de Brouckère
Arrêté 2014/555 – Subvention « CIEP-Bruxelles »	5.815	Financement de la recherche-action « La faille entre l'école et le jeune lors de son entrée dans la 3 <sup>ème</sup> année secondaire » (deuxième partie)
Arrêté 2014/445 – Subvention « Agence Alter » Subvention « Le Souffle »	4.000 40.000	Bruxitizen Poursuite du projet « Concertation restaurative en groupe » à l'Institut Charles Gheude

# Annexe 3

# Population par section

## Institut EMILE GRYZON

Classe	Section	214-2015
D2 – Professionnel	Cuisine et Salle	55
D2 – Professionnel	Boulangerie – Pâtisserie	77
D2 – Technique de Qualification	Restauration	54
D2 – Technique de Qualification	Secrétariat – Tourisme	80
D2 – Technique de Qualification	Techniques sociales et d'animation	68
D3 – Professionnel	Restaurateur	49
D3 – Professionnel	Équipier polyvalent en restauration	
D3 – Professionnel	Boulanger- Pâtissier	58
D3 – Professionnel	Cuisinier de collectivités	27
D3 – Technique de Qualification	Hôtelier – Restaurateur	18
D3 – Technique de Qualification	Agent en accueil et tourisme	108
D3 – Technique de Qualification	Agent d'éducation	81
D3 – 7 <sup>ème</sup> Professionnelle	Complément en techniques spécifiques	
D3 – 7 <sup>ème</sup> Professionnelle	Traiteur – Organisateur de Banquets	18
D3 – 7 <sup>ème</sup> Professionnelle	Chocolatier – Confiseur – Glacier	24
D3 – 7 <sup>ème</sup> Professionnelle	Chef de cuisine de collectivité	9
D3 – 7 <sup>ème</sup> Technique de Qualification	Assistant aux métiers de la sécurité et de la prévention	30
		756

## Institut REDOUTE PEIFFER

Classe	Section	214-2015
D2 – Professionnel	Horticulture et maintenance du matériel	43
D2 – Technique de Qualification D2 – Technique de Qualification	Horticulture Techniques artistiques	15 26
D2 – Technique de Qualification	Gestion	88
D2 – Technique de Transition	Éducation physique	20
D2 – Technique de Transition D2 – Technique de Transition	Sport – Études Sciences appliquées	71 33
D3 – Professionnel	Fleuriste	11
D3 – Professionnel D3 – Professionnel	Ouvrier qualifié en Horticulture Vendeur	18 36
D3 – Technique de Qualification	Technicien en horticulture	21
D3 – Technique de Qualification	Technicien en photographie	24 62
D3 – Technique de Qualification D3 – Technique de Qualification	Technicien en comptabilité Assistant pharmaceutico – technique	17
D3 – Technique de Qualification	Technicien chimiste	17
D3 – Technique de Transition	Éducation physique	18
D3 – Technique de Transition	Sport – Études	41
D3 – 7 <sup>ème</sup> Professionnelle	Complément en art floral	5
D3 – 7 <sup>ème</sup> Professionnelle	Horticulteur spécialisé en aménagement de parcs et jardins	5
D3 – 7 <sup>ème</sup> Professionnelle	Gestionnaire de très petites entreprises	15
D3 – 7 <sup>ème</sup> Professionnelle	Arboriste : grimpeur élagueur	5
		591

# Institut J-P LALLEMAND

Section	2014-2015
CTSS Éducateur	61
ESE Administration publique	43
ESP Éducateur	140
ESSO Bibliothéconomie	73
Orthopédagogie	65
	382

# Institut R. LAMBION

Section	2014-2015
Bachelor Biotechnologie	75
Guide touristique	18
Pharmacie	18
Boulangerie – Pâtisserie	357
Œnologie	182
Restauration	617
Boucherie – Charcuterie	46
	1313

## Institut R. GUILBERT

Section	2014-2015
CAP	441
CAPAES	22
ISP	46
Bachelor GRH	130
Graduat en communication	-
Post-graduat en médiation	2
Conseiller en environnement	-
Conseiller en prévention	41
Secourisme	9
PROM	48
Fonctions de promotion et de sélection	-
Informatique	-
Formateur en alphabétisation	-
BES en alphabétisation	44
Complément CESS	42
Méthodes de travail	22
Spécialisation en médiateur	19
Spécialisation en environnement	15
Animation de séquence de cours	-
	881

# Institut Ch. GHEUDE

Section	2014-2015
Peinture	13
Maroquinerie	8
Habillement	17
Mécanique	55
Hôtellerie	46
Installation sanitaire	48
	187

## Institut A. HERLIN

	2014-2015
Fondamental Secondaire	156 136
	292

## **ESAC**

Année	2014-2015
1ère	19
2ème	16
3ème	15
	50

## Haute Ecole Lucia de Brouckère

Année 2014	-2015
Bachelier en sciences industrielles	54
Master 1	11
Master 2	17
Bachelier en Tourisme	75
Bachelier en Relations publiques	91
Bachelier en Gestion hôtelière	125
Bachelier en Diététique	192
Bachelier en Architecture des jardins et paysage	e 55
Bachelier en gestion de l'environnement urbain	38
Bachelier en comptabilité	152
Bachelier en électronique médicale	76
Bachelier instituteur primaire (Ferry)	141
Bachelier instituteur primaire (Jodoigne)	51
Bachelier en Éducateur spécialisé	141
Bachelier en secrétariat de direction	27
Bachelier en marketing	115
Bachelier en droit	98
	1.459

## Annexe 4 Inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap 2014-2015

Etablissement	Nombre	Type d'enseignement
Institut Gryzon	5	1 élève en 1ère générale 4 élèves en professionnel
Institut Redouté-Peiffer	1	1
Institut Lallemand	3	Promotion sociale
Institut Guilbert	1	Promotion sociale
Institut Lambion	0	Promotion sociale

#### Annexe 5

Le rapport de progrès 2013 de Bruxelles Formation est disponible à l'adresse suivante :

http://www.bruxellesformation.be/uploads/pdf/ Rapports%20annuels%202006-2010/rapport\_progres\_2013\_light.pdf

Une copie peut également être demandée aux services du greffe (greffe@pfb.irisnet.be ou 02/504.96.27).

Annexe 6

# Annexe 6

Formations des demandeurs d'emploi (DE) 2012/2013 avec les fonds sectoriels par centre de BF

		2012	2013	2012	2013
FONDS	FORMATIONS	Heures DE		Nombres DE	Nombres DE
CEFOGRAF	Conducteur Offset multicouleurs	1.006	704	_	1
	Cond presse offset multi	4.738	2.787	13	5
	Infographiste	8.415	9.417	21	10
	Chaîne graphique	1.213	0	39	0
	TOTAL	15.372	12.908	74	16
CEFORA	Assistant chef de chantier	7.873	8.578	13	17
	Assistant métreur – deviseur	8.736	9.353	22	27
	Assistant import export	14.631	10.400	30	21
	Brussels young exporters program	482	11.361	1	15
	Inspecteur en nettoyage	7.387	5.219	11	21
	Consultant junior SAP	6.767	0	13	0
	Administrateur réseaux	75	9:038		14
	Développeur Net	9.092	10.334	24	26
	developpeur application mobiles	1.524	1.952	2	3
2lignes	Dessinateur étude en électricité	8.782	6.472	15	14
	Dessinateur étude HVAC sanitaire	15.652	16.209	28	28
	délégué commercial	8.127	2.707	12	10
	Assistant commercial	1.942	8.223	8	21
	Télé opérateur	45.231	36.438	118	112
	Employé Tourisme et voyages	5.677	5.919	11	12
	Utilisation rationnelle de l'energie	0	5.796	0	12
	Account manager	0	4.236	0	14
	Employé Admi accueil		12.768		56
	DAO Autocad	13.675	12.282	09	54
	TOTAL	155.653	177.285	369	477

74 11 0					
NLO					
	nettoyeur professionnel en entreprise	12.521	13.880	33	36
	TOTAL	12.521	13.880	33	36
FEMB	DAO Solidworks	7.145	7.304	27	32
	Dessinateur industriel	0	2.049	0	12
	gestion de la qualité	0	6.270	0	13
	Gestion de la production	13.880	1.003	20	4
	TOTAL	21.025	7.304	47	32
EDUCAM	Mécanicien automobile	6.405	2.563	16	9
	TOTAL	6.405	2.563	16	9
Fonds des BUS/CAR	Chauffeur Bus-Car pratique	1.446	5.505	26	31
	Chauffeur Bus-Car théorique	5.100	5.995	34	38
	TOTAL	6.546	11.500	09	69
Fonds des TAXIS	Chauffeurs taxis	6:039		48	
	TOTAL	6:039	0	48	0
Fonds du TRANSPORT	ADR	3.444	3.063	101	88
	Conducteur poids lourds théorique	11.362	12.978	70	57
	Conducteur poids lourds pratique C	13.540	14.469	71	13
	Conducteur poids lourds pratique CE	660'6	9.413	47	20
	TOTAL	37.445	39.923	289	208
FFC	Assistant chef d'équipe	0	2	0	1
	Carreleur	10.255	14.083	23	28
	Monteur en chauffage central	6.563	6.532	13	24
	Coffreur	8.448	6.868	20	21
	Couvreur	11.023	10.279	34	21
	Maçon	15.165	17.902	33	39
	Peintre	10.775	13.111	47	41
	Plafonneur	11.982	1.350	31	51
	Plombier	401	0	10	0
	TOTAL	74.612	70.127	211	226

FORMELEC					
	Installateur électricien résidentiel	11.385	10.196	24	29
2 lignes	Poseur panneaux photovoltaiques	7.442	3.383	46	36
	TOTAL	18.827	13.579	20	65
FRMB	Soudeurs (FRMB)	19.657	17.994	47	42
	Agent de maintenance HVAC	17.547	24.155	46	39
	Technicien ascenseur	4.419	12.889	8	16
	Agent de maintenance industrielle	6.964	5.192	18	17
	TOTAL	48.587	60.230	119	114
Fonds HORECA	Commis de cuisine	8.893	11.875	10	25
	Commis de cuisine perfectionnement	1.848	2.993	11	12
	Commis de salle	10.851	8.540	38	25
ajout : 2011	Commis de salle perfectionnement	1.813	1.892	6	8
	Femme valet de chambre	3.375	3.736	11	11
	TOTAL	26.780	29.036	42	81
TOTAL GLOBAL		429.812	438.335	1.415	1.330

1.663

1.543

450.349

436.390

TOTAL GENERAL DE + TR

Nombres TR 187 139 0 118 10 Formations des travailleurs (TR) 2012/2013 avec les fonds sectoriels par centre de BE 0 1.810 991 53 421 120 97 4.624 3.779 8.063 172 0 0 602 184 904 305 168 4.084 251 6.578 **Heures TR** 6.327 251 0 0 Nettoyeur professionnel en entreprise Nettoyeur industriel (professionnel) Assistant métreur deviseur Assistant chef équipe Panneaux photov **FORMATIONS Plafonneur** Carreleur Couvreur Coffreur TOTAL TOTAL Peintre TOTAL TOTAL Maçon TOTAL ADR Fonds du TRANSPORT **FOTAL GLOBAL** FORMELEC ajout: 2011 CEFORA FONDS CFN FFC

Global

Annexe 6bis

FORMATIONS 2012 AVEC LES FONDS SECTORIELS: HEURES ET STAGIAIRES

				% Total				% Total
FONDS SECT Heures DE	Heures DE	Heures TR	TOTAL	global	Nombres DE	Nombres DE  Nombres TR  TOTAL	TOTAL	global
CEFOGRAF	7.873		988.7	1,59%	13		13	%89'0
CEFORA	0	0	0	%00'0	0	0	0	%00'0
CFN	7.145	251	7.172	1,44%	22	10	<b>4</b> 8	1,93%
FEMB	6.405		6.421	1,29%	16		91	0,83%
EDUCAM	1.446		1.472	%06,0	52		97	1,36%
Fonds des B	6:039		280'9	1,22%	48		48	2,50%
Fonds des TA	3.444		3.545	%12'0	101		101	5,27%
Fonds du TR	0	4.084	0	%00'0	0	<b>22</b>	<b>LL</b>	4,01%
FFC	0	0	0	%00'0	0	0	0	%00'0
FORMELEC	19.657	829'9	26.235	2,27%	47	128	175	9,12%
FRMB	8.893		8.893	1,79%	10		10	0,52%
Fonds HORE	429.812		429.812	%6E'98	1.415		1.415	73,77%
TOTAL GLOE	490.714	10.913	497.523	100,00%	1.703	215	1.918	100,00%

	Heures	Stagaires
Realisations		
2012 de		
BRUXELLES		
<b>FORMATION</b>		
(hors BF		
Entreprises		
et FPI)	1.516.272	7.056
Part des		
formations		
avec les		
fonds		
sectoriels	32,81%	27,18%

#### **RAPPORT**

#### fait au nom de la commission des Affaires sociales

# par Mme Fatoumata SIDIBE

#### **SOMMAIRE**

I.	Programme 2 – Cohabitation des communautés locales Programme 5 – Infrastructures sociales ( <i>partim</i> )	
	Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale      Discussion et examen des tableaux	69 69
	Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission	74
II.	Division 22 Programme 6 – Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance Programme 5 – Infrastructures sociales ( <i>partim</i> )	
	<ol> <li>Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'Enfance</li> <li>Discussion et examen des tableaux</li> </ol>	74 75
	Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la commission	76
III.	Division 22 Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)	
	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille      Discussion et examen des tableaux	77 79

Membres présents: Mme Michèle Carthé, M. Serge de Patoul, M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny (présidente), Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Véronique Jamoulle, Mme Marion Lemesre, M. Fabian Maingain, M. Alain Maron, Mme Mahinur Ozdemir, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Simone Susskind et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

IV.	Division	22

Programme 3 – Personnes handicapées Activité 2 : Centre Etoile polaire

Activité 3 : SBFPH

Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

	Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux Personnes handica- pées	83
	2. Discussion et examen des tableaux	85
	Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre Céline Fremault au sein de la commission	87
V.	Avis de la commission	88
VI.	. Approbation du rapport	88
VII	I. Annexes	89

Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en ses réunions des 17 et 19 novembre 2014, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015.

# Désignation du rapporteur / de la rapporteuse

Mme Fatoumata Sidibé est désignée en qualité de rapporteuse.

#### Division 22

# I. Programme 2 – Cohabitation des communautés locales Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

# 1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale

M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale précise que l'ajustement budgétaire 2014 de la Commission communautaire française ne concerne pas la politique de Cohésion sociale excepté quelques transferts qui ont été opérés entre allocations budgétaires qui sont liées aux infrastructures dans le cadre du co-financement du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), ce qui explique le transfert d'un montant de 115.000 € à l'AB 22.2.0.43.05 vers l'AB 22.2.0.63.01.

Le ministre annonce également une diminution budgétaire importante à l'AB 22.2.0.33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants » qui se voit réduite d'1,5 million d'€. En effet, le lancement de l'appel à projets et le financement du premier bureau d'accueil sont reportés en 2015.

Néanmoins, un budget de 300.000 € a été conservé à l'ajustement 2014 afin de financer les travaux préparatoires et la mise en œuvre du dispositif d'accueil des primo-arrivants.

En matière de cohésion sociale, le ministre précise que l'année 2015 est une année de continuité pour certains dispositifs et de renouveau pour d'autres. En effet, en ce qui concerne les subventionnements quinquennaux de la cohésion sociale, l'année 2015 est la dernière année du programme.

Le ministre précise que 2015 est une année importante car elle permet de préparer la suite, mais cela n'a pas d'impact budgétaire puisque le programme continue jusqu'à la fin 2015, le nouveau quinquennat ne commençant qu'en 2016.

Quant au FIPI, le ministre souligne que le Collège a reçu les moyens budgétaires venant de l'accord de la Sainte Émilie, ce qui se traduit par l'inscription, à l'initial 2015, d'un montant de 974.000 € à l'AB 22.2.0.33.12 « Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés ».

La déclaration de politique générale précisait bien qu'un recentrage serait effectué sur ces budgets mais il s'agit de le faire en 2016 également.

Le ministre précise qu'il n'y a donc pas de changements majeurs en la matière dans le budget présenté aujourd'hui.

Toutefois, un changement notable est à noter, à savoir la mise en œuvre du décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise adopté en juillet 2013 par le Parlement francophone bruxellois.

En effet, le Collège a réussi à dégager un montant de 3,6 millions d'€ afin de mettre en place un premier Bureau d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) au sein de la Région bruxelloise.

Ce bureau d'accueil ne sera pas mis en place au 1er janvier 2015 au vu de la procédure nécessaire. Ceci explique la décision de budgéter un engagement de 3,6 millions d'€ mais une liquidation de 2,1 millions d'€ uniquement pour le budget 2015.

#### 2. Discussion et examen des tableaux

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) se réjouit, au nom du groupe MR, que l'année 2015 verra la mise en œuvre du décret instaurant un parcours d'accueil pour primo-arrivants en région bruxelloise.

M. Néanmoins, l'intervenante précise que le groupe MR aurait souhaité une version plus aboutie du décret et se réfère, à cet égard, au texte d'une proposition de décret qui avait déjà été déposée en 2004 par le groupe MR.

Elle souligne qu'un montant de 300.000 € avait été prévu en 2013 pour l'élaboration d'un dispositif d'accueil, la poursuite des expériences-pilotes du bureau d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) et la formation

des formateurs des BAPA en français et en langues étrangères et que ce budget est maintenu à l'ajusté 2014 pour la réalisation des mêmes objectifs.

Elle observe que ce budget de 300.000 € est également maintenu pour l'année 2015 pour financer d'autres formations de formateurs dans l'apprentissage du français et d'autres langues étrangères et des cours de citoyenneté ainsi que l'édition les documents destinés à informer le public des primo-arrivants pour suivre le parcours d'accueil.

L'intervenante souhaite savoir combien de personnes ont été formées en 2013 et en 2014 et combien le seront également en 2015.

En quoi consiste le module « citoyenneté » et par qui sera-t-il dispensé ?

Lors de la présentation de la déclaration de Politique générale, Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, avait annoncé l'ouverture d'un premier bureau d'accueil en 2015 sur les six bureaux d'accueil prévus en région bruxelloise. A cet égard, l'intervenante souhaite en savoir davantage quant à la date retenue pour l'installation des cinq autres bureaux d'accueil et avoir des précisions quant à leur mission exacte.

Une évaluation des six projets-pilotes des BAPA a-t-elle été réalisée ? Dans l'affirmative, le ministre peut-il en communiquer les résultats ?

L'intervenante souhaite avoir des précisions au sujet de l'actualisation des données relatives aux flux des primo-arrivants afin de mieux définir les bénéficiaires prioritaires. Le ministre dispose-t-il de chiffres en la matière ?

Enfin, le ministre a-t-il rencontré son homologue du Gouvernement de la Communauté flamande afin de rendre compatible le modèle du parcours d'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise dont la philosophie et les modalités sont actuellement bien différentes en région flamande ? Elle rappelle, à cet égard, les propos du ministre qui avait, avec justesse, déclaré et elle cite : « Il faut que les pièces s'emboîtent sans se superposer ».

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) se réjouit également de la mise en œuvre du décret instaurant un parcours d'accueil pour les primo-arrivants en région bruxelloise et souligne que cette thématique est l'un des axes prioritaires de la politique de cohésion sociale de la Commission communautaire française.

L'intervenante observe que ce dispositif va concerner, à terme, entre dix et douze mille personnes. A cet égard, elle estime qu'un travail en amont doit encore être réalisé afin de mieux cibler le public-cible et de déterminer leurs besoins.

Elle salue l'objectif du parcours d'accueil qui vise l'émancipation sociale et l'insertion professionnelle mais rappelle qu'il devrait avoir aussi pour vocation d'être un parcours citoyen; ce qui implique la connaissance du monde dans lequel on vit ainsi que le partage d'un certain nombre de normes et de valeurs.

Elle observe une augmentation de 1,8 million d'€ à l'initial 2015 et souhaite savoir de quelle manière est ventilé ce budget.

Le premier bureau d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) est-il prévu en janvier 2015 ou est-ce l'appel à candidatures qui est prévu à cette date ?

L'arrêté d'application prévoit la création de six BAPA au maximum qui doivent se situer à trois kilomètres de distance au minimum et dans des zones qui accueillent un nombre important de primo-arrivants. A cet égard, le ministre peut-il préciser dans quelles communes, les BAPA seront-ils installés et fournir des informations relatives aux formations qui seront données ?

Dans le cadre de l'élaboration du prochain quinquennat pour la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale, l'intervenante souhaite savoir si le Collège consultera le secteur associatif et de quelle manière.

Dans le cadre de l'évaluation de la cohésion sociale, elle souligne que 13 communes sont associées à cette démarche et souhaite savoir si toutes les communes bruxelloises participeront à cette évaluation.

Le ministre peut-il donner des précisions au sujet de l'évaluation des projets pilotes des BAPA ? Un bilan a-t-il pu être tiré ?

Elle observe qu'un budget pour la prise en charge de la formation des formateurs et l'accueil des primo-arrivants est prévu à l'initial 2015. A cet égard, le ministre peut-il expliquer de quelle manière et avec quels supports de documents les primo-arrivants seront informés de l'existence de ces formations (folder, internet etc.) ? Ces documents seront-ils publiés en plusieurs langues ?

Enfin, l'intervenante souligne l'importance du dispositif de la remédiation scolaire enseigné par les écoles de devoirs qui reste un pilier de la cohésion sociale. A cet égard, elle souhaite connaître le budget prévu en 2015 pour le soutien scolaire et savoir où en est le groupe de travail Commission communautaire française – Fédération Wallonie-Bruxelles et Région bruxelloise ayant pour objectif d'avoir une plus grande

cohérence dans la mise en œuvre des politiques liées au soutien scolaire au sein des établissements scolaires.

M. Alain Maron (Ecolo) s'interroge sur les priorités du Collège qui seront mises en avant dans l'élaboration du prochain quinquennat de la politique de cohésion sociale. A cet égard, il se réfère au rapport du CRACs qui retient une nouvelle priorité, celle du Vivre ensemble et à la volonté du CBAI de limiter les moyens budgétaires afférents à cette nouvelle priorité à 15 voir 30 pour cent au maximum du budget de la politique de cohésion sociale.

Le ministre trouve-t-il opportun de prévoir des plafonds par priorités ? Il rappelle que le soutien scolaire prend actuellement une grande partie du budget.

Il regrette, néanmoins, que les rapports du CBAI soient communiqués tardivement par le Collège au Parlement et il précise qu'un rapport très intéressant sur le soutien scolaire vient d'être publié il y a deux semaines.

Concernant la répartition du budget de la cohésion sociale entre les communes, l'intervenant rappelle qu'il existe, depuis 2006, un budget pour la politique de lissage qui est octroyé sur base de critères socio-économiques.

L'intervenant souhaite savoir si d'autres critères seront retenus par le Collège en prévoyant par exemple le monitoring des quartiers ou bien si la répartition restera inchangée ?

Il souligne l'arrivée d'un nouveau décret en cohésion sociale qui entrerait en vigueur après le quinquennat qui prendra cours en 2016.

D'aucuns considèrent que le Collège a dénaturé le budget de la cohésion sociale dans la mesure où l'essentiel des moyens budgétaires financent massivement le soutien scolaire et l'apprentissage du français laissant pour compte toute une série d'actions socioculturelles qui sont menées dans les quartiers.

Il estime que le Collège supplée, en définitive, aux carences de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a bien dans ses compétences l'enseignement et le soutien scolaire. Il fait remarquer, qu'en Communauté flamande, le soutien scolaire est intégré dans la compétence « enseignement ».

D'une part, il observe que le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le soutien scolaire est clair et précis mais il déplore qu'aucun budget ne soit consacré à cette politique. D'autre part, il constate que le budget de la Commission communautaire française prévu pour financer la cohésion sociale est consé-

quent mais que le décret qui le finance n'a pas de cadre précis, qu'aucun critère de qualité n'est établi et que ce dernier n'envisage pas de caractère obligatoire pour le public ciblé.

L'intervenant souhaite savoir si le ministre tiendra compte des recommandations du CRACs dans le cadre de l'élaboration du programme de cohésion sociale pour le prochain quinquennat.

Il s'interroge sur l'existence même du décret Cohésion sociale et si ce dernier a encore une identité. Le ministre compte-t-il mener une réflexion dans le cadre de l'élaboration du nouveau décret et, dans l'affirmative, l'intervenant invite le ministre à davantage de concertation entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine du soutien scolaire.

Concernant le FIPI, l'intervenant s'interroge sur la problématique du transfert du budget FIPI vers les communes qui est prévu en 2016. Il souhaite que le ministre mène une réflexion dès à présent afin d'anticiper ce dossier car la politique de cohésion sociale des communes est en grande partie financée par le budget FIPI.

Evoquant la problématique du parcours d'accueil des primo-arrivants, l'intervenant demande si la définition du public-cible sera prévue dans l'arrêté de programmation ou si deux arrêtés, à savoir un sur le public-cible et un deuxième sur la programmation seront prévus.

Le ministre peut-il donner des précisions quant au profil du public-cible et si son cabinet s'est appuyé sur l'étude du CBAI sur le sujet qui a, par ailleurs été présentée en commission des Affaires sociales sous la précédente législature ?

Concernant la mise en place du premier BAPA, le ministre peut-il donner une ventilation des moyens budgétaires prévus pour l'accompagnement, la formation, les cours de langue et de citoyenneté ainsi que les frais de fonctionnement et à quoi a servi le budget de 300.000 €, inscrit en 2014 ?

Mme Simone Susskind (PS) estime que l'installation du parcours d'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise est une bonne idée. Néanmoins, elle souhaite avoir des éclaircissements au sujet de l'articulation entre les dispositifs existants, à savoir l'apprentissage du français et le dispositif inscrit dans le décret instaurant le parcours d'accueil des primoarrivants.

Le ministre entend-il mettre sur pied un nouveau programme quinquennal pour le financement des contrats communaux ?

Concernant la mise en des BAPA et du dispositif du parcours d'accueil, **M. Rudi Vervoort (ministre)** rappelle que l'année 2014 est une année particulière qui a connu un ralentissement de la mise en œuvre des politiques suite à l'installation d'un nouveau gouvernement.

Le ministre se rend bien compte que les enveloppes budgétaires pour infléchir les politiques de la Commission communautaire française sont limitées et qu'il faut éviter à tout prix de susciter des attentes du secteur qui ne seraient pas honorées.

Il estime qu'une réflexion doit avoir lieu au niveau de la Commission communautaire commune et que le point de départ pourrait être le vote d'une ordonnance qui instaurera le caractère obligatoire du parcours d'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise. Pour sa part, il ne faut pas se voiler la face, le budget de la Commission communautaire française.

Il précise à M. Alain Maron que le Collège ne s'est pas encore prononcé pour l'année 2016 et qu'une évaluation du processus est en cours. Il confirme l'intention du Collège qui est de mettre en place le premier bureau d'accueil dès janvier 2015.

Il répond également que l'actualisation des flux des données est cours mais que le Collège ne dispose pas encore de chiffres précis.

La Communauté flamande est en attente d'une concertation avec la Commission communautaire française pour la mise en œuvre d'un dispositif de parcours d'accueil commun en région bruxelloise. Cette concertation avait déjà été lancée sous la précédente législature mais celle-ci a été entachée de difficultés relationnelles entre certains membres du Gouvernement flamand et du Gouvernement de la Commission communautaire commune pour la mise en place de ce dispositif. Aujourd'hui, il est optimiste et considère que cette concertation entre francophones et néerlandophones à Bruxelles est indispensable en vue d'établir une cohérence de cette politique en région bruxelloise.

Concernant les BAPA, le ministre répond à Mme Fatoumata Sidibé que l'appel à candidatures pour la mise en place des bureaux d'accueil n'est pas encore lancé et que la localisation des bureaux d'accueil n'est pas encore définie. Dans le cadre de l'évaluation des BAPA, il précise que seules des expériences ont été, jusqu'à présent, menées et il ne s'agit donc pas d'un projet-pilote qui nécessite une infrastructure. A cet égard, le ministre est favorable à une coordination à l'échelle des 19 communes de la région bruxelloise pour l'impression des documents en plusieurs langues étrangères autres que le français et le néerlandais. Par contre, le ministre précise que ce sont

les modules de citoyenneté qui ont fait l'objet d'un projet-pilote.

Concernant le FIPI, le ministre répond à M. Alain Maron que rien ne changera en 2015. En revanche, le ministre précise qu'une réflexion aura lieu pour 2016 mais il est trop tôt pour savoir ce qu'il adviendra. Il ne faut pas anticiper et confirme que toutes les réunions relatives à la problématique du transfert des Fonds FIPI venant de l'accord de la Sainte-Emilie s'organiseront au départ de son cabinet en concertation avec le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé.

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souhaiterait avoir des précisions quant au nombre personnes qui pourront suivre le parcours d'accueil en 2015 et rappelle, à cet égard, le chiffre annoncé de dix à douze mille personnes par la ministre présidente dans la déclaration de politique générale.
- M. Rudi Vervoort (ministre) répond qu'environ 1.500 à 2.000 personnes pourront être accueillies et accompagnées par le dispositif en 2015 mais qu'il s'agit d'une estimation à prendre sous toutes réserves.
- M. Ahmed El Ktibi (PS) souhaite avoir des éclaircissements au sujet du financement d'une dizaine d'associations soutenues hors-décret pour des projets considérés comme étant des expériences-pilotes et demande si des moyens budgétaires supplémentaires leur seront accordés par la Commission communautaire française par la voie décrétale ou bien si la situation reste inchangée pour 2015.
- M. Rudi Vervoort (ministre) précise qu'aucune modification budgétaire n'est envisagée pour 2015 et rappelle que l'appel à candidatures pour la mise en place des BAPA interviendra en janvier ou février 2015.

Il rappelle également que l'ouverture du premier bureau d'accueil est prévue pour 2015 et que six BAPA sont prévus au total pour tout le territoire de la Région.

Il précise également que le financement du dispositif sera assuré à 100 % par la Commission communautaire française et qu'il n'y aura donc pas de co-financement avec la Commission communautaire commune.

Le ministre répond à Mme Fatoumata Sidibé qu'une série de documents à destination du public primo-arrivant seront édités et imprimés en français et en néerlandais ainsi que dans plusieurs langues étrangères en concertation avec les dix-neuf communes de la région.

- M. Alain Maron (Ecolo) observe qu'un budget de 300.000 € inscrit à l'ajusté 2014 et maintenu à l'initial 2015 à l'AB 22.2.0.33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants » ne sera vraisemblablement pas utilisé cette année.
- **M. Rudi Vervoort (ministre)** confirme que ce budget ne sera probablement pas utilisé en 2014.

Evoquant la déclaration de politique générale de la Commission communautaire commune qui prévoit de mettre des moyens supplémentaires pour l'accueil des primo-arrivants en région bruxelloise, **M. Alain Maron (Ecolo)** s'étonne du discours du ministre qui annonce uniquement de rendre obligatoire le dispositif du parcours d'accueil en Commission communautaire commune pour la Région.

A cet égard, il craint le pire, un scénario catastrophe et, à cet égard, il se réfère aux propos tenus par une députée N-VA lors d'une question d'actualité posée au ministre flamand en Commission communautaire commune qui insistait fortement pour la mise en place de deux systèmes de parcours d'accueil différents en Communauté flamande et en Commission communautaire française.

- M. Rudi Vervoort (ministre) rassure M. Alain Maron et précise qu'il s'est entretenu avec le ministre flamand Geert Bourgeois au terme duquel il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail avec les cabinets ministériels et leurs experts. Il s'agira de démarrer une concertation avec tous les ministres concernés pour la mise en place d'un dispositif commun aux francophones et aux néerlandophones qui résident en région bruxelloise.
- M. Alain Maron (Ecolo) souhaiterait avoir des éclaircissements au sujet des arrêtés d'application qui seront adoptés par le Collège pour le lancement de l'appel à projets au sujet de la définition du public-cible et la procédure de l'appel à projets. Le Collège compte-il prendre un ou plusieurs arrêtés à cet égard ?

Mme Simone Susskind (PS) estime que, dans le cadre d'une harmonisation des législatures en région flamande et en région bruxelloise, il serait intéressant de comparer les taux de participation des étrangers au parcours d'accueil qui est de 50 pour cent en Flandre où le dispositif est obligatoire, ce qui est nettement inférieur à celui de certaines communes de la région bruxelloise et elle cite, à cet égard, le taux de participation de la commune de Molenbeek-Saint-Jean qui atteint les 85 pour cent alors qu'aucun dispositif contraignant n'est mis en place.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) confirme, en effet, qu'il ressort des auditions que le taux de participation dans certaines communes est très élevé. Elle considère que le caractère du dispositif doit être rendu obligatoire pour l'ensemble des primo-arrivants en région bruxelloise. Elle craint que les femmes risquent d'être lésées et écartées de ce programme d'insertion car certaines d'entre-elles pourraient être empêchées pour des raisons familiales, sociales et/ou culturelles. En d'autres termes, si elles ne sont pas obligées de suivre ce parcours, certaines n'iront pas et cette situation entraînera inévitablement une discrimination positive entre les hommes et les femmes quant à l'accès à ce parcours citoyen.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que l'outil à mettre en place doit permettre de lutter contre toute forme de discrimination.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) souhaite connaître la valeur faciale des jetons de présence et combien de personnes en bénéficient pour les années 2014 et 2015.

**M. Rudi Vervoort (ministre)** répond que ces informations liées aux jetons de présence seront transmises pour être annexées au rapport.

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) souhaite également avoir la liste des projets retenus en initiatives pour l'année 2014 sous l'AB 33.04 : «Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation ».

**M. Rudi Vervoort (ministre)** propose de transmettre la liste des projets subsidiés en initiatives sous l'AB 33.04 pour l'année 2014 afin d'être annexée au rapport.

Le ministre précise à M. Alain Maron que l'augmentation de 10 pour cent du budget à l'AB 33.05 « Subventions à l'ASBL « Centre bruxellois d'actions interculturelles » » vient du transfert de l'AB 33.04.

Concernant l'augmentation de 31.000,00 € à l'AB 33.08 « Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale », le ministre répond à **M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** que le montant de 6.589 millions d'€ a été indexé en 2015.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) souhaite connaître le nombre de formateurs qui est prévu pour dispenser les modules de citoyenneté et d'apprentissage de la langue française dans les BAPA.

M. Rudi Vervoort (ministre) lui répond que la liste des formateurs visés sous l'AB 33.10 « Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'ac-

compagnement des primo-arrivants » sera annexée au rapport.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) observe à l'AB 22.2.0.52.01 « Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif » une légère hausse des moyens à l'initial 2015 (79.000,00 €) par rapport à l'initial 2014 (78.000,00 €), soit une augmentation de 1,28 pour cent.

L'intervenant souhaite avoir des précisions au sujet des associations qui sont visées par la rénovation de leurs infrastructures et de quelle manière est organisé l'octroi des fonds aux associations.

**M. Rudi Vervoort (ministre)** précise que les fonds prévus à l'AB 52.01 sont octroyés sur base de projets qui sont déposés par le secteur associatif et qui ont pour objectif l'aide à l'investissement, à l'aménagement ou à la rénovation des infrastructures, à l'acquisition de mobilier.

#### Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22 partim des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2014, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, d'autre part, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 7 voix pour et 5 voix contre.

# II. Programme 6 – Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

# 1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'Enfance

Lors de la déclaration de politique générale de rentrée, la ministre-présidente a eu l'occasion de présenter aux commissaires les grandes lignes de sa politique.

En matière d'Accueil de l'enfant, l'accord de majorité s'est fixé l'objectif ambitieux de créer 7.500 nouvelles places d'accueil à Bruxelles d'ici 2020.

Pour ce faire, depuis l'année 2013, un appel à projets est lancé chaque année pour créer des nouvelles places en crèche. Le financement est assuré grâce à la dotation de 4,8 millions d'€ de la Région de

Bruxelles-Capitale versée à la Commission communautaire française. Ce crédit est réparti sur l'activité 0 du programme 6 de la division 22.

Cette année 2014, l'AB 22.6.0.61.31 « Dotation au SGS Bâtiments – crèches » est marquée par des besoins réduits en crédit de liquidation. En effet, suite à l'appel à projets 2013, sept projets sur treize sélectionnés sont actuellement en chantier. Les travaux s'étaleront sur plusieurs années et seront, dès lors, liquidés sur les années 2014 à 2017. En conséquence, la dotation au SGS Bâtiment pour les subventions en matière d'infrastructures subit un ajustement négatif d'un million neuf cent vingt mille euros afin de correspondre aux dépenses réelles.

Par contre, l'appel à projets 2014 génère des besoins importants en crédit d'engagement. C'est pourquoi, dans le SGS Bâtiments – crèches, la ministre-présidente a inscrit un montant sur la base d'une première estimation par l'administration des projets rentrés dans le cadre de l'appel à projets conjoint de la Commission communautaire française et de l'ONE. Le nombre de nouvelles places devrait ainsi tourner autour de 1.500. L'administration analyse actuellement en détail les projets rentrés pour savoir lesquels sont effectivement éligibles. Dans les semaines qui viennent, la ministre-présidente disposera de l'ensemble des informations permettant l'engagement des moyens budgétaires nécessaires comme prévu dans le décret de 2013.

Les dépenses liées à la création de ces places s'échelonneront quant à elles de 2015 et 2018.

Complémentairement à la création de nouvelles places, la ministre propose de maintenir un crédit de 550.000 € à l'AB 22.5.0.61.37 « Dotations au SGS Bâtiments – Action sociale » pour permettre d'entretenir le bâti des crèches existantes. La totalité du crédit sera consommée.

Mme Fadila Laanan présente le budget inscrit à l'initial 2015. Dans une perspective d'augmentation de l'offre de places d'accueil, la dotation 2015 au SGS bâtiment est augmentée de 1.120.000 € pour atteindre un crédit, à ce stade, fixé à 4.620.000 €. Le montant d'engagement définitif sera fixé en fonction du résultat de l'appel à projets 2015, comme c'est le cas cette année suite à l'appel à projet 2014. Ces crédits permettront de créer de nouvelles places d'accueil de l'enfant.

Les moyens budgétaires consacrés au soutien à la politique d'accueil de l'enfant sont par ailleurs conservés. Ils permettront notamment de soutenir des initiatives d'accueil des 0-3 ans et de financer des recherches pour améliorer la connaissance de la problématique de l'accueil de l'Enfant à Bruxelles.

L'année 2015 sera aussi consacrée au développement de la concertation et des synergies. La création de places d'accueil en matière d'infrastructures ne pourra être réalisé sans la bonne collaboration de tous les acteurs : la Région via les contrats de quartiers, les projets FEDER ou le personnel contractuel subventionné et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour financer le fonctionnement.

Enfin, la ministre informe que le rôle de l'Observatoire de l'Enfance sera renforcé pour devenir un véritable instrument de concertation et d'orientation des politiques de l'Accueil de l'enfance à Bruxelles. Il s'agira notamment d'organiser la concertation et l'échange d'informations entre tous les partenaires concernés par l'accueil de l'Enfant.

#### 2. Discussion générale et examen des tableaux

M. Alain Maron (Ecolo) se réjouit de l'importance du budget consacré à la politique de soutien de l'accueil de la petite enfance, soit 4,8 millions d'€ inscrits pour l'année 2015.

Il évoque, de manière générale, la place de l'accueil de la petite enfance et, plus précisément, l'activation de cette politique et sa comptabilité avec le programme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) dépendant du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il souligne l'existence de projets communs entre l'accueil de la petite enfance, l'ONE et les agents contractuels subventionnés en région bruxelloise.

Evoquant le transfert du Plan crèches vers la Commission communautaire française, il précise qu'il reste un encours non dépensé par la Commission communautaire française. Comment la ministre va-t-elle résorber cet encours ? Pour sa part, il estime qu'il faudrait commencer dès cette année un rattrapage budgétaire sur les années antérieures.

Il s'interroge sur la volonté de la ministre-présidente de maintenir le budget à 4,8 millions d'€ ou de l'augmenter dans les prochaines années.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) évoque les 13 projets qui avaient été retenus en 2013 dans le cadre de l'appel à projets « crèches » et qui prévoyaient la création de 511 places. Elle note que sept projets ont été retenus et souhaite connaître le sort réservé aux six autres. Elle demande à pouvoir prendre connaissance de la liste des projets.

En matière de soutien aux initiatives d'accueil de la petite enfance, dans une perspective d'accessibilité des milieux d'accueil à tous les publics, elle souhaite savoir de quelle manière la ministre va accorder une place importante aux enfants issus de familles fragilisées.

A l'instar de sa collègue Mme Sidibé, Mme Michèle Carthé (PS) souhaiterait avoir des précisions au sujet des sept projets retenus en 2013 et si les moyens financiers nécessaires pour garantir le paiement du personnel ont été prévus au budget.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) estime qu'il était temps que le Collège se penche sur la création de nouvelles places dans les crèches en région bruxelloise qui connaît un boom démographique important et que cette pénurie de places a un impact négatif sur les groupes les plus défavorisés.

La région de Bruxelles-Capitale doit faire face à un manque criant de places et il cite, à cet égard, que le taux de couverture moyen en places est de 23 pour cent en région bruxelloise et de 26 pour cent en Communauté française.

Le groupe MR ose espérer que la volonté du Collège de créer de nouvelles places en crèches est bien réelle et que celle-ci ne se limitera pas à un effet d'annonce sans lendemain.

Enfin, l'intervenant se réjouit qu'un budget soit inscrit à l'initial 2015 pour le lancement de nouveaux appels à projets et il souhaiterait avoir des précisions quant aux suites réservées aux appels à projets précédents lancés en 2014. Quels fruits ont-ils apportés ?

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) souligne l'importance du budget consacré à la politique de l'accueil de la petite enfance et explique cette augmentation qui vient, en grande partie, d'un *one shot* : la vente de l'immeuble abritant le Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage (CIVA).

De manière générale, elle se réjouit de l'augmentation des recettes d'un montant de 58.000 € qui vient également de la dotation de la région bruxelloise et des gains de la Loterie nationale.

Dans la mesure où cette politique va être transférée vers la Commission communautaire commune en 2015, elle estime intéressant de prévoir une programmation pluriannuelle encore sous cette législature.

Elle souligne également l'intérêt de lancer un nouvel appel à projets afin que d'autres communes s'inscrivent.

L'intervenante demande à la ministre-présidente d'être attentive à la problématique de l'exclusion des personnes handicapées de l'enseignement spécialisé et des centres et de prévoir des places supplémen-

taires dans les centres car les listes d'attente sont importantes.

L'intervenante souhaite disposer de la liste des premières aides individuelles qui basculeront vers le bicommunautaire.

Elle souligne que les aides matérielles se retrouvent dans les AB 8.01.01 et 8.01.02 du budget du SBFPH et précise que le bicommunautaire va reprendre le financement des centres.

M. Fabian Maingain (FDF) se demande si de nouveaux critères de sélection seront retenus dans le cadre de l'appel à projets. Quelles communes, quels quartiers et quels CPAS sont ciblés prioritairement ? Quels sont les critères de sélection ? Quel est l'agenda ? Quel est l'objectif de l'année 2015 ?

Pour sa part, il est important de déterminer une série de critères sur lesquels une évaluation de la politique en matière de crèches pourra se faire. Il souhaiterait entendre la position de la ministre.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de la petite enfance) remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité du débat.

La ministre observe que tout le monde politique est conscient d'accorder une priorité à la création de nouvelles places dans les crèches pour les enfants en région bruxelloise et que personne n'a remis en question cette problématique.

Se référant à la Déclaration de Politique générale, la ministre souligne l'objectif ambitieux du Collège qui est de créer 7.500 nouvelles places dans le prochain quinquennat de 2016 à 2020.

Le Gouvernement avance grâce aux projets initiés en 2013 par le Gouvernement précédent.

Elle précise à M. Gaëtan Van Goidsenhoven que l'appel à projets lancé en 2014 a fait l'objet d'une concertation entre la Commission communautaire française, l'ONE et les ACS en vue de l'encadrement et du fonctionnement de 1.500 nouvelles places pour l'appel 2014.

Elle répond à Mme Fatoumata Sidibé et à Mme Michèle Carthé que 7 projets ont été confirmés en 2013 et que 6 autres sont en cours d'examen, sur un total de 13 projets sélectionnés pour 2013.

Elle confirme que l'accessibilité du dispositif pour le public fragilisé reste une priorité pour le Collège.

Concernant l'encours et le budget consacré à l'accueil de la petite enfance d'un montant de 4,8 millions

d'€, la ministre répond à M. Alain Maron qu'est inscrit un nouveau budget de 16 millions d'€ à l'ajustement 2014 pour le financement de 50 projets qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets. Néanmoins, elle précise qu'il faudra réajuster chaque année les budgets en fonction des besoins réels de la population.

Afin de mener une politique rigoureuse en tenant compte du budget de la Commission communautaire française qui est de loin florissant, la ministre-présidente, Fadila Laanan, qui est également en charge du Budget, a décidé de mettre sous monitoring tous les cabinets ministériels durant cette législature afin de déterminer les priorités de l'action gouvernementale.

M. Alain Maron (Ecolo) rappelle qu'un contrat de gestion, qui a été conclu il y a plus d'un an entre la Commission communautaire française et l'ONE, prévoit un certain nombre de places qui pourront être ouvertes dans les crèches sous agrément ONE. Il rappelle qu'il est possible d'ouvrir des infrastructures qui n'entrent pas directement dans le Plan crèches de la Commission communautaire française et donc via la politique de la rénovation urbaine (contrats de quartier, FEDER, etc.). Il précise que toutes ces infrastructures ne sont pas exclusivement financées par le contrat de gestion conclu entre la Commission communautaire française et l'ONE. Par ailleurs, il souhaiterait avoir des précisions au sujet du montant qui est réellement pris en charge, au sens strict, par la Commission communautaire française dans le cadre du financement des 7.500 places prévues par le contrat de gestion ONE et par le plan crèches de la Commission communautaire française.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de la petite enfance) répond que 409 places X 4 sont prévues par l'ONE et cela en dehors du plan crèches de la Commission communautaire française qui lui prévoit 7.500 places à répartir prioritairement durant le quinquennat de 2016 à 2020.

Concernant les critères de sélection, elle renvoie M. Fabian Maingain au décret visant au soutien de l'accueil de l'enfance adopté en séance plénière du 5 juillet 2013 (MB du 19 septembre 2013) qui énonce les critères de sélection aux articles 4 à 7 du décret.

### Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22, programme 6 et programme 5 – infrastructures sociales (partim), des

projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2014, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, d'autre part, ainsi que les tableaux y annexés et en propose l'adoption par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

# III. Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille précise que la compétence « action sociale et famille » regroupe bon nombre de projets fondamentaux pour les Bruxellois : les maisons d'accueil pour les sans-abris, les centres de planning familial, les services d'accueil de jour pour personnes âgées, les centres d'action sociale globale ou encore les services d'aide à domicile.

Concernant l'ajustement de l'année 2014, peu de choses sont à signaler au niveau des variations budgétaires, mis à part des actualisations de montants afin de mieux répondre aux besoins réels. On retiendra néanmoins deux éléments importants. D'une part, la ligne budgétaire consacrée aux aides familiales qui a été augmentée de 580.000 €.

En effet, ce montant supplémentaire était indispensable afin que chaque service d'aide à domicile puisse obtenir son incontestablement dû. Le montant prévu à l'initial 2014 était insuffisant, et il a fallu compléter ce montant.

Deux causes peuvent expliquer cela.

D'une part, chaque service d'aide à domicile a la possibilité de faire un certain nombre d'heures par année. La moyenne horaire est basée sur un travailleur qui possède onze ans d'ancienneté. Or, il s'avère que la moyenne d'ancienneté dans les services agréés par la Commission communautaire française dépasse ce chiffre de onze ans. Il est donc logique d'avoir certains dépassements budgétaires. D'autre part, on assiste à une explosion de l'utilisation des services d'aides à domicile agréés en Commission communautaire française.

En effet, tous les services sont saturés et remplissent leur contingent d'heures, ce qui empêche d'effectuer, comme auparavant, certains glissements entre services. Ces deux raisons expliquent l'augmentation obligatoire qu'il fallait faire à l'ajustement.

Concernant l'ajustement 2014, la ministre précise un transfert de 233.000 € entre la ligne budgétaire consacrée aux services de médiations de dettes (AB 22.1.0.33.09) et celle relative aux subventions à des organismes d'aide sociale (AB 22.1.0.33.01.).

Ce transfert s'explique pour une raison très simple : Il n'était pas possible de financer les services de médiations de dettes via la ligne budgétaire 33.09 car celle-ci faisait référence au décret ambulatoire.

Or, celui-ci doit être modifié pour prévoir le financement des services de médiation de dettes. Dès lors, il a fallu transférer la somme correspondante afin de financer les services de médiation de dettes via la ligne budgétaire consacrée aux initiatives.

Enfin, la ministre souligne une petite baisse au niveau de l'allocation budgétaire consacrée aux maisons d'accueil (AB 22.1.0.33.06), les crédits ont en effet été ajustés au plus juste en fonction des besoins estimés.

Concernant l'initial 2015, les totaux budgétaires en action sociale et en famille sont plus ou moins semblables entre 2014 et 2015, alors que les lignes budgétaires consacrées aux services d'aide aux justiciables et aux espaces-rencontres, qui vont être complètement transférés dès le 1er janvier 2015 à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont été supprimées. La raison principale de ce maintien budgétaire est la volonté du Collège de booster les moyens consacrés à l'aide à domicile, comme le prévoit d'ailleurs la déclaration de politique générale.

Ainsi, on retiendra une forte augmentation de la ligne budgétaire consacrée aux services d'aides aux familles (AB 22.4.0.33.12) puisqu'on passe de 27.709.000 € à 28.782.000 €, soit une augmentation de quasi 900.000 €.

Les objectifs de cette augmentation sont multiples. Vous savez en effet que les politiques du Collège sont axées sur l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile lorsque cette solution est envisageable, et ceci, dans de bonnes conditions. Les services d'aide à domicile jouent un rôle essentiel dans ce processus. C'est pour cela qu'un groupe de travail avec le secteur va être créé, à l'initiative de la ministre, notamment pour faire mieux correspondre la demande aux besoins des Bruxellois.

Une réflexion au sein de ce groupe de travail sera ainsi posée sur le calcul du contingent d'heures d'aide à domicile, technique actuellement utilisée pour calculer le subventionnement des services d'aide à

domicile agréés. Une concertation sera effectuée avec le secteur. Il y sera également étudié le nombre d'années d'ancienneté des aides familiales sur lequel on se base actuellement pour calculer le montant des subventions, à savoir pour le moment onze années.

La ministre n'exclut pas, en fonction des réalités du terrain, de modifier cette moyenne à la hausse. De même, la réflexion de ce groupe de travail se portera également sur une possible harmonisation des tarifs entre les services agréés par la Commission communautaire française et ceux agréés par la Commission communautaire commune.

En ce qui concerne le secteur ambulatoire Social, les crédits sont tous maintenus.

Concernant les projets pour 2015, il faut rappeler qu'une évaluation du décret ambulatoire, comme le prévoit d'ailleurs celui-ci, est en cours. Un consultant externe a été désigné. L'objectif est une évaluation précise de la législation existante. Dans ce contexte, la mission a pour objet d'évaluer la mise en oeuvre des nouveautés apportées par le décret.

Ces nouveautés portent, comme le souligne l'exposé des motifs du décret de 2009, sur sept axes, à savoir la fusion des décrets relevant de l'action sociale, de la famille et de la santé; la simplification administrative; l'agrément à durée indéterminée; la programmation des nouveaux agréments; la démarche d'évaluation qualitative; la pratique de réseau, et l'agrément des organismes de coordination et/ ou représentatifs.

Concernant l'outil de programmation, un premier outil a été réalisé par le consultant désigné. Pour rappel, dans le cadre du décret ambulatoire, il s'agit de construire un outil de programmation des services ambulatoires afin d'élaborer une programmation telle qu'exigée par le décret. L'objectif est de disposer d'outils destinés à mieux orienter les nouveaux agréments en fonction de l'évolution démographique et des besoins réels de la population.

La construction de cet outil se base sur une analyse des besoins et la création d'indicateurs fiables mais aussi sur une analyse de l'offre sur base de sources fiables et enfin, bien évidemment, sur la récolte de données des secteurs.

Maintenant qu'un premier outil est réalisé, et afin de continuer à avancer dans le processus, il s'agira, dès 2015, d'effectuer une étude complémentaire au plus vite pour finaliser le travail sur les indicateurs et le recueil de données. Les crédits sont disponibles à cet effet sur la ligne budgétaire 22.1.0.12.01. consacrée aux études.

La ministre souligne une petite baisse sur la ligne budgétaire consacrée aux centres d'action sociale globale (22.1.0.33.03) puisqu'on passe de 3.280.000 € à 3.198.000 € mais il ne faut pas s'en inquiéter dans la mesure où les dix centres actuels continueront à être agréés et financés de la même façon en 2015. Les chiffres ont été calculés au plus juste.

On remarquera également une hausse à l'AB 22.1.0.33.09 « Subventions aux réseaux en action sociale » (Crédit d'engagement de 62.000 € à 94.000 €) puisque la ministre souhaite financer un réseau supplémentaire cette année, en plus du réseau « Mariage et Migration » et celui consacré à l'aide alimentaire. Ce nouveau réseau sera axé sur la pauvreté et devra mener un travail important afin de tisser différents liens entre les associations du secteur.

Pour le reste, et notamment sur base du budget « initiatives à des organismes d'aide sociale », la ministre sera particulièrement vigilante en matière de lutte contre les discriminations. Ainsi, plusieurs objectifs devront être poursuivis dans les projets soutenus, et ceci, dès cette année : l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les stéréotypes liés au genre ou encore les violences conjugales, via un travail coordonné, concerté et intégré sur plusieurs plans : la recherche, la sensibilisation, l'accompagnement psycho-social des victimes et des auteurs d'actes répréhensibles et l'hébergement des victimes.

La ministre sera également particulièrement attentive au plan d'action contre les violences conjugales mené avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En matière de prostitution, une action commune et concertée pour développer une approche intégrée en Région de Bruxelles-Capitale est nécessaire. Ainsi, la Commission communautaire française sera particulièrement vigilante et insistera pour relancer la concertation qui a été mise en place au niveau de la Région, via l'Observatoire de la Sécurité et de la Prévention.

Une attention particulière sera également donnée cette année aux projets rentrés dans le cadre de l'EVRAS. On rappellera qu'une somme de 300.000 € est prévue à la ligne budgétaire 22.4.0.33.19 « Subventions pour l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ». Un premier bilan sera fait avec l'ensemble des acteurs, notamment au niveau de l'appel à projets. L'objectif est de continuer à soutenir les projets EVRAS tout en augmentant la qualité des formations données dans les écoles.

Un autre enjeu fondamental consiste à répondre aux besoins des personnes sans-abris en augmentant le nombre de places en maison d'accueil. Les services d'hébergement saturent et éprouvent des difficultés d'orientation des personnes en demande d'un hébergement. De plus, les maisons d'accueil évoluent avec leur public et on assiste à une diversification des missions, du type et de la durée de l'hébergement.

Deux publics seront principalement visés: les familles monoparentales, ainsi que les femmes victimes de violences conjugales. L'idée serait, dès 2015, d'envisager les partenariats possibles afin de débuter ces deux chantiers fondamentaux. A cet égard, la ministre a déjà demandé à l'administration de se mettre en recherche de partenaires afin de monter ces deux projets.

Pour ce qui concerne le secteur du sans-abrisme, on organisera très rapidement un groupe de travail avec les acteurs concernés afin de mettre à jour la législation relative à l'agrément des maisons d'accueil. Ce travail de refonte des missions découle des réflexions menées avec le secteur sur l'accueil spécifique des publics (enfants, femmes victimes de violences conjugales, etc.) ainsi que sur l'évolution du métier et du secteur.

De plus, le Collège favorisera le soutien aux initiatives existantes et soutiendra la mise sur pied de nouvelles initiatives et projets pilotes issus des associations. Divers domaines seront visés dans ces initiatives : les projets intergénérationnels ou encore les projets Housing First.

Concernant le projet Housing First justement, et afin d'atteindre des objectifs sur le long terme et viser une politique de lutte efficace contre le sans-abrisme, il sera mis en place un appel à projets pour des programmes d'accès au logement et d'accompagnement. Dans ce sens, on veillera au développement et à l'implémentation de programmes dits « Housing first » en partenariat avec la Commission communautaire commune.

Le Collège continuera à soutenir les services de médiation de dettes agréés en Commission communautaire française. Chacun sait que ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et la volonté du Collège est de poursuivre l'aide déjà entreprise depuis plusieurs années.

Pour ce qui est du Secteur des personnes âgées, outre le soutien accru au secteur de l'aide à domicile, le Collège continuera à soutenir le développement d'hébergements alternatifs à la maison de repos. Ainsi sont agréées 3 maisons communautaires pour personnes âgées et 2 résidences services. De plus, des moyens supplémentaires seront dégagés pour les centres d'accueil de jour pour personnes âgées. Cette augmentation de moyens était indispensable

pour permettre un accueil de qualité dans les centres de jour. Ainsi, 267 000 € sont prévus en 2015 au lieu de 221 000 € en 2014 à l'AB 22.4.0.33.14 « Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé) ».

Le Collège de la Commission communautaire française continuera également à soutenir les associations œuvrant pour la lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Ainsi, un montant de 57.000 € est prévu à la ligne budgétaire 22.4.0.33.18 « Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées ».

Concernant les subventions à l'investissement relatives aux infrastructures sociales, le montant est de 782.000 € afin de financer plusieurs projets de rénovation et d'acquisition pour les associations agréées dans le cadre des compétences en Action sociale et en Famille.

Même s'il n'y a pas de considération budgétaire ici, la ministre termine son allocution en abordant les maisons de repos. Comme déjà annoncé lors de la déclaration de politique générale, l'accord de majorité prévoit la migration de ces institutions vers la Commission communautaire commune, tout en garantissant le principe général de conservation des droits. Les travaux nécessaires à ces migrations se poursuivent et la ministre en parlera d'ailleurs longuement en séance plénière le 21 novembre prochain consacrée à la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat. Ils concernent notamment la portabilité de l'agrément. L'objectif est d'assurer, au-delà du transfert et à titre conservatoire ou permanent, la préservation des agréments et des financements acquis par les institutions actives sur le territoire de la Région. Il consiste également à garantir une sécurité juridique indispensable aux institutions concernées.

#### 2. Discussion et examen des tableaux

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) souligne que le budget s'inscrit dans la continuité en bénéficiant toutefois d'une légère majoration et observe que la priorité du Collège sera d'organiser le basculement de certaines compétences vers la Commission communautaire commune.

Concernant la mise en œuvre du décret ambulatoire, elle rappelle qu'une première étude a été réalisée en 2014 afin d'évaluer le décret et d'établir à partir de l'offre de services, les besoins afin de renforcer les zones trop peu desservies.

Elle constate qu'un montant de 233.000 € relatif au financement des services de médiation de dettes est transféré, à l'ajusté 2014, de l'AB 33.10 vers

l'AB 33.01 « Subventions à des organismes d'aide sociale ».

Elle souhaiterait savoir par quelle AB est financé le soutien intergénérationnel de Housing First.

Concernant l'hébergement alternatif, elle estime qu'il est primordial de prendre en compte les résultats de l'étude relative à la programmation de l'offre des services des personnes âgées qui a été présentée en juin 2013. A cet égard, elle estime intéressant d'envisager un regroupement des compétences de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune afin d'avoir une vue d'ensemble du secteur.

Concernant les maisons de repos (MR), l'intervenante souhaiterait savoir si le transfert des projetspilotes de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune est engagé afin d'évaluer les effets positifs et/ou négatifs avant d'aborder la portabilité des agréments Commission communautaire française.

A l'ajusté 2014, un budget de 37.000 € est inscrit à l'AB 12.01 « Prestation de tiers, frais d'études, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration » pour financer l'étude de programmation. Elle souhaiterait savoir quand le Parlement pourra disposer des résultats de cette étude et elle espère que l'étude de programmation complémentaire commandée pour l'année 2015 ne s'éternisera pas durant toute la législature.

Concernant l'AB 33.09 « Subventions aux réseaux en action sociale », l'intervenante s'interroge sur l'intérêt d'un nouveau réseau pauvreté. Quelle sera sa spécificité par rapport au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté ?

Concernant l'EVRAS, quelles seront les écoles qui seront ciblées par cette politique ? Des enseignements de type technique ou professionnel seront-ils priorisés ?

A l'ajusté 2014, programme 5, infrastructures sociales, l'intervenante souhaite connaître la raison de la diminution budgétaire à l'AB 61.38 « Dotations aux SGS Bâtiments – Affaires sociales » d'un montant de 232.000 €.

Concernant l'AB 63.24 « Terrains d'accueil pour les gens du voyage », elle souhaite savoir si le budget de 13.000 € prévu au budget 2014 a été utilisé et si des projets ont été rentrés pour 2015. A cet égard, elle précise que le terrain situé à Haren qui doit accueillir, entre autres, une prison est toujours fermé et que le coût des travaux de rénovation est estimé à 25.000 €.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souhaiterait que la ministre communique un agenda concernant l'évaluation du décret ambulatoire qui est toujours en cours. Le groupe MR a le sentiment de ne pas voir aboutir ce dossier dont l'analyse a débuté il y a déjà cinq ans.

Néanmoins, le groupe MR salue les efforts de la ministre dans la lutte contre les violences faites aux femmes, les mutilations génitales, les mariages forcés et la prostitution. La ministre peut-elle préciser quelles allocations budgétaires sont concernées par ce plan d'action ? Un agenda peut-il être communiqué ?

Concernant les aides à domicile, la ministre a annoncé une réflexion sur le calcul du contingent d'heures des aides à domicile et une concertation avec le secteur de la politique familiale. Dès lors, l'intervenant souhaite savoir quand et comment la ministre passera du stade de l'étude à l'action en la matière.

Concernant la politique de l'EVRAS, le groupe MR reste un peu sur sa faim et regrette que le budget de 300.000 € prévu à l'ajusté 2014 à l'AB 22.4.0.33.19 « Subvention pour la mise en œuvre de l'EVRAS » ne soit pas augmenté à l'initial 2015.

Concernant l'AB 33.15 « Centres de formations d'aides familiaux », il s'interroge sur le nombre de centres qui ont été financés en 2014.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) s'étonne, au nom du groupe FDF, que le budget inscrit à l'AB 33.06 « Subventions aux maisons d'accueil » diminue à l'ajusté de 49.000 € alors que ce secteur est confronté à une forte demande.

La ministre, dans son exposé général, insiste sur l'autonomisation des personnes âgées et le maintien à domicile lorsque cette solution est envisageable, ce qui explique l'augmentation budgétaire à l'AB 22.4.0.33.12 « Subventions aux services d'aide à domicile » et souligne l'objectif qui est d'augmenter le contingent d'heures des aides à domicile vu les besoins. Dans la mesure où tous les services agréés ont dépassé leurs quotas d'heure l'année dernière, l'intervenante souhaite connaître la position de la ministre sur la réflexion qui tend à l'augmentation du contingent d'heures des aides à domicile.

Elle souhaiterait qu'une réflexion soit menée quant à l'octroi d'un budget pour les associations qui assurent un suivi post-hébergement des femmes victimes d'actes de violences conjugales.

Concernant l'EVRAS, l'exposé général annonce une attention particulière pour les projets rentrés dans le cadre de l'EVRAS. La ministre annonce, en outre, l'occurrence d'un premier bilan avec l'ensemble des acteurs, notamment au niveau de l'appel à projets. Le but est de soutenir les projets EVRAS tout en augmentant la qualité des formations données dans les écoles. Néanmoins, le budget n'a toujours pas été augmenté. Que signifie ce statut quo, alors que nous connaissons l'importance de ce programme ? Comment le budget va-t-il être ventilé ? Un calendrier pluriannuel est-il fixé ?

Elle s'interroge quant aux moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accès à cette formation pour les écoles techniques et professionnelles.

Concernant la lutte contre les mariages forcés qui reste l'objectif à atteindre par le réseau « Mariage et Migration ». Quel est le soutien accordé à cette association par le Collège ?

La lutte contre les mutilations génitales féminines continuera de bénéficier d'efforts soutenus. Comment la ministre soutient-elle l'association GAMS ? Quel est le subside qui lui est attribué ?

Concernant l'AB 33.12 « Subventions aux services d'aide à domicile », **Mme Michèle Carthé (PS)** constate une augmentation budgétaire de 580.000 €. A cet égard, elle souhaiterait avoir des précisions concernant la mise sur pied d'un groupe de travail qui aura pour objectif de mieux faire correspondre l'offre aux besoins. Quelle sera sa composition ? Quels organismes seront contactés ? Un planning a-t-il été fixé ?

Concernant l'aide alimentaire en faveur des personnes défavorisées, elle s'interroge sur l'intérêt de créer un nouveau réseau pauvreté à côté d'autres organismes de concertation qui existent déjà.

Comment la ministre envisage-t-elle cette articulation entre ce nouveau réseau et les associations, qui sont pour certaines financées en partie par les CPAS, œuvrent déjà en la matière. Quelle allocation budgétaire financera le nouveau réseau d'aide alimentaire?

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) se réjouit également de l'augmentation budgétaire des aides familiaux prévue à l'AB 33.12 « Subventions aux services d'aide à domicile » et le financement des centres d'accueil de jour pour personnes âgées.

Elle s'interroge sur le montant qui sera octroyé à l'association Housing First financée en initiatives. Quelle allocation budgétaire est concernée ?

Concernant l'intergénérationnel, l'intervenante souhaite savoir si la ministre compte mettre en lien sa compétence du logement à la Région pour la mettre au profit de cette politique Commission communautaire française.

Comme sa collègue Mme Sidibé, elle s'interroge sur les raisons de la diminution d'un montant de 49.000 € entre l'initial 2014 et l'initial 2015 pour le financement des maisons d'accueil alors que la demande de places est en constante augmentation.

Concernant les subventions aux réseaux en action sociale, un budget de 94.000 € est inscrit à l'initial 2015, soit une augmentation de 32.000 € par rapport à l'initial 2014. La ministre peut-elle préciser si ce montant supplémentaire sera réservé au financement du nouveau réseau Pauvreté ou bien si d'autres projets sont concernés par cette augmentation ?

Mme Céline Fremault (ministre) précise à Mme Evelyne Huytebroeck qu'une étude de l'outil de programmation des services ambulatoires tel que prévu par le décret a été réalisée par le cabinet d'audit BDO en son temps et était destinée à mieux orienter les nouveaux agréments en fonction des besoins réels. Elle annonce que le premier outil est finalisé et qu'une étude complémentaire sera lancée dès janvier 2015 pour finaliser le travail sur les indicateurs sectoriels des besoins et le recueil des données. Concernant le timing, la ministre annonce que l'étude sera lancée dès janvier 2015 et espère avoir les résultats avant l'été 2015.

Concernant l'évaluation du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé du 5 mars 2009 (Moniteur belge du 8 mai 2009), la ministre précise qu'une évaluation du décret ambulatoire par le cabinet d'audit BDO soutenu par Perspectives Consulting est en cours et a pour objectif de mettre en lumière les nouveautés apportées par le décret. Elle précise qu'un comité d'accompagnement est en place et qu'un questionnaire a été adressé aux ASBL afin de préparer une Table ronde qui sera suivie d'une journée de conclusions ce qui permettra d'envisager, par la suite, une modification du décret.

La ministre précise que le budget octroyé à l'association Housing First se retrouve dans les allocations budgétaires 33.01 « Subventions à des organismes d'aide sociale » et 33.17 « Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge » et est subsidiée en tant qu'initiatives dont les projets visent l'accès et l'accompagnement au logement.

Elle répond à Mme Fatoumata Sidibé que les associations qui traitent de l'intergénérationnel sont nombreuses et elle cite Home Sweet Môme, Courants d'âges, Un Toit 2 Ages dont les budgets sont soutenus par des budgets en action sociale ou en socioculturel.

Concernant l'EVRAS, la ministre précise que le budget de 300.000 € permet de financer 6.165 heures d'animations par année. L'année dernière, elle souligne que la priorité avait été donnée aux écoles techniques et professionnelles où les cours de sciences étaient plus pauvres et ne permettaient pas aux élèves d'aborder cette thématique. Elle annonce qu'un bilan est cours de rédaction avec le secteur pour améliorer la qualité des formations dans les écoles. Elle informe qu'une concertation a lieu entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles relativement à la qualité des formateurs en EVRAS.

Elle précise également que le budget de 300.000 € est utilisé à raison de 90 % par les établissements scolaires et de 10 % pour la réalisation d'autres projets dans ce domaine.

Elle rappelle que l'institution de la Commission communautaire française est la seule institution qui finance l'enseignement de l'EVRAS au sein des écoles en région bruxelloise et qu'une étude est en cours afin de déterminer les centres de planning familiaux qui ne disposeraient pas encore de l'EVRAS.

Elle répond à Mme Evelyne Huytebroeck que la mise en place du nouveau réseau pauvreté verra le jour en 2015 et elle précise que le Forum pauvreté peut bien entendu faire acte de candidature pour le réseau Pauvreté.

En ce qui concerne la migration des institutions de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune, la ministre précise qu'il n'existe pas de projets pilotes et elle renvoie aux débats de la séance plénière thématique du 21 novembre 2014 relative à la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat par la Commission communautaire française.

Elle précise que l'hébergement alternatif pour les personnes âgées est un sujet prioritaire pour la Commission communautaire française et la ministre tiendra bien évidemment compte de toutes les études qui seront menées sur le sujet et notamment celles de la VUB et du Kennis Centrum de l'Etat fédéral.

Elle souligne une augmentation budgétaire pour les services d'aides à domicile puisque cette politique relève prioritairement du secteur ambulatoire mais elle estime que cette politique concerne également la Commission communautaire commune et la Région dans leurs compétences de logement, de mobilité et d'aménagement du territoire.

Concernant la lutte contre la prostitution, la ministre aborde les thématiques et le travail qui consiste à récolter des données, établir un état des lieux, assurer la sécurité des prostituées et limiter les nuisances pour le voisinage.

Elle précise que plusieurs associations sont subsidiées en tant que centres d'action sociale comme Espace P et en initiatives comme Entre deux.

Chaque année, une subvention est octroyée à l'ASBL PRAXIS (7.500 €) pour l'accompagnement des auteurs de violences conjugales. En termes de prévention, elle cite également le budget octroyé de 300.000 € pour la mise en œuvre de l'EVRAS ainsi que les subventions accordées aux initiatives qui traitent de l'accompagnement de jeunes femmes victimes de violences conjugales.

Concernant les services d'aide à domicile, la ministre souligne l'augmentation budgétaire à l'AB 33.12 qui passe de 27.709 € (ajusté 2014) à 28.782 € (initial 2015). De plus, il y aura la mise sur pied d'un groupe de travail sur le calcul du nombres d'heures des aides à domicile.

Concernant l'intergénérationnel, la ministre précise que ses compétences en matière d'Action sociale et de Logement est une excellente chose et permettra de créer des ponts entre ces matières. A cet égard, elle précise que son cabinet va organiser une rencontre entre les acteurs de terrains de l'aide aux sansabrisme et du logement afin de mener une réflexion sur les initiatives existantes dans le secteur du sansabrisme et des maisons d'accueil, de tracer des ponts entres ces associations et soutenir des nouveaux projets en la matière.

Concernant la diminution de 49.000 € pour le financement des maisons d'accueil, la ministre précise que cette diminution est liée à l'effort structurel pour l'équilibre budgétaire. Elle confirme le maintien des 700 places en maisons d'accueil et elle précise qu'aucune modification n'est intervenue dans le financement et l'agrément des quinze maisons d'accueil. L'augmentation des places en maisons d'accueil est prévue et deux nouvelles maisons seront créées pour l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et les familles monoparentales mais celles-ci sont en attente de deux partenaires.

La ministre confirme que le nouveau réseau Pauvreté qui sera axé sur l'aide alimentaire sera financé par l'augmentation de 32.000 € prévue à l'AB 33.09 « Subventions aux réseaux en action sociale ». La ministre précise que le Forum Pauvreté peut bien entendu déposer sa candidature.

Elle confirme le maintien du financement des dix centres de service social et d'action sociale globale.

Concernant la mise en œuvre de l'EVRAS, M. Gaëtan Van Goidsenhoven constate que le Collège a privilégié certaines écoles, à savoir l'enseignement technique et professionnel en 2014. Toutefois, il rappelle la mission générale de l'enseignement qui doit profiter à toutes les écoles. La ministre répond que cette politique n'est pas financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et que le Collège a du faire des choix politiques en la matière au regard des moyens budgétaires de la Commission communautaire française.

Concernant la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes, la ministre précise à Mme Fatoumata Sidibé que l'association Intact avait bénéficié du premier subventionnement de 4.000 € pour l'amélioration du processus de prévention et la prise en charge des enfants victimes ou à risque de mutilation génitale.

Elle annonce qu'elle rencontrera prochainement les représentants du GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles) en vue d'examiner leur demande de subventionnement.

A cet égard, la ministre rappelle les chiffres alarmants du GAMS : 13.100 cas de femmes seraient excisées et 4.000 femmes seraient à risque d'excision.

Concernant le territoire de la région bruxelloise et de la région wallonne, 9.134 cas de femmes seraient concernées par cette problématique.

A cet égard, elle précise que le Collège continuera de soutenir et de consolider les actions de prévention et les formations.

Concernant l'AB 33.15 « Centres de formations d'aides familiaux », la ministre précise que quatre sites sur cinq ont été financés en 2014 ainsi qu'une formation de garde-malade étalée sur deux ans et six mois et qui est prévue jusqu'en avril 2015.

IV. Programme 3 – Personnes handicapées activité 2 : Centre Etoile polaire activité 3 : SBFPH Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

La compétence relative aux personnes en situation de handicap est une politique d'inclusion qui englobe un éventail de projets essentiels pour les Bruxellois: les services d'accompagnement, les centres de jours et d'hébergement, les centres de jour pour les enfants scolarisés, les services de répit, les entreprises de travail adaptées, les aides pour favoriser l'emploi ordinaire, les aides individuelles à l'intégration, les interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial, les services d'interprétation pour sourds et tout une série d'initiatives indispensables pour développer une politique d'aide aux personnes et aux familles qui soit le plus efficace possible.

Concernant l'ajustement 2014, il est important de signaler que le montant de la dotation qui est destiné à équilibrer le budget du service à gestion séparée PHARE (Service bruxellois francophone des Personnes handicapées) connaît un surplus budgétaire de 1.112.000 € à l'ajusté compte tenu du fait que la dotation de PHARE a déjà été versée en 2014. Ce surplus est purement technique dans la mesure où le montant ne sera pas dépensé, étant donné que les dépenses autorisées de PHARE sont inférieures à ses recettes globales.

On retiendra plusieurs variations budgétaires significatives dans les différents secteurs, à savoir :

- l'augmentation du montant relatif aux interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire qui correspond aux demandes déjà introduites à ce jour;
- l'augmentation du montant relatif aux interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial qui permet la prise en charge de cas supplémentaires. La ministre précise qu'un avenant à la convention a été conclu avec la Fédération Wallonie Bruxelles. Et permet de répondre à 38 demandes;
- la diminution de 105.000 € pour les subventions aux services d'accompagnement. Le montant initial prenait en compte le coût en année pleine des nouveaux agréments ou d'octroi de nouvelles missions prévues en 2014. Les agréments ou les modifications d'agrément étant adoptés en cours d'année, ce montant est revu à la baisse pour 64.900 €. De plus, l'indexation prévue en 2014, a été retirée pour 40.500 €:
- la diminution des interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs en ETA.
   La ministre souligne que le montant initial subit une diminution cette année en fonction de l'estimation du calcul des avances et des soldes à payer plus faibles en raison de la persistance de la crise économique. D'autre part, il faut noter un transfert vers l'allocation 08.03.01 pour un montant de 200.000 € destiné à la mise en place du plan de relance ainsi

> qu'un soutien aux investissements dans les entreprises de travail adapté.

> Enfin, l'indexation prévue en 2014 a été retirée à concurrence de 250.000 €;

 la diminution des subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement. Le montant de cette allocation prend en compte l'estimation du calcul des avances en ce y compris celle liée au nouvel agrément donné au centre d'hébergement de la Coupole de l'Autisme en 2014 pour 781.000 €.

L'indexation de 2014 a été retirée à concurrence de 865.000 €. Le solde est destiné à payer les soldes des exercices antérieurs non encore liquidés;

- le montant relatif à la gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation est en diminution suite au retard pris dans les travaux de construction des centres de jour et d'hébergement « Coupole bruxelloise de l'Autisme » à Jette qui se sont ouverts au milieu de l'année 2014 et le projet de centre pour polyhandicapés « Hoppa » à Berchem qui ne s'ouvrira qu'en 2015.

Enfin, l'augmentation du montant pour les Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées résulte du transfert du crédit lié au plan de relance des ETA.

Au niveau des recettes, il est important de souligner une modification budgétaire importante relative aux Accords de coopération. Le montant correspond au dernier décompte reçu concernant l'accord de coopération relatif à la libre circulation des personnes handicapées entre PHARE et TAWIRH, pour l'année 2011.

Le budget global pour l'année 2015 relatif à la politique d'aide aux personnes en situation de handicap comprend plusieurs variations budgétaires à la hausse mais aussi diverses mesures d'économie qui ont dû être adoptées afin de pouvoir dégager des marges pour atteindre les objectifs de la déclaration de politique générale.

Nous avons néanmoins été attentifs à ce que ces économies soient les plus indolores possibles. Tout d'abord, signalons que les crédits relatifs à l'entretien et à l'investissement des Centres de Rééducation Fonctionnelle (CFR) seront supprimés en raison d'une mesure d'économie structurelle. En effet, le Collège prévoit de mettre en vigueur l'article 116 du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée et de cesser la subvention des CRF au 1er janvier 2015. Les accords de la Sainte-Emilie prévoient le

transfert des conventions INAMI avec les CRF vers la Commission communautaire commune.

Ainsi, seule la Commission communautaire commune sera chargée à partir de 2015 de les financer via des conventions INAMI. Ensuite, par mesure d'économie également, il n'a pas été prévu de distribuer des subventions relatives aux dons reçus de la Loterie Nationale, excepté pour les services d'accompagnement et peut-être l'une ou l'autre ETA en difficultés économiques. Aussi, le montant relatif à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies a été réduit à un crédit nul pour 2015.

Enfin, le montant relatif au transfert de revenus vers le pouvoir fédéral est nul car les dépenses relatives à ce dossier concernent un contentieux avec les compagnies d'assurances qui à ce jour n'est pas clôturé.

Le budget 2015 comprend, par contre, plusieurs augmentations budgétaires significatives qui permettront de poursuivre des politiques menées jusqu'à présent et d'en renforcer d'autres afin de répondre aux différentes priorités du secteur.

Les politiques du Collège sont axées prioritairement sur l'augmentation de places pour les personnes handicapées en situation de grande dépendance afin de répondre, notamment, à la condamnation de la Belgique concernant le non respect de la Charte sociale Européenne pour les Personnes Handicapées de grande dépendance.

Le budget 2015 prévoit ainsi une augmentation importante de la ligne budgétaire consacrée aux centres de jour et centres d'hébergement afin de couvrir l'ouverture du centre de jour et du centre d'hébergement « Hoppa » et l'extension du Centre « FARRA Méridien ».

Une extension de 9 places pour les centres « Foyer de l'Arche », « La Clé » et « Anaïs » est également programmée pour un montant total de 324.000 €.

Dans cette même perspective, le budget infrastructure alloué à la gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation permet de couvrir les subventions relatives à la construction de trois centres, à savoir la « Coupole de l'Autisme » à Jette qui s'est ouvert en 2014, le centre pour polyhandicapés « Hoppa » à Berchem-Sainte-Agathe qui s'ouvrira en 2015 et le centre de jour « FARRA », rue de la stratégie à Auderghem qui déménagera dans le courant de l'année 2015.

La ministre souligne également que le budget relatif à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places est augmenté de 100.000 € par rapport à l'exercice précédent. L'essen-

tiel de ce budget est destiné au projet innovant créé par l'asbl les Pilotis qui dispose de deux maisons : la Maison Orban et la Maison du Parc. De plus, une augmentation de 300.000 € a été prévue pour les subventions aux services d'accompagnement en vue d'octroyer en 2015 de nouveaux agréments ou des extensions d'agréments.

La ministre précise aussi l'augmentation de 56.000 € relative aux interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial. Ce montant correspond à une augmentation d'environ 6 places.

Enfin, elle souligne que le crédit concernant les initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées est augmenté de 250.000 €. Ce montant permettra d'octroyer 50.000 € supplémentaire au cofinancement du projet de CAP 48, 100.000 € en soutien de crise aux ETA et enfin 100.000 € pour soutenir de nouveaux projets.

La déclaration de politique générale prévoit également de garantir une meilleure visibilité, une stratégie d'information et de promotion du Service Phare. Dans cette perspective, le montant relatif au contrat de maintenance évolutive permet la maintenance de l'outil informatique mis en place dans les différents services Phare ainsi que le développement de l'outil informatique qui permettra la centralisation des demandes telles que définies dans le décret inclusion.

La ministre précise que le montant relatif aux aides individuelles à l'intégration est inchangé.

Toutefois, l'augmentation importante de la différence entre les crédits d'ordonnancement et les crédits d'engagement résulte de la Cour des comptes, qui, dans son rapport du 3 septembre 2013 demande d'engager l'entièreté des décisions afin de rendre compte du montant global des obligations contractées sur plusieurs années. Le même exercice a été fait pour les dépenses relatives au projet du Fonds social européen dans l'emploi ordinaire.

En ce qui concerne les interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire, l'accord de majorité prévoit que le Collège veillera à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment via le Pool H d'Actiris. La ministre souligne que le crédit d'engagement est supérieur de 30 % au crédit d'ordonnancement, en raison du fait que les employeurs, à partir de la décision, ont une année pour l'engagement effectif du travailleur. De plus, la décision d'intervention est valable un an mais l'employeur a 12 mois pour entrer les états de prestations de son travailleur.

Ces décisions sont donc engagées pour 2 ans, avec un montant dû maximum, alors que le travailleur peut tomber malade ou quitter son travail prématurément.

L'une des priorités à laquelle la ministre sera particulièrement attentive est le soutien continu aux entreprises de travail adaptées. Plusieurs modifications budgétaires sont à noter, notamment pour relancer et diversifier leurs activités.

Tout d'abord, l'augmentation du crédit pour les interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs des ETA qui permet de couvrir les avances de base trimestrielles et le versement des soldes calculés au cours de l'année 2015 couvrant quatre trimestres.

Ensuite, le budget tient compte également de la non attribution d'environ 20 places sur les 1.450 prévues au quota. Compte tenu de la crise économique persistante, une prévision prudente des prestations en heures effectuées par les ETA a été prise en compte.

De plus, le montant relatif aux frais de constitution d'hypothèques des ETA a été réduit à zéro pour le nouvel exercice 2015. Enfin, pour rappel, une marge budgétaire de 100.000 € est prévue pour la mise en place d'une cellule spécifique à la FEBRAP (Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté). Celle-ci aura pour objectif d'encadrer les ETA afin de relancer et diversifier leurs activités.

#### 2. Discussion et examen des tableaux

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) observe que la ministre appelle à davantage de cohérence et à une meilleure collaboration entre le service PHARE et les communes.

Elle se réjouit du soutien apporté par la ministre au projet Ocapi qui accueille des enfants souffrants d'un handicap. A cet égard, elle souhaiterait connaître combien d'enfants sont accueillis par les services de l'ONE.

Elle souligne également l'existence du projet Intermède visant les courts séjours.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) estime que le défi de l'inclusion de la personne handicapée est important et qu'il doit être pensé de manière transversale avec toutes les autres politiques.

Elle souligne que la frontière entre les actes de soins et les actes d'aides a toute son importance pour les personnes handicapées de grande dépendance.

A quand un décloisonnement de ces actes pour ce public ?

A l'ajusté 2014, à l'activité 3 : SGS SBFPH, l'AB 12.03 « Contrats de maintenance évolutive », elle demande à la ministre la raison d'une diminution d'un montant de 232.000 € et concernant l'AB 41.03 « Dotation au SGS SBFPH », l'intervenante souhaite également connaître la raison de la diminution d'un montant de 585.000 €.

L'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment la grande dépendance reste un défi majeur.

En octobre de cette année, le Comité des droits des personnes handicapées a adopté ses observations finales concernant le rapport initial par la Belgique de la convention des Nations Unies relative aux droits de la personne handicapée.

Ce rapport comporte beaucoup de points d'amélioration sur lesquels la Belgique devrait agir afin de promouvoir l'inclusion. Pour réussir, elle doit être pensée de manière transversale et cohérente à travers tous les secteurs, politiques et institutions compétentes sur le territoire bruxellois. On compte donc sur vous pour faire avancer la transversalité.

Je reviens sur un questionnement qui revient d'année en année. Il s'agit de la réflexion sur la limite entre les actes d'aide et de soins.

Cette question est particulièrement importante dans le secteur du handicap, en particulier en ce qui concerne les personnes handicapées de grande dépendance et les personnes vieillissantes.

En effet il est important de délimiter clairement les actes d'aide, qui relèvent du travail des éducateurs et des autres « aidants », des actes de soin qui ne peuvent être exercés que par des professionnels de la santé. Ce travail devrait déboucher début 2014 sur des protocoles d'accords. Où en est-on concrètement ?

Quel est le budget alloué à la grande dépendance ? Pourrait-on savoir comment est ventilé le plan Grande dépendance ?

Le Collège a affirmé un soutien continu du gouvernement à l'ouverture et au fonctionnement des centres d'activités de jour et des logements collectifs adaptés. Le logement fait d'ailleurs également partie de mes compétences à la Région. Le gouvernement s'est engagé à trouver une réponse au manque de places face à l'urgence de l'accueil de certains cas prioritaires. Enfin, s'agissant des bonnes pratiques, je souhaiterais relever, à titre d'illustration, les pas-

serelles ou les projets d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Des contacts sont-ils pris avec les administrations pour favoriser l'inclusion ?

Qu'en est-il de l'emploi des personnes souffrants d'un handicap ?

Concernant le budget du SBFPH, *Mme Simone Susskind (PS)* souhaite connaître le nombre de places et de projets de répit pour les familles en attente de place visé à l'AB 8.02.11.

Concernant la relance du secteur des entreprises de travail adapté (ETA), l'intervenante souhaite savoir si les difficultés liées notamment à l'accès des ETA aux marchés publics sont en passe d'être résolues.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) se réjouit de l'augmentation budgétaire octroyée au service PHARE et elle souhaite savoir quelle institution va financer l'étude d'évaluation du transfert du service PHARE vers un organisme d'intérêt public à créer en Commission communautaire commune.

Concernant le nombre de places d'accueil d'enfants porteurs d'un handicapé, **Mme Céline Fremault** (ministre) précise à Mme Fatoumata Sidibé, Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Anne Charlotte d'Ursel que le projet FARRA soutient la création de 33 places.

Elle précise également avoir rencontré Mme Thérèse Kempeneers-Foulon, présidente de la section Personnes handicapées du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé et qu'une décision a été prise en vue de mettre sur pied un groupe de travail pour élaborer une liste centralisée des demandes.

Elle précise également qu'un appel d'offres est en cours en vue d'attribuer le marché relatif à l'étude qualitative du décret ambulatoire.

Elle évoque également la possibilité de rentabiliser les aides matérielles entre la Commission communautaire française et la Région wallonne.

Se référant à l'article 116 du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée du 17 janvier 2014 (*Moniteur belge* du 3 octobre 2014), la ministre confirme la suppression des subventions accordées aux centres de réadaptation fonctionnelle agréés par la Commission communautaire française en matière de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

Ces subventions tiennent compte du personnel paramédical chargé de la réadaptation, de la formation

continuée qu'il suit, des activités d'information aux personnes handicapées et de l'équipement acquis.

Concernant la création de places pour les jeunes personnes handicapées dans des modèles de vie inclusifs, la ministre confirme l'octroi d'un subside de 100.000 € et elle cite à cet égard le projet Les Pilotis dirigé par M. Bernard Riat qui prévoit la création de dix nouvelles places à savoir cinq places à la Maison du Parc à Etterbeek et cinq places à la Maison Orban à Woluwe-Saint-Pierre. D'autres associations, telles que Maya et Intermède, bénéficieront également de ce subside.

Concernant les initiatives, la ministre justifie l'augmentation budgétaire de 50.000 € en faveur de l'association Cap 48 qui propose un projet plutôt innovant.

Elle précise à Mme Anna Charlotte d'Ursel que le projet Okapi est subsidié en initiative. Elle fait part de son intention de pérenniser le soutien financier à ce projet qu'elle trouve très intéressant.

Elle précise qu'une évaluation sera mise en œuvre et informe que 26 enfants sont concernés par ce projet Ocapi.

Elle précise que quinze communes sur dix-neuf sont dotées soit d'un Conseil consultatif, soit d'une plate-forme ou d'un forum et cite, à cet égard, les communes d'Anderlecht, d'Ixelles, de Koekelberg (plateforme), de Saint-Gilles, de Saint-Josse-ten-Noode, de Forest, de Watermael-Boitsfort (forum). Elle informe que son cabinet a prévu de récolter toutes les informations à ce sujet.

Elle précise que l'arrêté d'application du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée du 17 janvier 2014 est en cours de préparation et qu'un budget de 61.025 € a été dégagé à cet effet.

Elle précise la création d'un guichet unique pour le transfert du service PHARE vers la Commission communautaire commune.

La question du transfert des institutions de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune concernera, dans un premier temps, le service PHARE et, par la suite, le secteur des maisons des repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS).

La ministre salue les projets ambitieux des associations SUSA et FARRA.

Concernant les aides individuelles à l'intégration prévues à l'AB 08.01.04 du budget du SBFPH, la ministre précise à Mme Fatoumata Sidibé que l'écart important de budget entre crédits d'ordonnancement

(1.920.000 €) et crédits d'engagement (4.482.000 €) à l'initial 2015 satisfait aux observations de la Cour des comptes dans la présentation du budget de la Commission communautaire française.

Concernant les maisons de répit, la ministre répond à Mme Simone Susskind que la Villa Indigo a été créée afin d'offrir aux familles d'enfants malades la possibilité de prendre des moments de répit, de souffler afin de se reposer le temps de quelques jours. Un moment pour s'occuper de soi et vivre à un autre rythme ou encore afin de pouvoir offrir un peu plus d'espace à la fratrie.

Elle suggère à la commission d'effectuer une visite de cette association.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) souhaite revenir sur certains points et notamment là où des économies budgétaires ont été réalisées.

Elle veut être certaine que les centres ne perdent pas les 5 % de fonctionnement.

Mme Céline Fremault (ministre) lui précise que si ces centres perdent effectivement un pourcentage de leur subside du côté de la Commission communautaire française, elle s'adressera à son homologue à la Commission communautaire commune afin de vérifier si ce montant y est récupéré.

Elle répond à Mme Evelyne Huytebroeck que l'association Cap 48 est dotée d'un budget important car elle a considéré leur projet comme étant innovant, dynamique et représentant une nouvelle initiative très intéressante. Elle précise qu'en tant que responsable politique, elle assume entièrement cette décision.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) regrette la diminution des subventions accordées aux centres de jour. Pour sa part, elle estime qu'il faudrait davantage renforcer les structures existantes.

# Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre Céline Fremault au sein de la commission

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22, programme 1 – Action sociale, programme 3 – Personnes handicapées, activités 2 et 3, programme 4 – Famille et programme 5 – infrastructures sociales (partim), des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2014, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, d'autre part, ainsi que les tableaux y annexés et en propose

l'adoption par 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

#### V. Avis de la commission

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22 des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2014, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, d'autre part.

Voir à ce sujet les votes de la commission émis à l'issue de la discussion et de l'examen des tableaux budgétaires par compétence ministérielle.

# VI. Approbation du rapport

La commission a fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, La Présidente,

Fatoumata SIDIBE Dominique DUFOURNY

# VII. Annexes

# Annexe 1 A.B. 22.20.33.04 « Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation »

ARRET	ARRETE ASSOC	ANNEE	MONT.OCTR.	PROJET
280 387 293	AGENCE ALTER AL MALAK (CENTRE CULTUREL) ASSOCIATION DE PARENTS POUR 1' ODFIENTATION ET I A MÉDIATION DE	2014	4.500,00	Bruxitizen Organisation du 7ème Festival de l'Enfance
1380	E ORIENTATION ET LA MEDIATION DO QUARTIER SAINT-ANTOINE ATELIERS DU BOUT DU MONDE ATOUT PROJET PASTEL ADBEATENT DE LES ACCHET ET DENET ADBEATENT	2014 2014 2014	5.000,00 5.000,00 3.000,00	Soutien scolaire et social aux enfants primo-arrivants Mon école est à nous Soutien au Festival autour des 20 ans d'existence de l'asbl
278	PROJECTES ACCOSED STRANGE POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	2014 2014	5.000,00	Poketje – Bruxelles Temps Libre Missions de soutien à la vie associative et de sensibilisation du public régional aux aspects constructifs
283	CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	2014	5.000,00	d'une societe interculturelle Intersongs
1389	ET CULTUREL CENTRE RÉGIONAL DU LIBRE EXAMEN	2014 2014	30.000,00	Apprentissage du français langue étrangère ainsi que les modules de citoyenneté Soutien à la citoyenneté
139	CHOM'HIER- AID CINEMA MED	2014	5.000,000	Journée anniversaire – 30 ans d'existence 14ème édition du Bestival Cinéma Méditerranéen
134	EDUCATION FORMATION IXELLES FEMMES ACTIVES DU MONDE	2014 2014	26.000,00	Aprentissage du français et soutien scolaire
1364 282	GOUTTE D'HUILE INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET	2014	1.000,00	Festival autour des 30 d'existence
289	D'INFORMATION JEUNESSE MAISON DE OLIARTIER CHAMBERY	2014	1.000,00	Brocante des voisins 2014 Activités avec les tennes socialement fraoilisés et renforcement des proiets transversaux
123	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	2014	18.000,00	Soutien à la parentalité
123 1390	MANDII MANDII	2014 2014	4.950,00 4.950,00	Apprentissage du français par le rythme et la chanson Apprentissage de la langue française par le rythme et la chanson
522	PROMOUVOIR LES CULTURES A MOLENBEEK PROMOITVOIR I FS CTITTIRES A MOLENBERK	2014	4.500,00	Classes urbaines et ateliers de soutien à la scolarité Classes urbaines
305 279	RESEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS ZINNEKE ASBL	2014 2014	20.000,00	Musique en action Zinneke Parade
	2014 Ajusté	413.000,00	240.700,00	
	Dans le circuit et encore à engager			
1696 1449	AGISSONS ENSEMBLE ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASSOCIATION	2014 2014	1.650,00 8.105,00	Cours d'aphabétisation Femmes du monde arabe en action! Ateliers, théâtre et rencontres pour plus d'égalité et de mixité à
1697	ARTS ET PUBLICS ASSOCIATION BRITXELLOISE D'ENTRAIDE	2014	5.000,00	of uxeries Pour 50 centimes, t'as de l'art!
1303	ET DE FORMATIONS	2014	8.851,00	Soutien pédagogique et méthodologique pour les jeunes de réthos et de 1ère année supérieure
1363	CAIRN	2014	6.200,00	Acquisition et renfort de la langue française – Secteur d'inclusion et d'insertion sociale
1632	CENTRE CULTUREL D'EVERE – L'ENTRELA	2014	2.200,00	Souten soutaire et accompagnement des parems Ecole de devoirs l'Entrela
1792	CDCS CENTRE D'INFORMATION ET DE	2014	15.000,00	Bruxelles social en ligne
1322	DOCUMENTATION POUR JEUNE CENTRE INTERCLITTIREL DE FORMATION PAR L'ACTION	2014	10.000,00	Animation citoyenne « Mots d'Emploi » et « Accompagnement et Information scolaire » Annentis sage dans l'énanonissement et la convivialité
1597	CITE JOYEUSE INTON DES EEMANES I IDD ES DAI ID 12 EZ ALTTE	2014	12.000,00	Classe d'alphabétisation familiale
823	DES DROITS  LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	2014 2014	1.500,00 6.198,00	1001 façons d'apprendre Rattrapage scolaire d'été à destination des élèves du secondaire
	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME,	2100	100 00	7100
1791	L AN ISSEMITISME ET LA XENOTHOBIE PROJEUNES	2014	2.100,00	Semaine d'action coure le racisme 2014 La jeunesse pour quoi faire ? - Publication d'un ouvrage
1661	TELS QUELS VE FEMININE WAT AT OUT	2014 2014 2014	1.498,00 5.000,00 6.200,00	Frais lies au demenagement de l'els Quels asbl La Caravelle des Droits des Femmes Cabalt Tata Tomoniem condition
1399	WALALOU	7014	0.200,00	Schola Ludo – Le souden scolane

Annexe 2
A.B. 22.20.33.10 « Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants »

ARRET	ARRETE ASSOC	ANNEE	MONT.OCTR.	MONTOCTR. INTITULE PROJET
1324 1054 520	1324 CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE 520 LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	2014 2014 2014	18.000,00 24.243,00 42.000,00	Projet de guidance et orientation des demandeurs d'emploi primo-arrivants et autres Formation de formateurs FLE 2014 Assistance psychologique pour le bureau d'accueil aux primo-arrivants
	2014 AJUSTE	151.000,000	84.243,00	
	Dans le circuit et encore à engager			
113	AGENCE ALTER CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	2014 2014	4.500,000	Poursuite du projet « Brochure – Site primo-arrivants » Production des résultats d'une étude pour la situation des primo-arrivants et la mise en place du cadre pour une veille statistique à Bruxelles et en Wallonie

104

104

105

#### **RAPPORT**

#### fait au nom de la commission de la Santé

# par Mme Isabelle EMMERY

### **SOMMAIRE**

Programme 1 – Support de la politique generale Programme 2 – Services ambulatoires Programme 3 – Promotion de la santé Programme 5 – Infrastructures	
Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	92
2. Discussion	94
3. Examen des articles budgétaires	99

4. Avis de la commission.....

5. Approbation du rapport......

6. Annexes .....

Division 23

Membres présents : M. Jacques Brotchi, M. Bea Diallo, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Alain Maron (remplace Mme Zoé Genot) et Mme Martine Payfa (présidente).

> Mesdames, Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 18 novembre 2014, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015.

Mme Isabelle Emmery a été désignée en qualité de rapporteuse.

La commission a pris la décision de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour 2014 et du budget pour 2015.

# Division 23 Programme 1 – Support de la politique générale Programme 2 – Services ambulatoires Programme 3 – Promotion de la santé Programme 5 – Infrastructures

# 1. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé

Le budget de la Santé se compose essentiellement de subventions pour rémunération, formation et frais de fonctionnement pour environ 150 associations, un millier de travailleurs (secteur non marchand) et 35 millions €.

En ce qui concerne l'ajustement budgétaire, depuis l'entrée en fonction de la ministre, celle-ci a veillé à poursuivre en 2014 les projets subventionnés sous la législature précédente afin de ne pas mettre les associations en difficulté. Les commissaires constateront que les ajustements des programmes 1 et 2 qui leur sont soumis n'ont que cet objectif.

Pour le budget 2015, les deux premiers programmes de la division 23 n'ont pas changé, le premier est destiné à soutenir le fonctionnement et les initiatives en matière de santé ainsi que les éventuels accords de coopération, le deuxième a trait aux subventions pour les associations agréées en vertu du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, aux réseaux de santé et aux initiatives complémentaires que le décret a permis de mettre en lumière.

En ce qui concerne les deux premiers programmes budgétaires, le budget 2015 s'inscrira dans la continuité de la législature précédente mais également dans le développement et l'amélioration des dispositifs existants. La ministre a l'intention de commencer l'année par une évaluation rigoureuse des initiatives de santé en lien avec les critères issus de l'étude sur la programmation qui touche à sa fin et avec les premiers enseignements de l'évaluation du décret.

En 2015 une évaluation de ces projets sera réalisée ainsi qu'une analyse des subventions afin d'aboutir à la mise en place de modalités qui – notamment – encourageront la mutualisation des pratiques et de l'intervention publique.

Dans le cadre de ces projets en initiative, une attention particulière sera portée aux besoins des bruxellois qui ne seraient pas encore rencontrés dans le cadre des services ambulatoires et qui sont la conséquence de l'évolution des caractéristiques de la population de la région :

- accompagnement des enfants malades (augmentation des naissances),
- accompagnement de la personne âgée (augmentation de la population de plus de 80 ans),
- facilitation de l'accès à la santé pour les familles bruxelloises (augmentation de la précarisation des ménages)

Les secteurs sous décret ambulatoire (Programme 2) sont :

- Les maisons médicales (soins généralistes de première ligne).
- L'accueil téléphonique (télé accueil, prévention du suicide).
- La coordination de soins et services à domicile (pour éviter une hospitalisation trop longue et pour retarder l'entrée en maison de repos).
- La santé mentale (traitement de la souffrance psychosociale par des professionnels dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et des troubles de l'apprentissage par la mise à disposition de logopèdes ...).
- Les toxicomanies (lutte contre les assuétudes, tabac, alcool, drogues ... traitement substitutif méthadone, réduction des risques, accompagnement de l'errance dans la rue).
- Les soins palliatifs et continués (accompagnement de la fin de vie).

Ce décret a donné, à durée indéterminée, un cadre agréé à ces secteurs appelés « ambulatoires » dont

les objectifs sont la lutte contre les inégalités et les fractures sociales en matière d'accès à la santé et la volonté de traiter les usagers par des équipes pluridisciplinaires intégrant dans la dimension du soin de santé, la prévention, la promotion et l'éducation à la santé.

L'étude relative à la détermination d'un outil de programmation permettant de mettre en œuvre l'article 32 (relatif à la programmation du nombre de services agréés) du décret touche à sa fin. Une dernière analyse de l'IFA (Institut de formation de l'administration fédérale) doit être déposée au conseil consultatif avant d'être saisie par les Ministres des Affaires sociale et de la Santé.

L'évaluation du décret ambulatoire a déjà été réalisée par l'administration en octobre 2012. Elle reprend une série de recommandations de fond et techniques dont il sera tenu compte durant cette législature. Cette évaluation a été d'ailleurs été soumise au conseil consultatif (section services ambulatoires et aide et soins à domicile) lequel a rendu un avis favorable en 2014. La modification du décret a été soumise à l'avis du Conseil d'état; des corrections de forme doivent encore y être apportées.

En septembre 2014 a démarré l'évaluation de ce même décret par un opérateur extérieur commandité lors de la législature précédente. Ses conclusions devraient être connues dans le courant du premier trimestre 2015. Ses recommandations rejoindront celles de l'administration pour aboutir à un décret revisité après sa maladie de jeunesse.

Parmi les améliorations du décret que la ministre veut soutenir et qui figurent dans l'exposé général du budget, elle en citera trois qui lui semblent primordiales :

- La généralisation de recueils de données dans chaque secteur de la santé qui permet une vision comparable des actions menées à l'égard des bruxellois ainsi que la mise en évidence des manques de services (il faudra donc appliquer l'article 104 du décret qui ne l'a pas encore été ainsi que l'article 105 relatif aux rapports d'activités). Mieux connaître les réalités et les besoins sur le terrain pour mieux cibler l'action publique).
- Dans le cadre des nouveaux critères de la programmation, l'agrément de nouvelles maisons médicales parce qu'il s'agit de soins primaires de première ligne. Une piste à explorer sur le plan des subventions Commission communautaire française est celle de la mise en évidence de la part du forfait réservé à l'accueil pour les maisons médicales « au forfait » subventionnées par l'INAMI.

Dans le cadre de la clarification des missions principales et particulières des services actifs en matière de toxicomanies, l'élaboration d'une politique « toxicomanies » intégrée, en action sociales et en santé, qui soutient la première ligne et la réduction des risques et se coordonne avec les services de promotion de la santé. A cet égard le plan de réduction des risques sera mis en œuvre.

La Déclaration de politique générale met également en évidence les équipes infanto-juvéniles dans les services de santé mentale, qu'il s'indique de compléter. Cinq services ont eu l'autorisation de compléter leurs équipes à la fin de la législature précédente mais les engagements de personnel ne sont pas encore tous finalisés. Il s'indiquerait sans doute dans le décret ambulatoire de mieux cibler les profils et les qualifications de personnel pour répondre plus efficacement aux demandes des parents dont les enfants présentent des troubles de l'apprentissage (des logopèdes plutôt que des psychologues ou des AS).

Par ailleurs, le transfert de compétences concerne aussi tout le domaine de la promotion de la santé qui était géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un nouveau programme budgétaire a vu le jour en 2015 dans la division 23 du budget. Le programme 3, relatif à la promotion de la santé, intègre les dispositifs réglementaires, programmatiques et d'initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles en application de la 6e réforme de l'État et plus particulièrement la Saint-Quentin bis et les deux Lois spéciales, de financement et de Réforme de l'État.

Pour le troisième programme budgétaire, tout sera mis en œuvre pour évaluer les complémentarités entre les dispositifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux de la Commission communautaire française, les besoins de la population sur le terrain en terme d'accès aux soins, à l'information sur le soin de manière à accroître les bénéfices de la promotion de la santé.

Comme évoqué au début de son intervention, concrètement, 2015 sera l'année de transition pendant laquelle le Gouvernement veillera à assurer aux associations la continuité de leurs activités dans l'attente de la construction d'un cadre structurel et financier bruxellois, en concertation avec le secteur, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un nouveau décret, bruxellois, directement inspiré des critères de programmation issu de l'étude sur la détermination d'un outil de programmation pour les services ambulatoires, clarifiera les missions confiées aux acteurs du secteur de la promotion de la santé et la prévention en matière de santé, dans un souci de cohérence et d'optimalisation des services rendus

aux Bruxellois. Il faudra, à cet égard, intégrer dans la « programmation des agréments » les services de Promotion à la santé et modifier le décret relatif au conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé pour assurer leur représentation sectorielle.

Selon la ministre, même s'ils sont déjà agréés, il faudra faire de même avec les réseaux de santé pour mieux identifier leur action et l'inscrire dans la durée de dispositifs intégrés. Pour se donner le temps de créer les articulations réglementaires et évaluer leur action, les réseaux actuels sont prolongés de deux ans.

En conclusion, si de manière générale, l'état de santé des Bruxellois s'améliore, il est exact que les inégalités sociales en matière de santé sont en croissance à Bruxelles, comme partout ailleurs en Belgique et dans la plupart des communautés urbaines en Europe.

L'existence même d'associations agréées et subventionnées par le biais de décrets fixant leurs missions de service public constitue déjà une réponse aux problèmes d'inégalités de santé. En effet, les services agréés étant financés, ils ont l'opportunité d'offrir à la population bruxelloise un service plus accessible financièrement.

La ministre souhaite aussi continuer à soutenir l'offre des associations qui, dans le cadre des budgets en initiatives (de la Commission Communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles), œuvrent sur le territoire de Bruxelles à l'amélioration du bien-être des bruxellois. Elle souhaite surtout donner plus de lisibilité à l'action publique et plus de proximité citoyenne à la promotion de la santé, à la prévention et à l'éducation à la santé. Davantage de présence concrète sur le terrain.

La ministre veut encore dire un mot sur le sujet relatif aux transferts de compétences et de budgets de santé à la Commission Communautaire française. Certains sont destinés à rester, d'autres à basculer à la Commission Communautaire Commune.

Pour ces derniers, afin de mettre en œuvre, de manière effective les transferts consécutifs à la 6° réforme de l'État, elle est et sera partie prenante dans la création d'une plate-forme de concertation entre les deux institutions communautaires et particulièrement attentive à la constitution de l'Organisme d'Intérêt Public (OIP bicommunautaire) destiné à gérer les matières transférées de l'État fédéral et des budgets de l'INAMI.

Ceci concerne plus particulièrement le transfert des compétences relatives aux soins aux personnes âgées (MR/MRS/CSJ) ainsi qu'aux Initiatives d'Habitations Protégées et Services de Revalidation (conventions INAMI).

A cet égard les modalités du basculement de certaines associations qui souhaiteraient passer à la Commission communautaire commune seront déterminées dès 2014.

Le choix de la renonciation de l'appartenance exclusive à la communauté française sera donné dès 2014 aux institutions dont les moyens financiers sont inscrits, tant dans le budget de la Commission Communautaire française, que dans celui de la Commission Communautaire commune pour accompagner le « basculement », sur une base volontaire, mais limitée dans le temps, sur le plan des transferts financiers.

Enfin, et conformément à l'accord de majorité une évaluation permanente des politiques publiques sera initiée.

#### 2. Discussion

Mme Isabelle Emmery (PS), fait observer que dans l'exposé général la ministre en charge de la fonction publique et de la santé, Madame Cécile Jodogne, précise que :

« Si, de manière générale, l'état de santé des Bruxellois s'améliore, il est exact que les inégalités sociales en matière de santé sont en croissance à Bruxelles, comme partout ailleurs en Belgique et dans la plupart des communautés urbaines en Europe.

L'existence même d'associations agréées et subventionnées par le biais de décrets fixant leurs missions de service public constitue déjà une réponse aux problèmes d'inégalités de santé.

En effet, les services agréés étant financés, ils ont l'opportunité d'offrir à la population bruxelloise un service plus accessible financièrement. ».

La commissaire souhaite poser la question suivante : les crédits consacrés à la division 23 Santé, hors transfert de compétences de la 6ème réforme, ne connaissent guère d'évolution seulement 0,15 %. Or la ministre évoque que les inégalités sociales en matière de santé sont en croissance. Comment comptet-elle rencontrer ces importants défis sans nouveaux moyens ?

Dans l'exposé général la ministre précise encore que « l'objectif de lutte contre les inégalités sociales en matière d'accès à la santé, la politique de santé se déclinera en trois axes autour desquels s'articuleront les premières actions concrètes de l'année 2015 :

- optimaliser le transfert de compétences des matières prévu par la 6° Réforme de l'État, avec la création d'une plateforme de concertation et la constitution d'un OIP (Organisme d'intérêt public);
- définir dans le cadre de l'offre des services ambulatoires – les priorités en matière de santé cadrées par la programmation des services ambulatoires ainsi que l'évaluation du décret ambulatoire, les conclusions devraient arriver dans le courant du premier trimestre 2015 ».

La ministre précise que « — dans le cadre des critères de la programmation, l'agrément de nouvelles maisons médicales, en récupérant la partie de la subvention finançant l'accueil sur celles subventionnées par l'INAMI, au forfait dans lequel la subvention de l'accueil est prévu ».

La députée souligne qu'il est permis de se réjouir de la création de l'agrément de nouvelles maisons médicales, mais sur base de quels critères ? Dans quels quartiers ? Sera-t-il tenu compte des travaux réalisés dans le cadre de l'outil de programmation des services ambulatoires ? La ministre va-t-elle définir une programmation de services avec la ministre Fremault comme le prévoit le décret ambulatoire ? Avec quels moyens alors que l'AB 33.15 est en diminution à l'ajustement comme à l'initial 2015 ? Le mode de subventionnement sera-t-il modifié ?

Mme Isabelle Emmery aborde ensuite le soutien à l'offre des associations qui, dans le cadre des budgets en initiatives, œuvrent sur le territoire de Bruxelles à l'amélioration du bien-être des bruxellois.

La ministre dit « veiller à poursuivre cette année les projets subventionnés sous la législature précédente afin de ne pas mettre les associations en difficulté. ».

Concernant ce dernier point la ministre compte-telle mettre un terme à certaines subventions l'année prochaine ? Selon quel méthode ? Y a-t-il des *pha*sing out prévus le cas échéant ? Sur quel analyse se base la ministre pour évoquer indirectement d'éventuels arrêts de subventions ?

La commissaire revient à l'exposé général : « En 2015 une évaluation de ces projets sera réalisée ainsi qu'une analyse des subventions afin d'aboutir à la mise en place de modalités qui – notamment – encourageront la mutualisation des pratiques et de l'intervention publique. » et « Dans le cadre de ces projets en initiative, une attention particulière sera portée aux besoins des bruxellois qui ne seraient pas encore rencontrés dans le cadre des services ambulatoires et qui sont la conséquence de l'évolution des caractéristiques de la population de la région :

- accompagnement des enfants malades (augmentation des naissances),
- accompagnement de la personne âgée (augmentation de la population de plus de 80 ans),
- facilitation de l'accès à la santé pour les familles bruxelloises (augmentation de la précarisation des ménages). ».

Et l'intervenante de préciser encore que la ministre informe que « conformément à l'accord de majorité une évaluation permanente des politiques publiques sera initiée, qu'au cours des dernières années, la Cocof n'aurait réalisé ou commandité aucune évaluation qu'elle soit *ex ante* ou *ex post*, et ceci, alors que plus de 90 % de son budget général des dépenses sont consacrés à des subventions octroyées en faveur d'associations sans but lucratif auxquelles sont confiées des missions de service public. ».

La députée pose dès lors la question de savoir comment la ministre va procéder pour ces évaluations ? Quel modèle va-t-elle utiliser ? De quelles bonnes pratiques compte-t-elle s'inspirer ?Quel budget est prévu et sur quelle AB pour ces évaluations ?

M. Alain Maron (Ecolo) estime qu'il est peu question du transfert de compétences : rien ne transparaît dans le budget et il observe même une absence d'intention. On y parle peu de la Commission communautaire commune alors même que la question va devoir se trancher rapidement.

Le commissaire fait observer qu'il y a deux ministres différentes, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres matières.

La ministre répond qu'à la Commission communautaire commune elle est Secrétaire d'État dans cette même compétence et qu'elle travaille en relation étroite avec le ministre en charge.

M. Alain Maron (Ecolo) fait remarquer que si cette harmonie existe, elle ne transparaît pas dans les documents budgétaires. Il estime par ailleurs qu'il est absurde de mettre des étiquettes linguistiques sur les ministres si on veut mener une politique transversale.

Concernant le recueil de données, le commissaire rappelle que c'est la mission de l'Observatoire de la santé et du social, observatoire qui est bicommunautaire

L'intervenant pense qu'en réalité on dirait que tout va continuer comme avant.

Concernant l'étude sur les services ambulatoires, il serait bien d'avoir des délais pour la programmation.

Il semblerait par ailleurs que les maisons médicales soient en baisse au profit des maisons médicales au forfait. Que peut dire la ministre à ce sujet ?

Mme Barbara d'Ursel (FDF) rappelle que la ministre est compétente pour les agréments des maisons de repos et de soins, Madame Fremault étant compétente pour l'agrément de base des maisons de repos pour personnes âgées.

A ce titre, elle est concernée par les transferts des moyens financiers des soins de santé venant de l'INAMI qui sont inscrits en dépenses en division 21 AB 00.01.00 pour un montant de 52.891.000 € et font partie des 108 millions € de recettes visées page 11 dans l'exposé général du budget. Outre que ces crédits auraient dû figurer en division 23 – Santé, l'intervenante souhaite savoir comment ces sommes seront affectées aux maisons de repos et de soins.

Concernant l'ajustement 2014, M. Abdallah Kanfaoui (MR) fait observer que les principaux mouvements ont lieu dans le Programme 1 : les subventions pour recherches dans le domaine de la santé font l'objet d'un ajustement important et cette nonconsommation profite aux subventions pour des initiatives en matière de santé et aux coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées.

Dans le Programme 2 également, comme chaque année, on note une non-consommation de crédit très importante pour l'enveloppe consacrée aux Subventions aux services de santé mentale (923.000 €). Une partie de ce montant est basculée vers les Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire (549.000 €). A part cela, un total de 843.000 € n'est pas dépensé au sein de ce programme.

Ce commissaire constate ensuite que la déclaration de rentrée du Collège lui en avait très peu appris sur les projets de la Cocof en matière de politiques de la Santé. L'exposé qui vient d'être fait développe sans doute le contenu des fameux trois axes de travail censés réduire les inégalités sociales en matière d'accès à la santé.

Parmi tous les défis des réalités du contexte bruxellois, cette dualisation de l'accès aux soins de santé des Bruxellois n'est pas des moindres. L'intervenant aimerait donc comprendre certains choix budgétaires qui ont été posés pour l'année 2015.

La promotion de la santé est un concept transversal qui balaie de nombreuses compétences (logement, emploi, enseignement, aide sociale ...). La promotion de la santé, c'est un investissement sur l'avenir et sur la réduction des risques liés à la santé, dans un contexte bruxellois qui affiche, entre autres indicateurs très inquiétants, que 33 % de sa population vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté.

Les quelques 36 associations actives dans le domaine de la promotion de la santé estiment ne pas avoir reçu de signal clair jusqu'à présent sur le sort qui leur sera réservé dès le premier semestre de 2015 et se sentent fragilisées par cette incertitude budgétaire. Si 2015 doit être une année de transition pour ces associations, quel est le calendrier prévisionnel qui verra la mise sur pied du cadre structurel et financier bruxellois, qui décidera du sort de ce secteur dans un avenir proche ?

Le décret auquel il est fait référence, censé clarifier les missions confiées aux acteurs du secteur de promotion et de prévention de la santé est-il en bonne voie de finalisation, a-t-il déjà été transmis au Conseil d'Etat ? La ministre peut-elle avancer sur un calendrier et dire quand le Parlement pourra l'examiner ?

Par ailleurs, comment la Cocof prévoit-elle d'assurer la visibilité de ce tissu associatif de proximité ?

Quelles seront les orientations prises par la Cocof en matière de promotion de la santé ? Les conditions budgétaires que connaissaient les associations lorsqu'elles dépendaient du fédéral sont-elles maintenues ? Pour combien de temps la ministre s'engaget-elle ? Et parce que la santé n'est pas une affaire d'option linguistique, que pouvez-vous dire du futur transfert vers la Cocom ?

La ministre parle d'optimaliser le transfert de compétences des matières prévu par la 6° Réforme de l'Etat. C'est une expression un peu fourre-tout, que comprend-elle exactement ? Où en est le travail sur les modalités de basculement de certaines associations vers la Cocom ? Quel est le nombre et les associations qui auraient déjà manifesté le souhait de passer à la Cocom, car cela aura un impact certain sur la répartition des subsides ?

La ministre parle encore de définir les priorités en matière de santé dans le cadre de l'offre de services ambulatoires. Où sont placées les priorités en cette matière ?

Comme chaque année, au sein du programme 2 consacré aux services ambulatoires, on peut observer un basculement à l'ajustement de l'enveloppe consacrée aux subventions aux services de santé mentale vers les subventions aux services de promotion et de développement sanitaire. Est-ce que le secteur de la santé mentale se porte à ce point bien qu'il ne nécessite pas l'ensemble des crédits qui lui sont initialement alloués ? Cette manière récurrente de procéder fera-t-elle bientôt l'objet d'une évaluation ?

Concernant l'évaluation du décret ambulatoire par l'opérateur extérieur mentionné, ces conclusions seront-elles présentées dans leur ensemble par un membre du Collège ?

La ministre affiche la volonté d'avoir une vision plus globale des différents secteurs de la santé, et l'intervenant ne peut que la suivre sur ce point. Ainsi il est question de mettre sur pied un recueil de données qui permette la comparaison des actions menées dans notre Région. Ce genre d'initiative est indispensable, mais sa mise en œuvre peut se faire de bien des manières différentes et nécessiter des moyens très différents selon les ambitions. S'agit-il bien d'un recueil informatisé? D'autre part, est-ce que tous les acteurs de la santé auront accès à ce type de cadastre, ou son usage sera-t-il limité à l'administration par exemple?

Il est fait référence à de nouveaux critères de subvention des centres d'accueil téléphonique, quand par ailleurs cette AB est en diminution.

Il est question aussi de renforcer les équipes enfants des services de santé mentale, ce que M. Kanfaoui salue bien entendu, mais il faut tenter d'y voir plus clair dans les actions concrètes à venir : la ministre peut-elle préciser ses projections d'engagement ? Peut-elle préciser combien de personnes seront engagées, dans combien d'institutions et selon quelle ventilation par spécialité ?

Le troisième axe de travail concerne le soutien aux associations. Ici aussi, la ministre fait usage d'une expression quelque peu fourre-tout : « mutualisation des pratiques ». Peut-elle clarifier quels aspects sont susceptibles d'être touchés et ainsi rassurer le secteur sur la pertinence de cette recherche de rationalisation, et également préciser sur base de quels critères se fera cette évaluation, et par qui elle sera menée ?

Enfin, son groupe est heureux de l'entendre aborder la question de l'évaluation permanente des politiques publiques. Et bien entendu « évaluation » ne signifie pas « monitoring ». A l'avenir le Gouvernement procèdera-t-il à l'évaluation de chaque réglementation qu'il édicte ? Un article de chacun des futurs décrets précisera-t-il systématiquement les modalités d'évaluation de son dispositif ? (les délais, les critères, la méthodologie, l'évaluateur ...).

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) remercie la ministre pour la clarté de son exposé quant à ses priorités. Il se réjouit du transfert de la promotion de la santé vers l'entité bruxelloise. Cela devrait permettre de mieux répondre aux besoins des Bruxellois. Il estime également que ce secteur s'est bien structuré grâce au projet de réforme initié par la ministre de la santé de la Communauté française.

Le commissaire demande à la ministre si elle a eu des contacts avec l'administration compétente (il s'agit quand même d'environ 4 millions d'euros) et si elle pense que le budget prévu permettra de répondre aux demandes du secteur.

L'intervenant salue la grande originalité de cette compétence, à savoir la transversalité. Il en donne pour exemple la journée du diabète organisée en collaboration avec le sport. De même la santé est liée à la mobilité, au logement et à l'environnement. La ministre va-t-elle envisager cette matière de manière transversale ?

Concernant les inégalités en matière de santé, et comme la ministre l'a évoqué dans son exposé, il faut constater que si, de manière générale, l'état de santé des Bruxellois s'améliore, il est exact que les inégalités sociales en matière de santé sont en croissance à Bruxelles.

Ce commissaire insiste sur l'importance et la pertinence des maisons médicales (dont le nombre a été augmenté durant la législature passée) : ce sont des lieux où les soins sont particulièrement accessibles.

Le budget permettra-t-il d'augmenter encore leur nombre, même si certaines modalités devront être revues, notamment avec l'INAMI?

L'intervenant rappelle encore que le secteur de la santé compte 150 associations et 1.000 travailleurs dont le financement dépend essentiellement du secteur public. Le Gouvernement pourra-t-il faire face à ce financement ?

#### Réponses de la ministre

La ministre fait part aux commissaires qu'elle veut faire preuve d'humilité. Elle n'est en effet qu'en charge de la santé que depuis peu, et ne pourra « révolutionner » le secteur en un an. L'année 2015 sera une année de contacts, de rencontres avec le secteur, ainsi qu'une année d'évaluation (relative à la méthodologie, les modalités ...).

En ce qui concerne le contexte général, il faut reconnaître que le contexte budgétaire est sous tension, comme dans les autres matières, et que la division 23 n'échappe pas à cette situation. La ministre-présidente, Mme Fadila Laanan, en a exposé les éléments lors de la présentation du budget.

En réponse à l'interpellation sur les conséquences de la 6e réforme de l'État, la ministre rappelle que les deux fois 52,5 millions € de transfert n'apparaissent pas dans la division 23, mais sont inscrits dans la

– 98 –

8 (2014-2015) n° 9

division 21 (administration). La Cour des comptes a d'ailleurs fait une remarque à ce sujet.

Il est vrai qu'il faut une cohérence entre les différentes politiques, et à cet égard, la proximité est grande avec le ministre en charge à la Commission communautaire commune.

Pour ce qui est du basculement des MR-MRS et du secteur de la promotion de la santé, l'année 2015 sera l'année de transition : 73 structures sont potentiellement concernées. Combien parmi elles vont opérer ce choix ? La ministre va envoyer un courrier à chacune d'elle, de façon à ce que tout soit mis en œuvre pour que le basculement se passe dans les meilleures conditions.

Concrètement, le transfert de compétences relatives aux personnes âgées (maisons de repos pour personnes âgées, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, initiatives d'habitations protégées et services de revalidation) représente un budget de 105 millions €, issus des budgets INAMI.

A cet égard, et en vertu de la loi spéciale de financement, le choix de la renonciation à l'appartenance exclusive à la communauté de langue française sera donné dès 2014 aux institutions dont les moyens financiers sont inscrits tant dans le budget de la Commission communautaire française que dans celui de la Commission communautaire commune pour accompagner le « basculement » sur base volontaire mais limitée dans le temps sur le plan des transferts financiers (les 105 millions d'euros sont inscrits dans la division 21).

Concrètement encore, le secteur de la promotion de la santé qui intègre les trois dimensions de la prévention (primaire pour l'information et la sensibilisation, secondaire pour le dépistage et la vaccination, tertiaire pour la réduction des risques) bascule de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région wallonne ou vers la Commission communautaire française (accords de la Saint-Quentin bis).

La ministre redit que 2015 sera l'année de transition pendant laquelle il faudra assurer aux associations la continuité de leurs activités dans l'attente d'un cadre structurel et financier bruxellois, dont un nouveau décret de promotion de la santé. Et cela en concertation avec les secteurs associatifs, les professionnels de la santé, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De façon générale, c'est bien que la promotion de la santé (programme 3) revienne à la Commission communautaire française. Ce transfert permettra de faire une évaluation de l'organisation et de la rencontre des spécificités bruxelloises. La transversalité en sera accrue et l'approche globale de l'usager mieux prise en considération.

Concernant les maisons médicales, elles permettent une approche globale de la santé du patient évoquée précédemment. Le budget n'est en effet pas en augmentation, mais la ministre tentera de créer de la marge (avec l'INAMI qui finance déjà l'accueil) pour aborder l'approche la plus globale. Les maisons médicales sont à cet égard des lieux privilégiés.

Concernant leur nombre (37), trois maisons médicales supplémentaires ont été ouvertes sous la législature précédente. Avant d'envisager d'augmenter leur nombre, une évaluation doit être faite qui devra déboucher sur les critères à définir quant aux besoins.

Pour ce qui est du secteur ambulatoire, il faut intensifier les collaborations. Celles-ci se mettront en place petit à petit.

En réponse aux questions sur le secteur de la santé mentale et du développement sanitaire, la ministre rappelle que depuis dix ans la Gouvernement a fait la même chose et inscrit des budgets ajustés. Il faut en effet inscrire un montant qui correspond aux besoins récurrents, et le solde est inscrit en « initiatives ». Il ne s'agit pas de diminuer des budgets, mais de correspondre aux besoins.

Pour ce qui concerne le recueil de données, la ministre confirme que celui-ci se réalisera en collaboration avec l'Observatoire de la santé et du social, même si celui-ci restera bien bicommunautaire. Et il est impératif que ce recueil soit informatisé, et puisse être accessible à tout le secteur, à part quelques données sensibles qui ne pourraient être reprises.

Concernant la programmation ambulatoire, celle-ci devrait être élaborée pour l'automne 2015. Le nouveau décret (relatif au programme 3) devrait être élaboré pour la fin de l'année. D'ici là les politiques se poursuivront et les associations seront consultées afin de voir ce qui peut être amélioré et ce qui pourrait être mutualisé.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) souhaiterait que le budget en santé mentale soit un budget « réaliste ». Il demande également à la ministre si le renforcement des équipes enfants est compris dans le budget global.

La ministre répond par l'affirmative à cette dernière question.

M. Alain Maron (Ecolo) aborde la question du carcan budgétaire et du problème de manque de croissance. Il y a un blocage au niveau fédéral, mais en Région bruxelloise la population continue d'augmenter et a des besoins spécifiques.

Quant au « basculement », il y a les MRS, mais quels autres secteurs ?

La ministre précise que le budget santé n'est pas basé sur l'aspect curatif. Le budget de 4.130.000 € qui vient de la Fédération Wallonie-Bruxelles représente une manne qui donnera un peu d'air en réalisant une bonne coordination. Elle rappelle que les exigences ont dû être modestes dans un premier temps.

En réponse à la question du dernier intervenant, la ministre informe les commissaires des structures concernées :

- 46 maisons de repos (dont 30 de repos et de soins);
- 2 centres de soins de jour;
- 5 initiatives d'habitations protégées;
- 20 conventions de revalidation (santé mentale, toxicomanie et personnes handicapées)
- 1 SISD-Service intégré de soins à domicile
- 1 réseau local multidisciplinaire.

Sur un total de 73 structures INAMI, 105.568 millions € seront disponibles, dont 52.891 millions € pour les MR, MRS et Centres de soins de jour.

**M. Alain Maron (Ecolo)** demande pourquoi pas d'autres structures, dans le domaine de la promotion de la santé et des maisons médicales ?

La ministre répond que cela n'est pas à l'ordre du jour, qu'il n'y a pas d'accord pour le moment et qu'il n'y a pas encore eu d'évaluation.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) demande à la ministre si le budget prend en compte l'ancienneté du personnel (dans un budget constant).

La ministre répond que les barèmes et indexations sont intégrés dans l'ajustement.

**Mme Isabelle Emmery (PS)** souhaiterait savoir si, dans le cadre de la réduction du temps des séjours hospitaliers, une offre de soins à domicile sera développée.

La ministre répond que cette compétence est dans le portefeuille de la ministre Fremault.

#### 3. Examen des tableaux

#### Programme 1 - Support de la politique générale

# AB 23.10.12.01 – Prestation de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

**M.** Bea Diallo (PS) souhaite savoir si la demande du Conseil consultatif de voir augmenter ses jetons de présence sera prise en compte et s'il y aura un remaniement des sections.

La ministre répond qu'elle n'était pas au courant de cette demande, et qu'en effet une nouvelle section du Conseil consultatif sera mise en place.

# AB 23.10.12.02 – Promotion, publications, diffusions

**M. Bea Diallo (PS)** souhaite savoir s'il y aura une nouvelle rationalisation des crédits.

La ministre répond qu'une mutualisation est possible.

# AB 23.10.12.03 – Fonds de participation pour les habitants

- M. André du Bus de Warnaffe (cdH) estime que ce fonds de participation fonctionne bien et qu'il faut y avoir une attention soutenue.
- M. Abdallah Kanfaoui (MR) s'inscrit dans cette observation.

La ministre remarque que peu de demandes sont introduites. Peut-être s'agit-il d'un manque de promotion ?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) fait observer qu'il y a de plus en plus d'échevins de la santé.

# AB 23.10.33.01 – Subventions pour recherches dans le domaine de la santé

- M. Bea Diallo (PS) fait observer que cette allocation est en baisse de 27 % (− 19.000 €).
- M. Abdallah Kanfaoui (MR) s'inscrit également dans cette observation et souhaite pouvoir disposer de la liste des bénéficiaires.

La ministre répond qu'il s'agit d'un transfert de crédits vers l'AB 12.01 et que toutes les demandes ont été rencontrées.

# AB 23.10.33.06 – Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

M. Abdallah Kanfaoui (MR) souhaite obtenir la liste des recherches-actions et des opérateurs bénéficiaires.

AB 23.10.33.11 – Subventions de l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

Pas d'observation.

# AB 23.10.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

- **M. Alain Maron (Ecolo)** fait observer que 6.000 € sont redistribués en ajustement. Pourquoi ne pas inscrire ce montant à l'initial ?
- M. Abdallah Kanfaoui (MR) souhaite connaître le nombre d'initiatives soutenues en 2014, les thématiques prioritaires, la proportion de projets pilotes et récurrents.

La ministre répond que la récurrence et la continuité dans les budgets sont importants, mais qu'il faut laisser place à de nouvelles initiatives pour fin 2014.

# AB 23.10.33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la santé

M. Bea Diallo (PS) demande selon quelles méthodes est menée l'évaluation.

La ministre précise d'ores et déjà que les critères suivants seront pris en compte : le public touché, l'utilisation réelle du budget et les rapports d'activités. Cela représentera beaucoup de travail pour l'administration.

# AB 23.10.44.01 – Coopération avec l'État fédéral et/ou les entités fédérées

M. Abadallah Kanfaoui (MR) souhaite obtenir la liste des projets bénéficiaires de ces crédits.

#### Programme 2 - Services ambulatoires

# AB 23.20.33.04 – Subventions aux services de santé mentale

M. Hasan Koyuncu (PS) fait observer l'importance du budget (14.200.000 € à l'ajustement malgré une baisse de 274.000 €). Pourquoi ne pas agréer les associations inscrites en initiatives ?

M. Alain Maron (Ecolo) fait remarquer qu'il s'agit de la question récurrente des aller-retour entre budget et initiatives.

La ministre précédente affirmait qu'il fallait inscrire les mêmes budgets à l'initial, plutôt que le budget réel. Était-ce une obligation de l'inspection des finances ? Cette ministre disait également pouvoir trouver des pistes pour utiliser les montants dévolus.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) épingle la diminution de 274.000 €. Il souhaite avoir la liste des bénéficiaires et savoir si la ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale sera également soumise à l'évaluation en 2015.

La ministre répond que 2 % représente chaque année ce qui n'est pas consommé (grossesses, maladie ...). Elle rappelle également que les subsides sont octroyés sur justificatifs.

La ministre informe également avoir pris connaissance des rapports parlementaires antérieurs et ne pas disposer d'informations sur les positions prises alors, ni de réactions de l'inspection des finances.

Elle a choisi d'annoncer clairement les choix en début d'année. Et l'administration ne s'y est pas opposée.

Revenant sur le fond, elle estime que le manque de psychiatres n'est pas la source de dysfonctionnements. La présence de logopèdes est également souhaitée.

Le fonctionnement des services de santé mentale sera évalué en 2015 et quelques ajustements sont possibles.

# AB 23.20.33.05 – Subventions aux centres de Télé accueil

M. Abdallah Kanfaoui (MR) souhaite pouvoir disposer de la liste des bénéficiaires. Il aimerait connaître également la proportion de personnel rémunéré et de bénévoles, savoir sur quels postes de dépenses sera fait l'effort budgétaire (– 49.000 €), et avoir des informations sur la manière dont les nouveaux critères seront fixés.

La ministre répond qu'elle souhaite modifier l'actuel critère de subvention qui est le nombre d'appels, et prendre en compte l'équipe (présence 24h/24 et 7j/7), l'activité et la formation.

# AB 23.20.33.06 – Subventions au service intégré de soins à domicile

A propos du SISD, **M. Hasan Koyuncu (PS)** souhaite savoir si la ministre à des contacts avec ce service, et s'il exerce bien son rôle de coordination.

La ministre répond que ce service est essentiellement de la compétence du fédéral et du bicommunautaire. Mais elle ne remettra pas en cause sa participation au fonctionnement du SISD.

# AB 23.20.33.08 – Subventions aux centres de soins de jour

Pas d'observation

# AB 23.20.33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) observe que les subventions sont en hausse de 4 % (+ 50.000 €) et souhaite connaître la raison de cette augmentation de crédits. Il demande également si ces crédits seront maintenus.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) fait observer que la Fédération bruxelloise pluraliste de soins palliatifs tient un rôle important en tant qu'organe de coordination. Au delà de l'aspect médical, l'accompagnement des patients et de leurs familles est une chose essentielle.

Le commissaire fait encore remarquer qu'à de nombreuses reprises, cette fédération a constaté que son travail était rendu difficile par la méconnaissance de ses missions au sein des professionnels de la santé. L'intervenant souhaite savoir à quoi sera destiné cette hausse de crédit.

La ministre précise que l'augmentation du budget ajusté est destiné au financement de l'ajout au cadre de trois personnes. En réalité il n'y a pas d'augmentation, mais le budget a été inscrit à l'initial.

Elle confirme qu'en effet, il faut faire connaître au mieux ce service.

# AB 23.20.33.10 - Subventions aux centres de coordination

M. Abdallah Kanfaoui (MR) observe une diminution de 88.000 € par rapport à l'initial 2014. Or les centres de coordination constituent souvent la première porte d'entrée des bénéficiaires vers un maintien à domicile.

Par ailleurs, la déclaration de politique générale fait état de la création d'un guichet unique envisagé en collaboration avec la Commission communautaire commune. Comment se guichet sera-t-il financé? Et pourquoi cette AB fait-elle l'objet d'un ajustement?

La ministre précise que cet ajustement est fait en lien avec le nouvel organisme d'intérêt public bicommunautaire. Pour connaître l'évolution de cet organisme il faudra interroger les ministres Gosuin et Van Engel.

# AB 23.20.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée

M. Amet Gjanaj (PS) observe une baisse de 3 % (- 111.000 €) de ce crédit. Cette diminution n'est-elle pas en contradiction à l'évaluation en cours du secteur ambulatoire et la création de nouvelles maisons médicales ?

M. Alain Maron (Ecolo) fait remarquer qu'il s'agit d'une question déjà posée. Le Conseil consultatif a déjà été consulté sur la modification du financement des maisons médicales (introduction du forfait). Il n'y a pas de volonté de développer ce secteur.

Le commissaire estime qu'il est étonnant de constater le nombre de dossiers médicaux globaux moindre à Bruxelles qu'en Flandre par exemple, ainsi que la différence du nombre de personnes faisant appel à un généraliste.

Il reste que le choix de la maison médicale est moins coûteux. C'est un secteur emblématique et il y a une volonté de le fragiliser.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) pointe également la diminution de 111.000 € de ce crédit. Or dans la déclaration de politique générale le Gouvernement affiche son intention d'agréer de nouvelles maisons médicales pour garantir le renforcement des soins de première ligne.

Ce commissaire souhaite savoir si les besoins ont déjà été identifiés, si les priorités ont été fixées quant aux priorités dans les dépenses et également si les crédits alloués à la Fédération des maisons médicales et collectifs de santé francophone seront touchés.

La ministre confirme que les maisons médicales sont des lieux de soins de première ligne, ainsi que des lieux de prévention et d'éducation à la santé.

Elle précise que les deux maisons médicales qui devraient s'ouvrir lors de la précédente législature ont été retardées. Elles sont aujourd'hui ouvertes et c'est

ainsi qu'il y a une diminution de budget parce que le personnel n'a pas été engagé immédiatement.

Par ailleurs les critères n'ont pas encore été fixés pour d'autres ouvertures, et les consultations n'ont pas encore eu lieu. Elles se feront à l'occasion de l'élaboration du nouveau décret. Il faut attendre l'étude de programmation pour élaborer les différents critères : géographiques, socio-économiques et épidémiologiques.

La ministre ne souhaite pas faire de promesses sans étude préparatoire. Il faut prendre le temps de bien faire les choses.

# AB 23.20.33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

- M. Hasan Koyuncu (PS) constate une baisse de 4 % (- 14.000 €) or la toxicomanie est source de grande précarité, et il faut mieux accompagner ce public.
- M. Abdallah Kanfaoui (MR) fait également le constat de baisse de crédit et fait observer que le Gouvernement s'est engagé à soutenir une politique inclusive d'aide et de soins pour les toxicomanes. Le Gouvernement a-t-il retenu des thématiques prioritaires en ce qui concerne l'approche inclusive en cette matière ?

La reconnaissance de la FEDITO sera-t-elle concrétisée par sa représentation dans l'OIP à venir ? L'articulation des matières (avec les maisons médicales, la santé mentale, le milieu carcéral, l'enseignement ...) et le décloisonnement des compétences estil planifié dans les budgets ?

**La ministre** fait d'abord remarquer qu'un variation de 2 % à 3 % existe toujours en fonction des besoins, et de la non-utilisation totale des budgets.

Elle affirme aussi que le Gouvernement a une volonté forte de transversalités. A cet effet l'évaluation du plan de réduction des risques sera une base de travail importante.

En matière d'assuétude, la priorité sera mise sur les jeunes.

Quant à la constitution du nouvel OIP (Organisme d'Intérêt Public), la ministre l'appelle de ses vœux.

# AB 23.20.33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

- M. Abdallah Kanfaoui (MR) observe que cette allocation représente le principal mouvement du programme 2. Il souhaite se voir préciser si ce dispositif fera l'objet d'une évaluation et la raison de la revalorisation de ce budget. Il aimerait également connaître la liste des projets déjà soutenus et ceux qui le seront à l'avenir.
- M. André du Bus de Warnaffe (cdH) précise que la justification de ce crédit fait référence aux quartiers et aux communes, et qu'il faut, à cet égard, examiner l'étude réalisée par le Conseil consultatif.

La ministre précise qu'il ne s'agit pas d'une explosion budgétaire subite, mais une différence entre l'initial et l'ajusté, et qu'au budget 2015 il a été décidé d'inscrire les projets récurrents à l'initial.

La ministre précise encore les montants des dépenses ces dernières années : 241.000 € en 2006,  $352.000 \in$  en 2007, 448.000 € en 2008, 455.000 € en 2009 et 2010, 750.000 € en 2011 et 678.000 € en 2012.

**M. Alain Maron (Ecolo)** souhaite pouvoir disposer de la liste des projets soutenus.

# AB 23.20.33.18 – Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souhaite connaître la répartition des subsides par rapport aux réseaux existants. Qu'en sera-t-il suite aux transferts?

La ministre répond qu'il n'y a pas de volonté de toucher aux réseaux en activité. Le prolongement de deux ans souhaité sera *a priori* accordé et une évaluation aura lieu.

Programme 3 – Promotion de la Santé Matière transférée de la Communauté française

#### AB 23.30.12.01 – Jetons de présence, frais de parcours

Pas d'observation

#### AB 23.30.33.01 – Services agrées en Promotion de la Santé

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) remarque qu'il n'y a plus de crédits spécifiques pour les problématiques du suicide et de la tuberculose.

La ministre répond que ces crédits sont inscrits aux allocations 33.05 (pour la problématique suicide) et 33.09 (pour la prévention de la tuberculose).

M. Abdallah Kanfaoui (MR) revient à la déclaration du Gouvernement annonçant l'élaboration d'un cadre spécifique structurel et financier visant à assurer l'implémentation du secteur de la formation de la santé en Région bruxelloise. Quel est le calendrier de travail ?

La ministre précise qu'un protocole d'accord existe et qu'une phase transitoire est en cours concernant le fonctionnement, les associations et personnels.

La ministre répond que dans un premier temps, le Gouvernement compte assurer la continuité et a repris les décisions de la Communauté française.

#### AB 23.30.33.02 - Opérateurs assuétudes

**M.** Abdallah Kanfaoui (MR) souhaite pouvoir disposer de la liste des opérateurs conventionnés ainsi que celle des projets pilotes.

# AB 23.30.33.03 – Opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)

- **M. Alain Maron (Ecolo)** fait observer qu'il y a également une allocation budgétaire pour ces matières en Action sociale (ministre Fremault).
- **M.** Jacques Brotchi (MR) se dit intéressé par le dépistage du SIDA non médicalisé, mais insiste pour qu'il soit réalisé en lien avec le milieu médical.
- M. Abdallah Kanfaoui (MR) rappelle que le crédit de 780.000 € est destiné à la fois à la prévention du SIDA et à l'EVRAS. Il souhaite obtenir la liste des opérateurs conventionnés et les montants alloués.

La ministre précise qu'il s'agit des engagements de la Communauté française et de la Commission communautaire française. Il n'y aura pas de modifications. Elle confirme qu'en effet coexistent des missions Commission communautaire française et Commission communautaire commune.

#### AB 23.30.33.04 - Opérateurs cardiovasculaires

M. Abdallah Kanfaoui (MR) souhaite obtenir la liste des opérateurs conventionnés.

#### AB 23.30.33.05 - Opérateurs traumatismes

M. Abdallah Kanfaoui (MR) souhaite obtenir la liste des opérateurs conventionnés.

# AB 23.30.33.06 – Opérateurs de santé communautaire

M. Abdallah Kanfaoui (MR) souhaite obtenir la répartition des crédits, et notamment ceux accordés au Centre bruxellois de promotion de la santé, et pour quelles missions.

La ministre répond que le crédit subventionne le programme d'action et la coordination de l'exécution. Les critères de choix seront ceux fixés avec l'administration de la Communauté française, dont un collaborateur est détaché auprès de son cabinet pour cette mission.

#### AB 23.30.33.09 - Médecine préventive

Pas d'observation

#### AB 23.30.41.01 - Soins de santé

M. Zahoor Ellahi Manzoor (MR) demande si un budget est prévu pour l'Ebola.

La ministre répond que ce budget relève du fédéral et du bicommunautaire.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) demande ce qu'il en sera, suite au transfert de compétences, des revues santé. En effet, la revue « Bruxelles Santé » s'est spécialisée sur la santé des Bruxellois alors que la revue « Éducation Santé » de la Communauté française à une portée plus méthodologique et plus internationale.

La ministre répond qu'il s'agit d'un secteur pour lequel une étude devra être menée, y compris sur la forme : spécificités du support papier par rapport au support informatique. Il faut imaginer une info plus accessible (via les campagnes par exemple). Mais globalement l'information est adressée aux professionnels.

Ce type de promotion est reprise notamment dans le programme 1 à l'AB 12.02, mais il n'y a pas d'AB spécifique pour ces aspects.

# AB 23.30.41.01 – Dépenses relatives aux accords de coopération

M. Abdallah Kanfaoui (MR) souhaiterait avoir la liste des structures bénéficiaires de cette AB.

#### Programme 5 - Infrastructures

#### AB 23.50.61.35 - Dotation au SGS Bâtiments

Pas d'observation

#### 4. Avis de la commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 23 des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, d'autre part, ainsi que les tableaux y annexés par 7 voix pour et 4 voix contre.

# 5. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, La Présidente,

Isabelle EMMERY Martine PAYFA

# 6. Annexes

Annexe 1

Liste des associations à qui a été envoyé le courrier pour le basculement

MOM	ADRESSE	G G	LOCALITE
ACCUEIL 3ème AGE	Rue du Saphir 27-29	1030	BRUXELLES
C.A.T.S.	Chaussée d'Alsemberg, 206	1190	BRUXELLES
C.B.I.M.C.	Rue Père Eudore Devroye, 14	1040	BRUXELLES
Centre médical d'audio-Phonologie	Rue de Lusambo, 35-39	1190	BRUXELLES
Centre pour handicapés sensoriels	Chaussée de Waterloo, 1510	1180	BRUXELLES
Centre Psychothérapeutique de Jour	Avenue de Roodebeek, 273	1030	BRUXELLES
CLUB ANTONIN ARTAUD	Rue du Grand Hospice 6	1000	BRUXELLES
Comprendre et parler	Rue de la Rive, 101	1200	BRUXELLES
Continuing Care	Chaussée de Louvain, 479	1030	BRUXELLES
ENADEN	Rue Saint-Bernard, 114	1060	BRUXELLES
Etoile Polaire	Rue de l'Etoile Polaire, 20	1082	BRUXELLES
GREEN RESIDENCE	Avenue de l' Arbre Ballon 50	1090	BRUXELLES
Green Square	Avenue Lloyd George, 7	1000	BRUXELLES
HOME ALDANTE	Rue ML. Uytroever 1	1081	BRUXELLES
HOME SEQUOIA	Avenue J. Dubrucq 63	1080	BRUXELLES
IMAGO DE L'EQUIPE	Avenue Eugène Ysaye 89	1070	BRUXELLES
KLEINENBERG	Kleinenberg 181	1200	BRUXELLES
L' OLIVIER	Avenue des Statuaires 46	1180	BRUXELLES
La Braise	Rue de Neerpede, 165	1070	BRUXELLES
LA LICE	Chaussée de Wavre 520	1040	BRUXELLES
LA PIECE DE L'EQUIPE	Rue de l'Hôtel des Monnaies 69-71	1060	BRUXELLES
LE CANEVAS	Rue du Collège 55	1050	BRUXELLES
Le Foyer	Avenue de Roodebeek, 273	1030	BRUXELLES
LE FOYER DE L'EQUIPE	Rue de Veeweyde 83	1070	BRUXELLES
Le Gué	Chaussée de Roodebeek, 296-300	1200	BRUXELLES
Le IIIème Millénaire	Chaussée de Vleurgat, 63	1050	BRUXELLES
Le Mont des Arts	Rue Colonel Bourg, 128	1140	BRUXELLES
LE SAGITTAIRE	Rue J. Cuylits 1	1180	BRUXELLES
LE VAL DE RAPSODIE	Avenue d' Auderghem 269-275	1040	BRUXELLES
LE VAL DUCHESSE	Avenue J. César 11	1150	BRUXELLES
LE WOLVENDAEL	Rue de l'Equateur 22-24	1180	BRUXELLES
L'Equipe	Rue de Veeweyde, 83	1070	BRUXELLES

	-		
Les Blés d'Or	Dieweg, 57	1180	BRUXELLES
LES FLEURS D' AUBEPINE	Chaussée de Waterloo 1525	1180	BRUXELLES
LES JARDINS D'ARIANE	Avenue Ariane 1	1200	BRUXELLES
LES JARDINS DE PROVENCE	Boulevard S. Dupuis 94	1070	BRUXELLES
L'OREE	Avenue Maréchal Joffre 149	1180	BRUXELLES
Lui et nous	Rue Eggerickx, 15	1150	BRUXELLES
MAISON DE REPOS BERGAMOTE	Clos du Chemin Creux 6A	1030	BRUXELLES
MY HOME ASCOT	Avenue de la Sarriette 21-23	1020	BRUXELLES
NEERVELD	Avenue du Mistral 91	1200	BRUXELLES
Nos Pilifs	Trasserweg, 347	1120	BRUXELLES
Parhélie	Av. Jacques Pastur, 45	1180	BRUXELLES
PARKSIDE RESIDENCE	Avenue du Général de Ceuninck 75	1020	BRUXELLES
Projet LAMA asbl	Rue Américaine, 211	1050	BRUXELLES
Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles	Avenue Léon Tombu, 4	1200	BRUXELLES
RESIDENCE 200	Boulevard Général Jacques 200	1050	BRUXELLES
RESIDENCE 3 - APOLLO	Rue des Palmiers 29	1150	BRUXELLES
RESIDENCE ALAY	Avenue du Soldat Britannique 31	1070	BRUXELLES
RESIDENCE ALBA	Avenue du Soldat Britannique 24	1070	BRUXELLES
RESIDENCE ANAÏS	Chaussée d'Alsemberg 828	1180	BRUXELLES
RESIDENCE ARCADE	Avenue P. Hymans 44	1200	BRUXELLES
RESIDENCE ATOMIUM	Avenue H. de Strooper 242	1020	BRUXELLES
RESIDENCE AUGUSTIN	Avenue Saint Augustin 50	1190	BRUXELLES
RESIDENCE BEAU-SITE	Rue de la Victoire 152 - 154	1060	BRUXELLES
RESIDENCE BEL AIR	Boulevard Lambermont 227	1030	BRUXELLES
RESIDENCE CHATEAU D'OR	Rue du Château d'Or 12	1180	BRUXELLES
RESIDENCE CLASSIC	Avenue Van Overbeke 160	1083	BRUXELLES
RESIDENCE DE THIBAULT	Avenue E. de Thibault 49	1040	BRUXELLES
RESIDENCE FLOREAL	Avenue Floréal, 53	1180	BRUXELLES
RESIDENCE LES BRUYERES II	Avenue J. Vanhaelen 2A	1160	BRUXELLES
RESIDENCE LES ETANGS D'IXELLES	Avenue de l' Hippodrome 90-94	1050	BRUXELLES
RESIDENCE LES FLEURS	Avenue Le Marinel 146	1040	BRUXELLES
RESIDENCE LOTHAIRE	Avenue Commandant Lothaire 61-63	1040	BRUXELLES
RESIDENCE MADOU	Avenue H. Gobert 13	1160	BRUXELLES

RESIDENCE MICHELE	Avenue E. Van Ermengen 57	1020	BRUXELLES
RESIDENCE NEW PHILIP	Avenue Monte Carlo 178	1190	BRUXELLES
RESIDENCE PARC DES PRINCES	Avenue J. Van Horenbeeck 192	1160	BRUXELLES
RESIDENCE RINSDELLE	Place du Rinsdelle 1	1040	BRUXELLES
RESIDENCE SCHUMAN (anc. Résidence Alverna)	Avenue Michel Ange 54	1000	BRUXELLES
RESIDENCE SENIOR'S WESTLAND	Rue A. Willemijns 224	1070	BRUXELLES
SENIORIE D' EVERE	Avenue du Frioul 20	1140	BRUXELLES
SENIORIE LINTHOUT	Rue de Linthout 65	1030	BRUXELLES
SENIOR'S FLATEL	Rue Colonel Bourg 74-78	1030	BRUXELLES
Stephenson	Avenue Charles de Thiennes, 57	1200	BRUXELLES
Susanna Wesley	Place Flagey, 18	1050	BRUXELLES
TAMARIS (LES)	Avenue Léon Grosjean 79	1140	BRUXELLES
TERRASSES DES HAUTS PRES (LES)	Rue Egide Van Ophem, 24-38	1180	BRUXELLES
Villa du Chêne	Rue des Champles, 8	1301	BIERGES
Vishay	Place Flagey, 18	1050	BRUXELLES
WOPS CPJ	Avenue Lambeau 100	1200	BRUXELLES
WOPS CPN	Avenue Houba de Strooper 59	1020	BRUXELLES

# Annexe 2 SUBVENTIONS 2013 SANTE

#### Ambulatoire

23.20.3304 - : Subventions aux services de santé mentale	
ANAIS	317.941,02
CMP du Service social Juif	487.057,11
CSM - L'Adret	902.586,29
Centre Chapelle aux Champs	829.042,27
Centre de Guidance d'Etterbeek	342.810,81
Centre de Guidance d'Ixelles	859.027,64
D'ici et d'Ailleurs	364.472,45
Free Clinic	363.262,19
La Gerbe	596.145,34
Le Grès	605.679,01
Le Norois	431.079,06
Le Sas	368.600,07
Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale	256.537,95
NC Primavera	458.546,82
Psycho-Etterbeek	292.668,48
SSM CHAMP DE LA COURONNE	604.066,57
SSM Le Chien Vert	477.308,98
SSM Le Méridien	616.604,86
SSM ULB	1.940.178,09
SSM WUF	1.330.581,37
SSM sectorisé de St Gilles	643.772,55
Ulysse	391.045,62
Wolu-Psycho-Social	554.562,64
Total	14.033.577,19
23.20.3305 - : Subventions aux centres de télé-accueil	
Centre de Prévention du Suicide	328.361,54
Centre de Télé-Accueil Bruxelles	460.594,49
Total	788.956,03
	. 00.000,00
22 20 2200 . Cubyantiana auy contras de saine de jaur	
23.20.3308 - : Subventions aux centres de soins de jour	20.044.00
Centre de soins de jour IIIè Millénaire (ACIS)	30.641,62
Centre de soins de jour Le Mont des Arts	7.145,59
Total	37.787,21
23.20.3309 - : Subventions aux associations en matières de soins palliatifs	
Arémis	266.068,84
Cancer et Psychologie	89.637,67
Cefem	45.858,31
Centre de Psycho-Oncologie	113.867,02
Cité Sérine	314.068,42
Continuing care	263.962,85
Fédération Bruxelloise Pluraliste de Soins Pallitifs et Continus (FBSP)	29.015,50
Total	1.122.478,61
i Otal	1.122.410,01

23.20.3310 - : Subventions aux centres de coordination

Bruxelles-Assistance - Illème Millénaire	287.352,23
Centrale de Service à domicile de Bruxelles	610.254,35
Cosedi	125.691,07
Soins à domicile	133.275,85
Soins chez soi	286.715,80
Total	1.443.289,30

23.20.3315 - : Subventions aux Associations de santé intégrée	
Centre Africain Promotion Santé	77.813,96
Centre de Santé du Miroir	102.812,95
Centre de Santé le Goéland	99.277,68
Collectif de Santé la Perche	106.210,16
Entr'Aide des Marolles MM	87.397,22
Fédération bruxelloise des maisons médicales et collectifs de santé francophones	99.744,37
Maison médicale Alpha Santé	100.392,02
Maison médicale Antenne Tournesol	80.427,34
Maison médicale Botanique	72.629,61
Maison médicale Cité Santé	77.378,13
Maison médicale Etoile Santé	81.706,59
Maison médicale Free Clinic	83.034,92
Maison médicale Galilée	87.163,71
Maison médicale Horizons	82.992,54
Maison médicale Kattebroek	103.470,32
Maison médicale Le 35-ASBL Swinnen	76.161,67
Maison médicale Marconi	76.794,48
Maison médicale Neptune	89.226,76
Maison médicale Norman Bethune	81.892,31
Maison médicale Perspective	77.277,11
Maison médicale Riches-Claires	95.011,25
Maison médicale Santé Plurielle	104.737,81
Maison médicale Vieux Molenbeek	70.715,75
Maison médicale Watermael-Boitsfort-Auderghem	82.304,15
Maison médicale d'Anderlecht	93.064,49
Maison médicale d'Esseghem	111775,76
Maison médicale d'Evere	75.868,63
Maison médicale de Forest	87.219,14
Maison médicale de Laeken	80.515,70
Maison médicale de l'Enseignement	94.132,09
Maison médicale des Marolles	85.495,40
Maison médicale du Nord	102.078,10
Maison médicale l'Aster	99.535,96
Maison médicale la Senne	98.746,33
Maison médicale le Noyer	106.300,02
Maison médicale le Pavillon	113.853,11
Promotion Santé	89.757,25
Total	3.334.914,79

23.20.3316 - : Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	
Addictions	313.028,99
Ambulatoire - Forest	210.765,79
C.A.PI.T.I.	393.321,04

Centre médical Enaden	313.086,73
Dépannage d'Urgence de Nuit et Echanges	227.228,86
Fédération Bruxelloise des Institutions pour Toxicomanes	140.194,70
Infor-Drogues	388.300,71
Interstices C.H.U. Saint-Pierre	430.370,84
Lama	459.216,34
Modus Vivendi	323.108,00
Prospective Jeunesse	159.411,92
l'Equipe - Babel	278.131,43
la Trace	295.821,55
le Pélican	180.239,09
le Réseau d'Aide aux Toxicomanes	321.246,86
Total	4.433.472,85

23.20.3318 - : Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	
Centre Chapelle-aux-champs (Dépandance Bruxelles-Est)	57.006,15
SSM Le Méridien (Santé-Précarité)	49650,52
Soins Chez Soi (Soins chez soi)	64361,78
WOPS (Bruxelles-Est)	54145,62
Réseau Santé Diabète Bruxelles (Santé Diabète Bruxelles)	78664,4
Espace Social Télé-Service (Canal Santé)	33508,99
Réseau Hépatite C Bruxelles	53021,85
DUNE (Nomade)	22884,19
Entr'Aide des Marolles (Santé mentale Marolles)	68448,24
Ulysse (Santé mentale en exil)	22884,19
SMES-B (Santé mentale et exclusion sociale)	46585,67
La Guise (Réseau prévention des troubles précoces du développement et de l'attachement chez le	4902E 17
jeune enfant )	48925,17
Liens de quartier petite enfance (Rézo santé 1030 Jeune enfance parentalité)	22884,19
Total	622.970,96

# Initiatives

00 40 0040 0 1 10 11 11 11 11 11 11 11	
23.10.3313- : Subvention pour les initiatives en matière de santé	
Aidants Proches	5.000,00
AIDE INFO SIDA	10.000,00
Alzheimer Belgique	24.970,00
ASSOCIATION FRANCOISE DOLTO	34.000,00
Atelier Côté Cour	6.000,00
BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE	40.000,00
Cahiers de Psychologie Clinique	5.000,00
Centre de Prévention du Suicide	20.000,00
Centre de Prévention du Suicide	2.500,00
Collectif Santé « Les Alevins »	1.500,00
Entr' Aide des Marolles	13.000,00
ERREURS MEDICALES	5.000,00
Espace P	32.252,00
Fables Rondes	17.700,00
Fédération des maisons médicales	10.000,00
FFIHP	30.000,00
GAZOUILLIS	16.272,00
Guides Catholiques de Belgique	1.500,00
Hopi ' Conte	2.023,00

HOSPIDOM	85.000,00
Jour après Jour	31.212,00
L'Heure Atelier	6.200,00
La Maison Ouverte	39.890,00
Lapsus Lazuli	6.200,00
Le Pont des Arts	2.000,00
LES MESSAGERS DU COEUR	5.500,00
Les P'tits Pas	16.187,00
Les Pissenlits	34.260,00
Liaison Antiprohibitionniste	14.456,00
LIEU D' ACCUEIL ENFANTS – PARENTS – LA MARGELLE	6.000,00
Ligue Huntington Francophone Belge	3.000,00
Maison de la Famille	2.975,00
Maison des Enfants de Saint-Gilles	2.479,00
Maison médicale Kattebroek	57.033,00
Modus Vivendi	80.000,00
PAG-ASA	18.727,00
PASSAGES	6.000,00
Prévention des Allergies	5.000,00
PSYMAGES	6.000,00
RAPA – Autre Lieu	74.909,00
S.O.S. Sectes	3.000,00
Sauvez mon enfant	22.000,00
Similes	15.200,00
Sun Child	18.000,00
Théâtre de l'éclair	6.000,00
Total	843.945,00

23.20.3317- : Subvention aux service de promotion et de développement sanitaire	
30 + 30	3.000,00
Alias	25.000,00
AREAM	13.000,00
Centre Chapelle-aux-Champs Centre d'Orientation Educative Les Alouettes	40.000,00 5.000,00
Empathiclown	3.000,00
ENTRE-DEUX	28.000,00
Famgb	17.850,00
Fédération des maisons médicales (tabac)	35.000,00
, ,	,
Fédération des maisons médicales (Tableau de bord) Infirmiers de rue	22.000,00 20.000,00
L'Atelier des Droits Sociaux (Solidarités Nouvelles) La Troupe du Possible Le Coin des Cerises Le Grès	59.243,00 6.000,00 138.000,00 7.200,00
Liens de quartier Petite enfance	6.000,00
Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale	40.000,00
Modus Vivendi Plate-Forme Francophone du Volontariat Plate-Forme Prévention Sida	35.000,00 13.333,00 4.500,00
Question Santé	50.000,00
Question Santé (Santé et Entreprises)	65.000,00
SeTIS	44.796,00
SeTIS (2)	25.000,00
SMES-B « Housing First »	10.000,00
SOS VIOL	6.000,00
Woman ' do	6.000,00
Total	727.922,00

# Annexe 3

# LISTE DES OPERATEURS - PROGRAMME 3

	opérateur	projet	subvention annuelle totale
	services agréés en promotion de la santé	CLPS Bruxelles subvention de base dans le cadre de l'agrément	171.058,69
1		CLPS Bxl subvention complémentaire dans le cadre de l'agrément	
2		. QUESTION SANTE	308.309,66
3		. ULg APES	271.379,19
4		. ULB SIPES	279.408,15
5		. UCL RESO	224.811,15
6	Total		1.311.988,99
	opérateurs assuétudes		
	CLPS	subvention pour le point appui assuétudes	15.000,00
7	Eurotox asbl	Observatoire alcool-drogues	142.333,00
8	Infor Drogues asbl	prévention des assuétudes, programme de formation	224.000,00
9	Prospective Jeunesse asbl	prévention des assuétudes	168.000,00
10	Univers Santé asbl	Jeunes et alcool	72.500,00
11	Total		621.833,00
-			021.033,00
	opérateurs SIDA/EVRAS		
	Plate-forme prévention sida	programme d'actions en PS	490.000,00
12	Siréas	programme de prévention VIH / Sida chez les migrants	224.844,00
13	Modus Vivendi	Prévention du sida et réduction des risques liés à l'usage des drogues+ milieux festifs	
14	Facultés Saint-Louis	Observatoire du SIDA et des sexualités	188.032,30
15	Fédération laïque de Centres de Planning familial	Promotion de la santé affective et sexuelle à l'école	214.000,00
16	CLPS	subvention pour le point appui EVRAS	30.100,00
17	Espace P	pace P Programme prévention des IST et VIH - promotion de la santé chez les femmes prostituées	
18	Service Education pour la Prévention du sida, des maladies transmissibles et de renforcement de la PS en milieu carcéral		120.000,00
19	ARAPH	Vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap	120.000,00
20	GAMS Prévention des mutilations génitales et de PS		20.000,00
21	ALIAS asbl	actions de prévention à destination des hommes prostitués en situation de vulnérabilité	120.000,00
22	Ex Aequo	Programme de lutte contre le sida auprès du public HSH	207.000,00
23	Total		2.345.771,30
	opérateurs cardiovasculaire		
	Promosanté et MG	Articulation des pratiques préventives en MG avec la PS	120.000,00
24	Réseau Santé diabète	approche globale, intégrée et participative de la santé dans le quartier des Marolles	114.900,00
25	FARES	Projet de prévention du tabagisme	
26	CORDES asbl	Se mettre à table	170.000,00
27	ULB, école de santé publique	REGISTRE infarctus	29.000,00
28	Total		573.900,00

	opérateurs traumatisme		
	Educa Santé	Programme quinquennal de prévention des traumatismes par la promotion de la sécurité et de la santé	202.840,00
9	Centre de prévention du suicide		28.500,00
0	Total		231.340,0
	opérateurs santé communauta	Nico.	
	Femmes & Santé asbl	Promouvoir la santé des femmes dans une perspective participative	30.000,00
31	Forest Quartier Santé asbl	réduction des inégalités de santé à travers la promotion d'un environnement global sain et durable	80.000,00
32	La Médiathèque (Point culture)	outil permanent d'appui à la promotion de la santé	174.000,00
33	Centre de Santé mentale le Méridien	sensibilisation et formation des équipes des structures psychosociales de la CF aux démarches communautaires	47.000,00
34	Cultures & Santé asbl	Promotion de la santé et inégalités	193.701,9
35	Entr'aide des Marolles asbl	La promotion de la santé à Entr'aide des Marolles	60.000,00
36	Les Pissenlits asbl	Promoteurs-informateurs en santé à Cureghem	83.139,3
37	Médecins du Monde	Avec elles	54.520,00
88	Repères asbl	programme de formation en promotion de la santé	148.000,00
9	Fédération des Maisons médicales	développement de la qualité des pratiques et lutte contre les inégalités de santé	122.500,00
0	Alliance nationale des mutualités chrétiennes	Revue Education Santé	150.000,0
1	Union nationale des mutualités socialistes	projet outilthèque Santé	100.000,0
12	Total		1.242.861,34
	MEDECINE PREVENTIVE		
	opérateurs cancers		
	Brumammo	Programme de dépistage du cancer du sein	100.000,0
3	Centre communautaire de référence pour le dépistage des cancers (CCR)	Programme de dépistage du cancer colorectal	218.077,4
14	Total		318.077,4
	opérateur tuberculose		
	Fares	Prévention de la tuberculose	890.000,0
5			
	ACCORDS DE COOPERATION	TAVEC IMPACT BUDGETAIRE	
	Comité de bioéthique	1/4 du budget néc non fixé dans l'accord	32.227,0
	cellule générale drogues	6% de 250.000 (la moitié est pris en charge sur le budget de la lutte contre le dopage!)	15.000,0
	cellule environnement-santé brumammo ASBL	6% des frais de fonctionnement. Budget non fixé dans le protocole montant fixé directement dans le protocole: 100.000€. Concerne la région bruxelloise	7.680,0 repris e
	brumanimo ASBL	uniquement.	médecin préventiv
	Fondation Registre du cancer Contact centre pour les soins de santé transfrontaliers	montant fixé directement dans le protocole. Montant à indexer chaque année montant fixé directement dans le protocole	140.000,0 4.800,0
	Cellule francophone santé- assuétudes	28,5% de 60.000 €	17.100,0
	Financement de l'enquête de santé (ISP)		38.000,0
	Treatment demand indicator		12.000,0
	Total		266.807,0

Part cocof

Part cocof